

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LIII

1926

QUIMPER

Imprimerie A. JAOUEN. — M^{me} J. BARGAIN, successeur

1926

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Présidents d'honneur : { M. le PRÉFET du Finistère.
M^{sr} L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.
M. le chanoine ABGRALL, doyen du chapitre
ancien aumônier de l'hospice de Quimper
(M. F.).

Président : M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.

Vice-Présidents : { M. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-
du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
M. le docteur L. LAGRIFFE, directeur de
l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
M. le docteur Charles PICQUENARD, 19, rue
de Brest, Quimper.

Secrétaires : { M. Jean SAVINA, 15, rue du Pont, Douarnenez.
M. Louis OGÈS, directeur d'école publique à
Lesconil, en Plobannalec.
M^{lle} BABLET, Clair Logis, allée de la Palestine,
Quimper.

Trésorier : M. Louis Le GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, rue Louis Hémon, Quimper.

- ABARNOU (Jules), notaire, 15, rue Traverse, Brest.
ABJEAN (abbé), vicaire, Plomeur.
ALAVOINE (M^{lle} Marie-Joseph), 32, quai de l'Odet, Quimper.
ALIZON (M^{me}), rue du Palais, Quimper.
ALLIER (M^{me}), rue du Pont-Firmin, Quimper.
ALLIER (M^{lle} Jehanne), 24, impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (M^{me}), 14, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
AUDREN DE KERDREL (M^{me}), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.
AVRIL (Gustave), manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
BALAY (Eugène), pharmacien à Moëlan.
BARBE, notaire à Moëlan.
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.
BARRAL, inspecteur général des Poudres, 128, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
BÉCHET, inspecteur de l'enseignement primaire à Châteaulin.
BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
BÉLÉGUIC (Raphaël), à Douarnenez.
BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil, en Fouesnant et 11, rue de Milan, Paris (9^e).
BERNARD (Daniel), commis des P.T.T., 2, rue Vauquelin, Caen.
BERNARD (E. G.), 43, boulevard de l'Océan, Saint-Nazaire.
BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).
BÉZIERS (M^{me} Paul), Douarnenez.
BIZARD (Alexandre), sculpteur à Saint-Pol-de-Léon.
BLAQUIÈRE (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
BLOCH (père), place Terre-au-Duc, Quimper.
BLOUET (abbé), recteur de Melgven.
BODOLEC (M^{me} Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70^{bis}, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
BOLLORÉ (Louis), boulevard de Kerguélen, Quimper.

- BOLLORÉ (R.), papeterie de l'Odet, Ergué-Gabéric.
- BORIÈS (Marcel), avoué, 3, rue Amiral Réveillère, Brest.
- BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
- BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), vice-président de la chambre des députés, 92, avenue Henri Martin, Paris (16^e), et maire de Bénodet.
- BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
- BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis de), 21, quai Malaquais, Paris (6^e).
- BREST (Bibliothèque de la ville de).
- CABON (Charles) 19, rue Élie Fréron, Quimper.
- CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).
- CALVEZ (abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.
- CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.
- CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- CANET (M^{me} A.), même adresse.
- CARAËS (docteur), Lannilis.
- CARIOU (Pierre), Kerascouët, en Pluguffan.
- CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château de Marballac'h en Plonéis.
- CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.
- CARRÉ (docteur), Plouescat.
- CASTEL (docteur), Daoulas.
- CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur, (Champion-British), 5, quai Malaquais, Paris (6^e).
- CHANGARNIER, directeur de l'usine à gaz, Douarnenez.
- CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts, 48, rue Jean Jaurès, Brest.
- CHASSÉ (Charles), prof^r au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.
- CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.
- CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.
- CHAUVEL (M^{me} F.), même adresse.
- CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant.
- CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.
- CHENADEC, rue René Madec, Quimper.

- CHRISTIEN, 4, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
CIVEL (M^{me}), rue Jean Macé, Brest.
CLOUARD (Robert), 30, quai de l'Odét, Quimper.
COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au lycée de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
COCHERIL (docteur), Fouesnant.
COGNET (Léon), 32, rue du Printemps, Toulouse.
CORCUFF (Charles), commandant de gendarmerie, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).
CORNOU (chanoine), 3, place Saint-Mathieu, Quimper.
CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.
CORRE (Jean), 21, rue Gambetta, Roscoff.
CORVEN, sculpteur, Le Faouët (Morbihan).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Robert), maire de Plouézoch.
COTONNEC (M^{lle} Anna), rue Feuntenic-al-Lez, Quimper.
COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.
COUFFON (René), ingénieur des Arts et manufactures, 39, avenue Mozart, Paris (16^e).
COULOMMIER, entrepreneur, 48, rue Neuve, Quimper.
CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odét, Quimper.
CROUAN, notaire, Quéménéven.
CUILLANDRE, professeur au lycée, rue Ornou, Brest.
DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.
DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'École d'Industrie de Brest, Crozon.
DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.
DEROUX (M^{me}), 53, rue Keréon, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, 36, rue du Port, Lorient.
DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).
DIZOT (colonel), 6, place Barbès, Agen (Lot-et-Garonne).
DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.
DRILLIEN, courtier maritime, quai de l'Odét, Quimper.
DUBREIL (Ch.), juge au tribunal civil, 16, rue Dobrée, Nantes.

DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.

DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31, avenue de la gare, Quimper.

DUJARDIN (docteur), Saint-Renan.

DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.

DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre-Orientale (Belgique).

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix Faure, Paris (15^e).

DUQUESNE, secrétaire de mairie, Concarneau.

DURAND (Pierre), Poste de Taourda, par Azilal (Maroc).

DU VERGIER DE KERHORLAY (M^{lle}), rue Mescloaguen, Quimper.

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190^{bis}, boulevard Péreire, Paris (17^e).

FAY (M^{me}), château de Kerrivoal, Kerfeunteun.

FEILLET (Jean), avocat, quai de l'Odéon, Quimper.

FERRAND (Marcel), agent d'assurances, 27, rue Jules Noël, Quimper.

FIEUL, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.

FOULON (Robert), 41^{bis}, rue Vandrezanne, Paris (13^e).

GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris (6^e) (M. F.).

GAUDE (M^{lle}), place Mescloaguen, Quimper.

GAUDIN (Philbert), 43^{bis}, rue Nationale, Les Sables-d'Olonne (Vendée).

GAUMÉ (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.

GAUTIER (Prosper), place Terre-au-Duc, Quimper.

GÉLÉBART (M^{me}), 7, rue Amiral Linois, Brest.

GENÊT, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Quimper.

GONTAUT-BIRON (M^{lle} de), 6, rue Freycinet, Paris.

GOURCUFF (Auguste), Le Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.

GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.

GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMAUD (Elie), 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GRIMAUD (Georges), 10^{bis}, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur du Folgoët.

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, Rouen.

GUIAS (Barthélémy), pharmacien, Pont-l'Abbé.

GUIRRIEC (Stanislas), notaire à Châteauneuf-du-Faou,

GUIOMAR (Julien), chirurgien-dentiste, 15, place Thiers, Morlaix.

GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Landerneau.

GUILLERMIT (abbé), directeur du collège Saint-Louis, Brest.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Saint-Anne-d'Auray (Morbihan) et 2, rue de Rosmadec, Vannes.

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue de Kergariou, Quimper.

HARMOIS (A.-L.), conservateur du musée de la Société Pré-historique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris (1^{er}).

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉMON (Jean), Fouesnant.

HÉMON (M^{lle} M.-L.), 77, rue de Douarnenez, Quimper.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), vicaire, Combrit.

HERLAN (M^{lle} Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

HERRY (abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.

HUBERT (Jean), manoir du Mesmeur, en la Forêt-Fouesnant.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4, rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), quai de l'Odét, Quimper.

- JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, Audierne.
- JAOUEN (M^{me}), rue du Roi Gradlon, Quimper.
- JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.
- JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
- JEHANNIN, notaire, 5, rue Sainte-Catherine, Quimper.
- JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec par Pont-l'Abbé.
- JÉZÉQUEL (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.
- JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
- JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
- JULIEN (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- JULIEN, professeur de musique place Locronan, Quimper.
- KERALLAIN (M^{me} René de), rue de la Mairie, Quimper.
- KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.
- KERBIRIOU (abbé), professeur au collège de Lesneven.
- KERGUÉLEN (M^{me} la vicomtesse de), château de Kergoat en Melgven.
- KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.
- KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.
- KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
- KERSAUZON (comte Guy de), maire de Trébabu, château de Kerjean-Mol, par le Conquet.
- LABARRE (M^{lle}), directrice du Lycée Brizeux, Quimper.
- LA BOIXIÈRE (M^{lle} Flore de), 54, boulevard Gambetta, Brest.
- LABOURET, peintre-verrier, 42, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- LA CAZE DE KERGUVELEN (M^{me}), usine de conserves, Concarneau.
- LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 118, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.
- LANCIEN (D^r Fernand), sénateur du Finistère, conseiller général, maire de Carhaix.
- LANDREIN (Guillaume), Quimperlé.
- LARGILLIÈRE (René), avocat, 1, place Girard, Beauvais.
- LA SABLIERE (M^{lle} de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- LAURENT (Docteur C.), 8, rue Etienne Jodelle, Paris.
- LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

- LE BAIL (Georges), député du Finistère, 15, rue Duret, Paris (16^e) et rue du Palais, Quimper.
- LE BAIL (Albert), docteur en droit, rue du Palais, Quimper.
- LE BARS (B.), professeur de dessin à l'Ecole Normale, Villa des Roses, en Penhars.
- LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
- LE BASTARD (M^{lle} Marie), même adresse.
- LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.
- LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.
- LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement, rue de Douarnenez, Quimper.
- LE BON (Hubert), rue du Pont-Firmin, Quimper.
- LE BIHAN (M^{lle}), 36, quai de l'Odét, Quimper.
- LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.
- LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.
- LE BRIS, 16, rue Edouard Corbière, Brest.
- LE BRIS DU REST (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.
- LE CALLOC'H, avoué, Brest.
- LE CHAT (M^{lle} Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- LÉCLUSE (Emmanuel de), Le Gwelmeur, Douarnenez.
- LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (M^{me} Emile de), Audierne.
- LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.
- LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.
- LE DANT, facteur-receveur, Saint-Marc (Finistère).
- LE DOARÉ (Jean), clerc de notaire, Plomodiern.
- LE FEBVRE (Yves), juge au Tribunal civil, Amiens.
- LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.
- LEGGE (M^{me} la comtesse de), château de Kerriou, en Gouézec, et 39, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e).
- LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile Zola, Brest.
- LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.
- LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), à Douarnenez.
- LE GUIQUET (Stanislas), 21, rue des Potagers, Bellevue (Seine-et-Oise).
- LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire honoraire de la ville de Quimper, Kerfeunteun.
- LE JONCOUR (M^{me}), 5, place du Château, Brest.

LE LAY (F.), professeur honoraire de l'Université, maire de Locquirec.

LE LEZ (M^{lle}), directrice d'école publique à Quimper.

LE MAIGRE (M^{lle}), rue Toul-ar-Laër, Quimper.

LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.

LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.

LE MEUR (D^r), Ploudalmézeau.

LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.

LE MOING (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.

LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31, rue de Douarnenez, Quimper.

LEMOINE (Pierre), 12, rue de Brest, Quimper.

LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.

LE MOING (Rober), 15, rue Laënnec, Quimper.

LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.

LE NAIR (M^{me}), rue du Frou, Quimper.

LE NOBLE (Georges), 38, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LÉON, notaire à Landerneau.

LE PAGE, profes^r à l'Ecole Primaire Supérieure, Concarneau.

LE PENNEC (Henri), conservateur des hypothèques, Quimper.

LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.

LE ROUX (Nicolas), Directeur des chemins de fer de l'Etat, 24, rue de Varenne, Paris (7^e).

LE ROUX (M^{me}), institutrice publique, Riec.

LE ROY (chanoine), rue du Frou, Quimper.

LE ROY, directeur des P. T. T. à Quimper.

LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retraite, Le Huelgoat.

LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.

LE SAYEC (M^{me}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

LESCOËT (M^{me} la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

LE SÉACH, directeur d'école publique, Le Pont-de-Buis.

LE THEUFF (M^{lle} Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.

LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.

LORHO (M^{me}), 1, rue Neptune, Brest.

LOYER, libraire, 37, rue Keréon, Quimper.

- LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6, rue Vis, à Quimper.
- LULLIEN (Jules), juge au Tribunal de Commerce, 7, rue Traverse, Brest.
- MANACH (M^{lle}), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale de jeunes filles), Quimper.
- MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, 58, quai de l'Odét, Quimper.
- MARSILLE (Joseph), Quimperlé.
- MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, Morlaix.
- MASSABIAU, 11, rue Laënnec, Quimper.
- MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue Jean Macé, Brest.
- MAUBRAS (Félix), architecte à Pont-l'Abbé.
- MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (M^{me} la comtesse (Alphonse de), château de Keraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).
- MÉNEZ (François), professeur à l'Ecole normale, Quimper.
- MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
- MERLE (André), directeur des services vétérinaires du Finistère, Quimper.
- MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
- MESGUEN (abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.
- MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
- MÉVEL (docteur), Douarnenez.
- MICHEL (M^{me}), 6, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.
- MIOSSEC (Marcel), Prieuré de Sainte-Marie, 5, rue La Source, Paris (16^e).
- MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.
- MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.
- MONFORT (abbé), vicaire, Pleyben.
- MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
- MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
- MOREL (commandant), 29, rue Emile Zola, Brest.
- MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
- MORLAIX (Bibliothèque de la ville de).
- MORVAN (capitaine), rue de Brest, Quimper.
- MORVAN (D^r Al.), avenue de la Gare, Quimper.
- MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.

NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31, rue Voltaire, Brest.

NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.

ODEYÉ (abbé), vicaire à Saint-Melaine, Morlaix.

ODEYÉ (docteur), Lesneven.

ODOUARD (L.), ingénieur, 52, rue de Lille, Douai.

OGUEUR, officier de réserve des équipages de la flotte, 8, rue Emile Souvestre, Brest.

OLIVIERO, chimiste, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (14^e).

OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17, rue de Brest, Landerneau.

MAITROT DE VARENNES (M^{lle}), rue du Parc, Quimper.

PARC-CHANCERELLE (M^{me}), 171, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berk-Plage (Pas-de-Calais).

PAVILLON (M^{me}), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.

PENSEC, négociant, Douarnenez.

PÉRENNÈS (chanoine), aumônier de l'hospice, Quimper.

PERQUIS (docteur Jean), 1, rue Grécourt, Tours.

PERRON (Michel), administrateur des Colonies, Kerfeunteun.

PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz*, vicaire à Plouguerneau.

PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^{re}).

PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e).

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean Macé, Brest.

PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 69, rue de Douarnenez, Quimper.

PIERRE (M^{lle}), institutrice publique à Poullan.

PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odéon, Quimper.

PLÆUC (marquis de), château de Kerambleïs, en Plomelin.

POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère Electrique, Quimper.

POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.

POULIQUEN (M^{me}), 46, rue d'Aiguillon, Brest.

QUÉINNEC (François), avoué, rue de l'Hospice, Quimper.

QUÉINNEC (Guillaume), minotier au moulin de Lestrémélar, Saint-Cadou, Sizun.

QUÉINNEC (M^{lle} Marguerite-Marie), rue Saint-Guénel, Landivisiau.

QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUILLIEN, 18, rue Faidherbe, Lille.

QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).

QUINIOU, directeur d'école publique à Plouescat (Finistère).

QUINIOU (abbé), recteur de Penmarc'h.

RAISON (Etienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.

RENAULT (docteur), rue René Madec, Quimper.

RIVARD (M^{lle}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18, rue Jean Macé, Brest.

ROBERT (Ernest), 13, rue des Orfèvres, Vannes.

RODALLEC, propriétaire à Kerlisquidic, en Riec.

RODELLEC DU PORZIC (Edouard de), château de Kerandraon, Lanneufret.

ROLLAND (abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.

ROLLAND, entrepreneur, rue du Frou, Quimper.

ROSMORDUC (comte de), manoir de Coatromarc'h, Trémel (Côtes-du-Nord).

ROULL (M^{gr}), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

ROUSSEAU (docteur), 33, rue du Château, Brest.

ROUSSEL-GIRAUD (Philippe), Forest-Side (Ile-Maurice).

ROZEC (Pierre), notaire à Plouescat.

RUER, architecte à Douarnenez.

SAINT-POL (vicomte Thibault de), 70, rue aux Laines, Bruxelles (Belgique).

SALAÜN (M^{lle} Aline), 22, rue Vis, Quimper.

SALIN (Y.-M.), villa Kérentré-en-Mer, Moëlan.

SALUDEN (abbé), professeur à l'école de Notre-Dame de Bon-Secours à Brest.

SAUVAGE (M^{me}), institutrice publique à Douarnenez.

SCHEMIDT, négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez.

SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet, et 89, rue de la Pompe, Paris (16^e).

SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine, en Combrit, et 3^{bis}, rue Cassini, Paris (14^e).

SIMOTTEL (René), 91, rue Jean Jaurès, Brest.

- STÉPHAN (M^{me}), institutrice publique, 34, rue Le Déan, Quimper.
- SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, Quimper.
- SUREL (V.), peintre-décorateur, 25, place des Halles, Morlaix.
- TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.
- TARACOLE (M^{lle}), directrice de l'école pratique d'Industrie et d'Enseignement ménager, Brest.
- TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.
- THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat
- TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.
- TOLMAN (Emile), artiste-peintre à Raden-Dour, en Château-neuf-du-Faou.
- TOULEMONT (Léon), receveur de l'enregistrem^t, Plouescat.
- TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.
- TRÉMINTIN, député du Finistère, maire de Plouescat.
- TRISTANI (M^{me}), rue de Rosmadec, Quimper.
- TROADEC (M^{lle}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
- TROALEN (M^{me}), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.
- TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.
- TURGY (M^{me} la baronne de), rue du Palais, Quimper.
- UGUEN (abbé), supérieur du petit-Séminaire, Pont-Croix.
- VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1, rue Capitaine Scott, Paris (15^e).
- VÉRANT (Jean), notaire, rue de Paris, Morlaix.
- VÉRON (M^{lle}), 6, rue du Château, Brest.
- VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
- VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
- VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kermi-nihy, Rosporden.
- VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.
- VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, Quimper.
- VOURCH (docteur), Plomodiern.
- WHIDDEN (M^{lle} H.), au Porsmeur, Morlaix.
- WIMEL (Pierre), employé des P. T. T., Quimper.
-

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caën.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8^e arr.)

Société française d'Archéologie, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris (1^{er}).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1^{er}).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwal (Truro, Cornwal).

Cambrian Archaeological Association, Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

Revue Mabillon publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevelogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution, Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la Province de Côme.

Società piemontese di archeologia e belle arti, via Nazione, 2. Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 28 Janvier 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le président fait part du décès de trois sociétaires : M^{lle} Cornic, institutrice en retraite, fondatrice de l'école primaire supérieure des filles de Quimperlé ; M. Louis Le Guillou de Penanros, ancien sénateur, ancien maire de Douarnenez et M. Paul Le Pennec, ancien conservateur des hypothèques à Châteaulin.

Il exprime les regrets que vous cause la perte de ces sociétaires et adresse à leurs familles les condoléances de la Société archéologique.

Sont admis dans la Société : M. F. Le Lay, docteur-ès-lettres, professeur honoraire de l'Université, maire de Locquirec, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; M. Genêt, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Quimper, présenté par M. Waquet et M^{me} Pavillon ; M. l'abbé Odeyé, vicaire à Morlaix, présenté par MM. l'abbé Guéguen et le Dr Odeyé ; M. Ogueur, officier des équipages en retraite, présenté par MM. le commandant Morel et L. Le Guennec.

M. le Président donne lecture et traduction des vers latins dans lesquels la Société archéologique de Tarn-et-Garonne formule suivant l'usage ses vœux de nouvel an.

La publication des cahiers de doléances des sénéchaus-

sées de Concarneau et de Quimper, a été décidée par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité départemental de l'Histoire de la Révolution dans le Finistère. Les textes ont été classés et groupés par MM. Savina et Bernard, avec des explications sur les revendications particulières et les notices biographiques des principaux personnages qui y sont mentionnés.

M. Waquet présente un volume récent de M. l'abbé Calvez, curé doyen de Lesneven sur *Saint Hervé*, publié à Brest (imprimerie de la rue du Château).

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour la séance est levée vers 4 heures, et les membres présents, sous la conduite de M. Waquet, descendent au rez-de-chaussée du Musée départemental, où vient d'être posé le monument de Troilus de Mondragon.

M. le Président rappelle les vicissitudes par lesquelles a passé ce monument et annonce qu'une plaque commémorative portant les noms des principaux souscripteurs sera placée dans la salle, cet été.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana. tome XLIII, 1925, fasc. III et IV.

Annales de Bretagne, t. XXXVII, 1926, n° 1-2.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, années 1923-1924.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, année 1924.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome VI, fasc. I, 1925.

- Bulletin annuel de la Société jersiaise*, 1925.
- Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, janvier-février 1926.
- Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, 1924.
- Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, 1924.
- Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. LI et LII (1923 et 1924).
- Congrès archéologique de France*, LXXXVII^e session, tenue à Clermont-Ferrand en 1924 par la Société française d'archéologie.
- Répertoire d'art et d'archéologie*, fasc. 28 (1924).
- Revue Mabillon*, janvier 1926.
- Smithsonian Institution*. Publications 2811-2816, (1925).

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR ALFRED ROUXEAU

Nous avons appris assez tardivement la mort de notre éminent confrère le professeur Alfred Rouxeau, de Nantes, décédé il y six mois.

Ce médecin érudit nous intéresse particulièrement puisqu'il fut le biographe de notre illustre compatriote Théophile Laënnec à la famille de qui il se rattachait. Fils d'un médecin des hôpitaux de Nantes, Alfred Rouxeau naquit dans cette ville en 1854; son grand-père était également médecin. Il s'établit à Nantes en 1880, après avoir été interne des hôpitaux de Paris dans une promotion de 38 élus seulement, celle de

1877, où nous retrouvons, à côté du sien, plusieurs noms très connus, comme ceux de Chauffard, Faisans, Netter, et Desnos (1).

Alfred Rouxeau, malgré la situation morale qu'il trouvait à Nantes du fait du souvenir de son père, de son aménité personnelle et de sa haute culture intellectuelle, aurait pu prétendre à une grosse clientèle ; il préféra se livrer à son penchant pour les recherches scientifiques et historiques. C'est ainsi qu'il devint, en 1885, suppléant, et, en 1895, titulaire de la chaire de physiologie à l'Ecole de Médecine. Il fut, en 1882, un des fondateurs de la *Gazette médicale de Nantes*. La même année, il était lauréat de la Faculté de Médecine de Paris qui lui décernait une médaille d'argent. Il donnait ensuite de nombreuses études ou mémoires, en particulier sur l'histoire de la médecine en Bretagne. En 1912 paraissait le premier volume de son œuvre magistrale consacrée à Th. Laënnec. Cette étude très poussée de la courte mais brillante carrière de l'inventeur de l'auscultation mit tout à fait en relief les qualités d'historiographe qui distinguaient le professeur Rouxeau et lui valurent l'honneur de se voir décerner par l'Institut de France en 1921 le prix Binoux. Elle nous valut aussi de recevoir la visite du maître nantais lorsque nous célébrâmes, à la fin de 1919, le centenaire de la publication du *Traité de l'Auscultation médiate*.

L'ouvrage du professeur A. Rouxeau sur Th. Laënnec a paru à la librairie J.-B. Baillière, à Paris et forme deux gros volumes in-8°. Ils ont respectivement pour titres : *Laënnec avant 1806* et *Laënnec après 1806*.

Dans le premier volume, consacré, comme l'indique son sous-titre, à « l'Enfance et Jeunesse d'un grand homme », l'auteur a voulu surtout, nous dit-il, « peindre l'homme, et faire assister le lecteur au développement de cette rare et superbe intelligence qui s'intéressait à tout et excellait en tout ».

(1) Voir la notice consacrée au défunt par le professeur Louis Poisson dans la *Gazette médicale de Nantes* du 15 août dernier. Je dois certains renseignements complémentaires à M. le professeur Mirallié.

Comme le fait remarquer M. le professeur L. Poisson, le biographe de Th. Laënnec a profité de l'occasion pour narrer une série d'événements mal connus de la période révolutionnaire à Nantes, Quimper et Saint-Brieuc. Ces documents il les a puisés aux archives bretonnes et encore mieux à celles de la famille Laënnec. C'est, je le rappelle, grâce aux recherches d'A. Rouxeau qu'a été enfin identifiée la maison natale de Laënnec, remplacée depuis peu par une construction neuve, sur laquelle une plaque commémorative fut apposée en 1919.

M. le professeur L. Poisson a attiré l'attention de ses lecteurs sur « le charme du style correct et limpide avec lequel il (A. Rouxeau) relie les événements, les impressions d'enfance, les lettres familiales de celui qui devint le grand Laënnec ». Je tiens à citer en entier ce qu'il écrit au sujet du second volume : « Le second volume publié en 1920, est plutôt consacré à l'œuvre scientifique de notre illustre compatriote, mais renferme aussi de charmantes pages ; ne seraient-ce que celles de la fuite à Ker-Louarnec pour y méditer, y prier et y mourir, du grand homme qui sait mieux que personne qu'il est perdu ou encore sa lutte contre la mort, les derniers moments et la mort le 13 août 1826.

« Pour le monde, Laënnec n'est que l'inventeur génial de l'auscultation ; il fut bien autre chose encore ; il fut l'anatomopathologiste établissant d'une façon magistrale et définitive la connexion des lésions pulmonaires et des symptômes, découvrant la cirrhose et jetant des jours nouveaux sur la pathologie ; il fut un clinicien et un praticien éminent et, dans un autre domaine, un grand caractère, un mystique et un véritable saint.

« On a beaucoup écrit sur Laënnec, mais le livre de Rouxeau restera le monument durable élevé à sa mémoire ».

Je ne saurais mieux faire, en terminant cette notice sur A. Rouxeau, que de citer à nouveau le professeur L. Poisson. Ma conclusion sera la sienne : « Rouxeau représente bien un de ces médecins lettrés comme en ont connu les siècles passés, moins instruits, à coup sûr, que les nôtres, guérissant peut-être tout autant.

VIII.

« Il sut mener une existence bien rare à notre époque, existence sans grande ambition, mais sans heurt et sans fracas, partagée entre son laboratoire, son cercle et ses bibliothèques, existence laborieuse, mais d'un labeur paisible et sans hâte.

« Il meurt, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu ».

Dr CH. PICQUENARD.

Séance du 25 Février 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. E. de Rodellec du Porzic, présenté par MM. Le Guennec et l'abbé Guéguen (du Folgoët), est admis dans la Société.

M^{lle} de Gontaut-Biron a bien voulu joindre à sa cotisation un don de cent francs. M. le Président lui exprime la reconnaissance de la Société pour cette aide si appréciable et si opportune, car notre situation financière, sans être mauvaise, laisse un peu à désirer par suite des dépenses exceptionnelles auxquelles il a fallu faire face en 1925.

M. le Président rappelle la réédition récente de la *Chanson du Cidre* de Frédéric Le Guyader. L'édition est fort belle ; les illustrations de l'artiste Garin, qui interprètent fidèlement la pensée du poète, donnent à ce beau livre un nouvel attrait.

M. Savina donne lecture de la seconde partie de la correspondance des Laënnec et des frères De La Roque-Trémaria, de 1790 à 1793.

M. Emmanuel Delécluse signale l'existence de substructions gallo-romaines, près de Kerandraon en Poullan, à l'est de la pointe de la Jument. Dans les dépendances d'une villa romaine dont les ruines se remarquaient encore

il y a une cinquantaine d'années, se trouvaient quatre cuves en béton pour la salaison du poisson. M. Delécluse a constaté, à diverses reprises, qu'à proximité des habitations romaines se trouvaient généralement des cuves du même genre.

M. Waquet annonce l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques des édifices suivants : le porche de l'église de Guipavas datant de 1570 ; la chapelle de Saint-Philibert de Lanvern, en Plonéour, ancien prieuré dépendant de Landévennec ; la chapelle de Notre-Dame de Languioua, en Plonéour-Lanvern ; le clocher de Pouldreuzic.

M. Delécluse signale que l'allée couverte de Castel-Ruffec, en Saint-Goazec, classée comme monument historique, a été récemment endommagée par des carriers. Le fait sera porté à la connaissance de M. le Préfet.

M. Waquet donne lecture de quelques pages du mémoire de M. de Kerallain sur la famille du Botdérü. M. Le Guennec communique une lettre inédite, non datée, adressée par M^{gr} de La Marche à son cousin le marquis de Lescoët pour revendiquer certaines redevances que des vassaux peu scrupuleux négligeaient de payer au collège et au séminaire de Saint-Pol.

Pendant l'Empire et la Restauration, M^{me} de Pompery, retiré au château de Couvrelles dans le Soissonnais, resta en correspondance avec ses amies de la Cornouaille. M. le vicomte de Pompery conserve dans ses archives du château de Trémarec des lettres écrites par sa bisaïeule à M^{me} de Silguy, au Mesmeur, en la Forêt-Fouesnant. Communication en sera donnée par M. de Pompery à l'une de nos prochaines séances.

M. Le Guennec présente : 1°, au nom de M. l'abbé Saluden, de Brest, un album de lithographies et de dessins originaux provenant du littérateur brestois Hippolyte

Violeau et représentant des monuments bretons, dont quelques-uns aujourd'hui disparus ; 2°, une série de dessins du vieux manoir du Léon dus à la plume de M. le vicomte de La Messelière : manoirs de Kergaradec en Plounévez-Lochrist, de Penanvern en Sainte-Sève, de Lesplouéan en Plouéan, de Keravel en Saint-Pol-de-Léon, de Pennelé en Saint-Martin des Champs.

M. Le Guennec, trésorier de la Société, donne un aperçu de l'exercice financier 1925. Les charges de cet exercice ayant été relativement lourdes, un léger déficit était prévu. L'assemblée vote unanimement des félicitations à M. Le Guennec pour son excellente gestion.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1924, 1^{re} livraison.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XXXII, 1925.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon, mars-avril 1926.

Canadian Archives. Documents relating to the constitutional history of Canada (1759-1791), selected and edited with notes by Adam Shortt and Arthur G. Doughty. Ottawa, 1907, in-8° (don de M. R. de Kerallain).

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLII^e vol., 1^{re} livraison.

Les sources de l'histoire religieuse de la France dans les Archives départementales, communales, hospitalières et privées, par Henri Waquet. Paris-Toulouse, 1925, in-8° de 35 p. (don de l'auteur).

CHRONIQUE

Saint Hervé est parmi les saints bretons un des plus populaires ; il est aussi un des plus embarrassants pour les historiens ; car, si on le trouve en honneur dans les quatre évêchés, et même encore plus loin (1), il n'a pourtant laissé son nom à aucun plou, c'est-à-dire à aucune grosse paroisse primitive ; il est partout et il n'est spécialement nulle part. Il existe bien un *lann*, Lanhouarneau, au cœur du Léon, à quoi s'attache traditionnellement son souvenir ; c'est une belle paroisse, pourvue d'un robuste et fier clocher du xv^e siècle ; mais, ailleurs, dans la Cornouaille et le Tréguier, il ne se rencontre que des chapelles pour perpétuer sous diverses formes, *Houarneau*, *Houarvé*, *Mahouarn*, un nom si honoré, si répandu. Encore faudrait-il prouver que ces diverses formes recouvrent certainement un même personnage. C'est très douteux. M. l'abbé Hervé Calvez, dans un élégant petit volume qu'il a tout dernièrement composé sur saint Hervé, n'en doute pourtant pas un instant. Pour ce qui est de Mahouarn, par exemple, il écrit : « c'est ce que nous déclare nettement une pièce latine trouvée par M. l'abbé Mével dans les archives paroissiales de Plonévez et datée de 1518 : *Capella sancti Hervæi, vulgo dicta sancti Mahouarn, apud Lesvren* ». Interprétation très forcée : ce que déclare nettement la pièce latine, c'est — et rien d'autre — qu'en 1518 le clergé appelait Hervé le saint que le peuple appelait Mahouarn. De même, aujourd'hui, le Diboan des simples est l'Abibon des clercs. Saint Hervé, dont il n'y a certes pas lieu de mettre en doute la réalité historique, semble avoir accaparé, centralisé en quelque sorte à son profit, les mérites reconnus de deux ou trois autres ermites de nom analogue ou sien. Le fait n'a rien d'extraordinaire. L'incomparable

(1) Notamment en Anjou au Moyen-âge.

vogue de saint Yves ne vient-elle pas pour une grande part de la confusion qui a été faite d'Ivo (en breton Iwen), avec Ewen, Eozen et Erwoan? Et cependant saint Yves est relativement récent, sa vie nous est rapportée par des documents dignes de foi, tandis que la *vita* de saint Hervé est « purement légendaire ». Ce qualificatif est de l'abbé Duine, critique modéré, dont M. Calvez a consulté avec fruit certaines études, mais dont il n'a guère pratiqué le *Memento des sources hagiographiques*. A tout prendre, nous savons moins de choses de saint Hervé, sur qui nous posédons un texte, que de saints très locaux, comme Igneau, Devet, Enéour, fondateurs et éponymes de *plous*. Avant de raconter au long sa vie, telle qu'elle résulte d'une combinaison facile de plusieurs légendes ou traditions invérifiables, il eût peut-être été opportun de mettre le lecteur en garde, ne fût-ce que par une petite note. Ajoutez donc ces considérations au livre de M. Calvez en manière de préface ; alors vous irez jusqu'au bout, car le récit est adroitement agencé, clair, agréable. D'ailleurs cette jolie légende est ancienne et instructive à bien des égards ; il importe de la connaître tout d'abord avant de chercher à éclaircir les problèmes qu'elle soulève. De la faire bien connaître, c'est le premier mérite du livre de M. Calvez.

L'autre, c'est de comprendre une seconde partie, consacrée au culte de saint Hervé, et où il est successivement traité des documents liturgiques, des dévotions et traditions populaires, des églises, chapelles et statues, bref de tous les témoignages qui affirment l'affection de tous les bretons pour le saint patron de M. Calvez. L'auteur a recueilli dans ces trois chapitres-là quantité de faits intéressants. En outre il n'a pas négligé d'y joindre une illustration abondante et il a su trouver dans les inépuisables carnets de croquis de M. Le Guennec une série variée de vues qui sont en parfait rapport avec le texte. Reprocherons nous à cette iconographie de n'être pas complète? Ce reproche est de ceux à quoi prétent tous les travaux. Nous avons adressé à M. Calvez une critique plus sérieuse ; ne nous attardons pas aux vétilles et

n'hésitons pas à recommander ce petit livre à tous les amateurs de choses bretonnes, à ceux qui aiment de les voir abordées avec intelligence et avec amour.

★
★★

Avec M. Jean Lorédan, nous passons de l'édification à la terreur. Le sympathique et paisible historien de Marion du Faouët éprouve comme un fascinant attrait pour les gens de sac et de corde. Sa passion devait l'entraîner vers le plus beau des brigands bretons, La Fontenelle. C'est ce qui est arrivé pour notre plus grand plaisir. La vie, les exploits, la fin tragique du célèbre ligueur sont racontés par lui avec un grand luxe de détails et un sens très vif de la vie dans un fort volume de 284 pages, orné de dix belles planches hors texte. Quoique le sujet ne fût pas des plus neufs, il n'était pas encore rebattu tout à fait et M. Lorédan a pu, grâce à ses recherches dans les archives bretonnes, découvrir quelques documents inédits qui avaient échappé à M^{me} J. Baudry. Que M. Lorédan pardonne une critique à notre respectueuse amitié. Il n'a pas assez rendu justice à sa devancière ; il ne la cite nulle part, même dans sa bibliographie. Son livre pourtant avait des mérites, de grands mérites, et il y a tellement plus de talent dans celui de M. Lorédan, que, vraiment, l'éditeur Perrin ne devait rien craindre de la concurrence. Nous garderons, nous, l'un et l'autre, mais nous donnerons notre préférence au second. C'est là désormais qu'il faut aller chercher l'histoire dramatique de La Fontenelle.

★
★★

M. Lorédan n'a pas dû avoir connaissance à temps pour en tirer parti de la très consciencieuse monographie de Penmarc'h qu'a écrite M. l'abbé Quiniou. Un chapitre, qui n'est pas le moins précieux, puisqu'il concerne les manoirs, en avait pourtant paru dans le présent *Bulletin* au

début de l'année dernière. Le reste est bien ce que ce morceau détaché donnait à attendre. La monographie est comprise comme il faut, c'est-à-dire qu'elle embrasse tous les principaux faits de la vie du pays dans le passé, en remontant jusqu'aux âges obscurs de la préhistoire la plus reculée. A l'historique de la paroisse et à l'étude de diverses chapelles se joint une troisième partie concernant spécialement Saint-Guénolé qui, de 1489 jusqu'à la Révolution, fut une trêve de Beuzec-Cap-Caval. Les conclusions de M. Quiniou prêtent à la discussion sur quelques points, notamment sur la décadence de Penmarc'h, où la part est faite trop large à La Fontenelle ; mais partout se manifeste un grand bon sens et une défiance de l'exagéré, qui sont deux des plus utiles qualités pour un historien. M. Quiniou n'en était du reste pas à ses premières armes. Toutes les paroisses où il a exercé son ministère ont successivement bénéficié de son activité de chercheur. Sa petite monographie archéologique de Saint-Thégonnec pouvait être dite la meilleure qui eût été publiée dans le diocèse. Si ce présent volume sur Penmarc'h ne l'égale peut-être pas, c'est que le sujet était plus ample et complexe.

Souhaitons que M. Quiniou continue dans une si bonne voie. Souhaitons aussi que dans le clergé et dans le personnel de l'enseignement public ou privé il suscite des imitateurs. Nul n'est mieux placé qu'un recteur ou un instituteur pour étudier à fond une commune et une paroisse, et c'est par des études approfondies de communes et de paroisses que peu à peu, sûrement, s'élève l'édifice de l'histoire locale. Or c'est par l'histoire locale que l'histoire générale se renouvelle et s'éclaire (1).

H. W.

(1) *Penmarc'h. Son histoire. Ses monuments*, par F. Quiniou, recteur de Penmarc'h. Quimper, librairie Le Goaziou, 1925.

Nombre de Sociétaires
au 1^{er} Janvier 1926 :

374

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier 1925

RECETTES

Cotisations des Sociétaires.	5.415 ^f »
Subvention du Conseil Général.	500 »
Intérêt des bons de la Défense Nationale	36 »
Intérêt du titre de Rente	15 »
Intérêt du titre de l'emprunt 6 %.	60 »
Intérêt du livret de caisse d'Epargne.	1 »
Vente des collections et bulletins.	914 »
Don de M ^{lle} de Gontault-Biron	100 »
TOTAL.	<u>7.041^f »</u>

DÉPENSES

Impression du Bulletin et de la Table	6.285 ^f 60
Clichés et dessins	166 15
Frais de recouvrement, timbres et ports	111 05
Brochage du Bulletin.	50 »
Préparation de la salle des séances, pourboires, etc.	50 »
Indemnité du trésorier.	200 »
— du sous-bibliothécaire.	100 »
Souscription à l'achat du tombeau de Troilus de Mondragon.	200 »
Total.	<u>7.152^f80</u>
Report du total des recettes.	<u>7.041^f »</u>
Excédent des dépenses.	<u><u>111^f80</u></u>

Actif au 31 décembre 1925 :

Livret de Caisse d'Epargne.	19 ^f 50
Titre de rente 3 %.	500 »
Bons de la Défense Nationale	500 »
Titre de l'emprunt 6 %.	1.000 »
Espèces	863 98
Total.	<u>2.883^f48</u>

L'actif au 31 décembre 1924 était de	2.995 ^f 28
L'actif au 31 décembre 1925 est de	<u>2.883 48</u>

Différence égale à l'excédent des dépenses. 111^f80

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission des Finances.

Ch. CHAUSSEPIED, F. PLATEAU, D^r LAGRIFFE.

Séance du 25 Mars 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

La publication de l'exercice financier de 1925 donne lieu à une rectification. A l'article *Préparation de la salle, etc.*, c'est 40 fr. qu'il faut lire et non 50 fr. Rien n'est à changer au chiffre du total.

M. le Président fait part du récent décès de MM. le comte du Laz, de Cléden-Poher, Le Bourhis, ancien adjoint au maire de Quimperlé, le commandant Devoir, ancien vice-président de la Société archéologique. Tous trois montraient un goût marqué pour les études d'archéologie et d'histoire. M. le Président exprime les regrets de la Société et insiste sur l'importance de l'œuvre du commandant Devoir, à la mémoire de qui sera réservée une notice spéciale.

M^{lle} Yvonne de Kergos, de Riec, est admise dans la Société sur la présentation de MM. Auguste Gourcuff, ancien maire du Trévoux, et Rodallec (de Kerlisquidic en Riec).

Il est donné communication du programme des questions qui sont proposées pour le congrès que l'Association bretonne tiendra à Auray dans la seconde quinzaine de juin. Ce questionnaire est à la disposition de tous les sociétaires qui désireront en prendre connaissance.

XVIII

M. l'abbé Pommeret, de Saint-Brieuc, a envoyé une note extraite des mémoires du chanoine Lesage de Saint-Brieuc (publiés partiellement dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse en 1892) et intéressant l'histoire de M^{gr} de La Marche. Cette note sera publiée.

Un arrêté en date du 8 mars a classé parmi les Monuments historiques (mobilier) la belle série des tapisseries des Flandres des xvi^e et xvii^e siècles appartenant au département et conservées au manoir de Keriolet ; dans le nombre il se trouve une tapisserie, la plus précieuse, qui est généralement désignée, du reste sans raison solide, comme représentant le mariage d'Anne de Bretagne.

Un autre arrêté ministériel a inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (immeubles) l'enfeu monumental du chevalier du Louët de Quijac (xvii^e siècle), conservé dans la « chapelle des exercices » de l'ancien grand séminaire de Quimper.

M. le président présente de la part de M. Couffon une série très remarquable, malgré la petitesse des épreuves, de photographies de vitraux du Finistère. Celles des vitraux de Cuburien en Saint-Martin des Champs sont particulièrement appréciables par leur finesse et en même temps par leur caractère de nouveauté. Sur le vitrail de Saint-Divy se remarque le buste d'Hervé de La Palue, prieur de La Forêt, qui fit exécuter le vitrail en 1531.

M. Le Guennec présente de la part de M. Surel divers croquis de statuettes anciennes du pays de Morlaix. Lui-même communique, d'après des minutes notariales, un marché passé en 1675 par un orfèvre morlaisien, Olivier Le Roy, connu par divers travaux effectués pour les églises de La Martyre, Landivisiau, Saint-Thégonnec, etc.

Sur la proposition de M. le Président il est procédé à un renouvellement de la commission de comptabilité. MM. Le Bolloch et Le Pennec sont élus en remplacement de

M. le Dr Lagriffe, vice-président, et de M. Chaussepied, empêché de venir aux séances.

Après lecture du mémoire inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire absent :

Le Trésorier,

L. LE GUENNEC.

Le Président,

H. WAQUET.

NÉCROLOGIE

LE COMMANDANT DEVOIR

Le Commandant Devoir est mort le 28 février dernier. De puis plus de deux ans il ne paraissait plus à nos séances. Frappé d'un mal cruel, ce grand laborieux avait dû renoncer à tout travail ; mais, à la Société archéologique, dont il fut vice-président, le souvenir subsiste bien vivant de ses communications toujours si méthodiquement préparées, de son enthousiasme scientifique, de ses articles fortement documentés sur la préhistoire armoricaine. Dans ce domaine spécial sa mort fait un grand vide en Bretagne, un vide que personne, pour l'instant, ne saurait combler.

Alfred-François Devoir, né à Lorient le 25 juin 1865, était entré le 1^{er} octobre 1881 à l'École navale. Quand il prit sa retraite, à cinquante-quatre ans seulement, il était capitaine de frégate et ne tarda pas à recevoir dans la réserve le grade de capitaine de vaisseau ; le 1^{er} décembre 1922, il recevait la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Jusqu'à la fin il s'intéressa aux choses de la marine, en particulier à l'hydrographie et à la construction navale ; de nombreuses notes relatives à la stabilité des cuirassés, à l'artillerie, aux variations des rivages, attestent l'activité de son esprit dans

ce sens et son zèle au service. Sa formation scientifique générale, et aussi l'habitude de l'observation précise que développe le métier de marin, le préparaient aux études d'archéologie primitive. Vers l'âge de vingt-cinq ans il commença à s'y livrer avec passion, leur réservant la plus grande part de ses loisirs. Parmi ses théories, il en est de discutables ; il méconnaissait un peu la raison d'être des fouilles et n'en voyait que l'effet trop ordinaire, non pas nécessaire, la mutilation, parfois la destruction, des monuments eux-mêmes. Ce qui était indiscutable c'était son application au travail, son dévouement que rien ne décourageait, l'étendue de ses investigations sur le terrain, la rigoureuse exactitude avec laquelle il décrivait et s'efforçait de caractériser les faits qu'il avait minutieusement observés. Rien ne lui était plus étranger que cet espèce de charlatanisme qui fleurit si aisément dans les jardins de la préhistoire ; toute son ambition allait à faire entrevoir un peu de vrai.

Cette ambition n'aura pas été frustrée. L'œuvre du commandant Devoir complète en la corrigeant celle de Paul Du Châtellier (1). Pour tout ce qui concerne l'architecture mégalithique elle se caractérise par un sensible changement de méthode ; elle pose d'excellents principes. D'abord conserver les monuments : c'était sa formule favorite. Cela ne semble-t-il pas tout simple ? Le commandant Devoir, qui a tant bataillé pour sauver des dolmens, des galeries dolméniques, des menhirs, des alignements, savait combien cette chose simple exige d'attention, de peine et d'insistance. Nulle vigilance n'égalait la sienne. Ceux qui, dans l'avenir, s'appliqueront, peut-être avec plus de bonheur que lui, aux problèmes qu'il aspirait à résoudre, ne manqueront pas de se dire ; « Son imagination, qu'il avait vive, a pu l'entraîner loin, trop loin ; mais, sans ses relevés précis, sans ses remarques ingénieuses, sans son action obstinément conservatrice, où en serions nous ? »

Et ce sera justice.

H. WAQUET.

Séance du 29 Avril 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce le décès de M. Barbe, notaire, ancien maire de Moëlan. Très dévoué à la cause de l'archéologie, notre confrère sut en toutes circonstances protéger les monuments de sa commune, et parfois les sauver de la destruction.

Deux membres nouveaux sont reçus dans la Société : M^{lle} Marguerite Keryvel, agrégée d'histoire, professeur au lycée de filles de Brest, présentée par M. le Président et M^{lle} Bablet ; M. l'abbé Jean Toulemont, professeur d'histoire au collège Saint-Yves à Quimper, présenté par M. le Président et M. le chanoine Pérennès.

M. le Président fait remarquer l'intérêt que présentent pour la documentation historique les journaux locaux anciens. On ne saurait trop recommander aux personnes qui en possèdent de les conserver, ou mieux, de les verser aux Archives départementales. Ils resteront ainsi à la disposition des chercheurs.

M. Savina fait espérer un premier don (2 séries importantes du *Journal de Châteaulin* 1839-40 et 1890).

Les édifices suivants ont été récemment inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : le transept et le clocher de l'église paroissiale de

Bannalec ; la fontaine et le calvaire de Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Locronan ; l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Portail et la caserne Hervo, à Concarneau ; le calvaire situé près de l'église de Guimaëc ; le calvaire de Cléden-Poher ; la chapelle Saint-Roch et Saint-Philibert en Moëlan ; l'ossuaire de la Roche-Maurice ; la chapelle, la fontaine et le calvaire de Saint-Vennec en Briec.

M. E. Delécluse annonce que les fêtes du centenaire de Laënnec auront lieu à Ploaré le 12 août prochain et invite, au nom du Comité, le bureau de la Société archéologique à y assister.

Un autre centenaire, celui de la Société polymathique du Morbihan, doyenne des associations bretonnes, sera célébré à Vannes les 25, 26 et 27 mai. Tout le possible sera fait pour que la Société archéologique du Finistère y soit représentée par un membre du bureau.

Une lettre de M. l'abbé Guéguen, recteur du Folgoët, fait part du grave danger qui menace à la fois son église et les deux écoles toutes proches. Le mauvais état du paratonnerre et de diverses parties de l'édifice appelle des réparations urgentes, pour lesquelles des crédits ont été votés. Une démarche sera faite auprès de M. le Préfet pour demander l'exécution immédiate des travaux.

M. Savina donne lecture d'un mémoire sur Messire Alleno de Kersallic, vicaire perpétuel de Plozévet, mort en 1729. Cette étude paraîtra dans le *Bulletin*.

M. le Président fait circuler une gravure du XVII^e siècle appartenant à Madame La Caze de Kerguvelen, et qui représente le port de Concarneau à l'époque de Louis XIV.

M. Le Guennec montre une vue d'ensemble, relevée par lui, du vieux manoir de Kerobezan, en Briec, qui vit naître en 1680 François-Hyacinthe de La Fruglaye de Kervers, évêque de Tréguier sous Louis XV.

M. Cormier lit une note illustrée de croquis sur trois groupes de mégalithes ruinés, qu'il a découverts à la Forêt-Fouesnant.

M. le Dr Hardouin donne communication d'un beau manuscrit in-folio sur vélin, de 1569, contenant la généalogie de la famille de Sanzay, avec dédicace en vers de Ronsard, et riches enluminures rehaussées d'or et d'argent. Ce manuscrit provient des archives du château de Kerézelec en Tréflévénez.

M. Savina présente un petit livre d'heures du XV^e siècle, incomplet, mais de facture très soignée, manuscrit, sur parchemin, avec lettres ornées, et deux jolies miniatures.

M. le Président signale un article du *Journal de Rouen* dans lequel, à propos de la réception de M. Guey, ancien conservateur de nos musées, à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen, il a été fait par le Président de l'Académie, un charmant éloge de Quimper.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

SOUSCRIPTION POUR L'ACHAT DU TOMBEAU DE TROÏLUS DE MONDRAGON

Liste supplémentaire

Docteur et M ^{me} F. CHAUVEL	50 fr.
M. Eugène JACQ.	10 »
M ^{me} PAVILLON	5 »
<i>A reporter.</i>	65 fr.

	<i>Report.</i>	65 fr.
M ^{mes}	DEROUX.	10 »
	MARIN-CHANCERELLE.	5 »
	PARC-CHANCERELLE (2 ^e versement).	5 »
MM.	Ch. GUIOMAR.	10 »
	Michel PERRON.	5 »
	DURAND.	5 »
	LE BOURHIS.	20 »
	LANDREIN.	10 »
	LE BOËDEC	5 »
	JONCOURT.	5 »
	BLONDEAU.	5 »
	F. MOUÉZEN.	5 »
	HOTTE.	5 »
	M. GIRAULT.	2 »
	GUÉGAN.	5 »
	LE DANTEC	5 »
	LIOT.	5 »
	TROALEN	2 »
	E. MOUÉZEN.	4 »
Total.		183 fr.
<i>Total des listes précédentes.</i>		6.248 fr.
Total général.		<u>6.431 fr.</u>

N.-B. — Les 13 dernières souscriptions ont été recueillies à Quimperlé et dans les environs par les soins de M. J. Joncourt, à qui la Société adresse, ainsi qu'à tous ceux qui l'ont secondée dans cette affaire, ses biens vifs remerciements.

Séance du 27 Mai 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M^{lle} Anaïs Béziers, de Tréboul, présentée par M^{me} Paul Béziers et M^{me} Pavillon, est admise dans la Société.

M. le Président salue la mémoire d'Anatole Le Braz, dont la mort récente atteint tous les Bretons. Notre confrère M. Daniel Bernard, qui put le voir peu avant sa fin, évoque ses souvenirs en une lettre émue, dont il est donné lecture.

Le Comité formé pour élever un monument au maître disparu songe à le placer dans notre ville, où Anatole Le Braz vécut près de vingt années, qui furent les plus fécondes de sa carrière. Les membres présents s'associent à l'hommage exprimé par M. le Président et approuvent pleinement le projet à l'étude.

Les ruines du château de Rustéphan, en Nizon, près de Pont-Aven, viennent d'être inscrites sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

M. Waquet, étudiant le tombeau qui, au Musée archéologique de Quimper, passe pour être celui de François du Chastel, marquis de Châteaugal, démontre que la statue date de 1638 et représente Auffray du Chastel, mort en 1637, fils du précédent.

M. l'abbé Guéguen, recteur du Folgoët, a retrouvé au

presbytère la statue en bois de N.-D. du Folgoët qui, jusqu'en 1888, était offerte à la vénération des fidèles. D'autre part, il espère pouvoir reconstituer un calvaire daté de 1543 dont les débris gisent actuellement dans la cour du presbytère. Il en a déjà rassemblé de nombreux éléments. Il communique les croquis de quelques écussons, et en signale un autre aux armes de Penmarc'h et Coalivy, portant la devise « Prest we » (il serait prêt), récemment découvert au château de Penmarc'h.

M. Le Guennec fait passer le dessin de curieux signes en creux ou en relief gravés sur les dalles de l'église Saint-Nonna, en Penmarc'h. Ces monogrammes, ancres, barques, outils, etc..., seraient, dit-il, des sortes « d'armoiries roturières » qui distinguaient les tombes en rappelant le nom ou la profession des défunts. D'autres marques du même genre se voient sur les murs du moulin de Saint-Allouarn, en Guengat.

M. Delécluse rappelle qu'une dalle pareillement gravée a été trouvée par des paysans près de la chapelle Saint-Viau.

M. Joncourt, de Brasparts, a envoyé le schéma de quatre chambres souterraines découvertes en 1914 à Nestavel-Bihan, en Brennilis, et non encore explorées. Trois sont circulaires, la quatrième rectangulaire ; elles communiquent par un étroit couloir.

M. le président retrace les différentes étapes de l'excursion organisée le 24 mai par le Syndicat d'initiative et à laquelle ont participé bon nombre de membres de la Société archéologique. A ce propos, il déplore la disparition de plusieurs beaux arbres qui encadraient très heureusement la chapelle des Trois-Fontaines, en Gouézec, et exprime l'espoir que la municipalité, qui a par ailleurs donné déjà des preuves de l'intérêt qu'elle porte à ses sites et monuments, ne manquera pas de mettre

bientôt de nouveaux plants à la place de ceux qui ont été abattus.

M. Genêt, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, présent à la séance, fournit d'intéressantes précisions sur le grand pont suspendu de Térénez dont il a dirigé l'achèvement. Cet audacieux ouvrage d'art ouvre désormais au tourisme une région peu connue et d'accès difficile.

Un projet d'excursion d'une après-midi aux environs immédiats de Quimper sera mis à l'étude.

La Société, émue par l'annonce d'un projet de construction à usage commercial, qui menace de défigurer l'un des coins les plus pittoresques de Quimper, émet le vœu que toutes démarches soient faites pour conserver au cours du Stéïr, dans la traversée de la ville, sa physiologie traditionnelle.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LES RUINES ROMAINES DE KERANDRAON EN POUILLAN

Dernièrement M. Kerivel, propriétaire au village de Kerandraon, pointe de la Jument, me prévenait qu'il allait niveler et cultiver une parcelle de terre où se trouvaient des ruines romaines.

Je me rendis sur les lieux et constatai qu'il s'agissait de quatre cuves pour la salaison du poisson, situées à flanc de falaise, faisant partie d'un grand établissement gallo-romain.

Après avoir recommandé à M. Kerivel de vouloir bien

recueillir avec soin les objets qu'il pourrait trouver dans les terres formant tertre qui proviennent de fouilles anciennes, ce qui rend bien faible l'espoir de découvertes intéressantes, j'ai constaté que le comblement de ces cuves qui s'effritent chaque jour ne pouvait qu'en assurer la conservation ; j'ai pensé qu'il serait utile, avant que disparaissent les derniers vestiges de cette occupation, de recueillir des renseignements sur l'ensemble des ruines qui étaient encore visibles il y a quelques années et que j'ai moi-même reconnues il y a 50 ans.

A l'Est de la pointe de la Jument et protégé par ce promontoire, existe un renforcement formant port, abrité des vents du Nord-Ouest à Sud-Ouest en passant par le Sud ; les marins le nomment Pors-Malvès ; au-dessus, à flanc de coteau, avaient été construite des cuves enduites de 5 à 6 centimètres de ciment, dont les angles étaient arrondis pour faciliter le curage.

Sur le plateau, dans le Sud, existait une grande villa qui, d'après ce que j'ai vu autrefois et que M. Kerivel m'a confirmé, couvrait une surface de 25 à 30 mètres de long sur 12 à 15 mètres de large.

Dans la partie Est se voyaient les fondations de chambres ayant environ 3 m. 50 $\times$ 3 m. 50 ; les murs avaient une épaisseur de 0 m. 35. Ces chambres ouvraient à l'intérieur qui devait former péristyle et M. Kérivel m'a dit en avoir vu les seuils usés par le passage des habitants.

Le champ où se trouvaient ces ruines ayant été cultivé, il y a déjà longtemps, toutes traces de constructions ont disparu et les pierres ont servi pour élever des clôtures. Elles indiquent par leur faible volume des murs de petit appareil et par leur couleur rouge la trace du feu qui a sans doute consumé la villa lors des invasions normandes (1).

Ce port n'est pas le seul qu'on trouve sur le pourtour de la baie de Douarnenez. Sur la même côte, nous avons le port de

(1) L'on voit encore sur un assez long parcours et avec sa largeur de 8 à 10 mètres, la voie romaine qui, s'embranchant à Poullan sur la voie d'Is à Troguer, descendait en ligne presque droite à la villa.

Brézellec, Pors-Piron ? ; dans le fond de la baie Tréfeuntec avec cale de halage et ruines romaines, etc.

A gauche de la route de Kerandraon, en face du village de Ker-Menhir, on voit un champ littéralement pavé de débris de poteries grises, qui sembleraient plutôt des poteries gauloises.

EMM. DELÉCLUSE.

PUBLICATION D'UN INÉDIT DE LAËNNEC

Dans son livre sur Laënnec, notre regretté confrère, M. le Dr Roux, parlant de la « conversion » de notre illustre compatriote, raconte qu'il fut admis, le 27 mars 1803, dans le sein de la Congrégation fondée par le P. Delpuits ; puis il ajoute :

« M. de Grandmaison possède le manuscrit d'une conférence qu'il fit à une des séances ordinaires de la Société sur *la Voie, la Vérité et la Vie* ».

En considération de l'importance que M. Roux attribuait à cette conversion, j'exprimais, au cours du compte rendu que je fis de son livre dans le Bulletin de 1921, le regret que notre confrère, au lieu de partager la vie de Laënnec par l'année 1806, où il commença à faire de la clientèle, n'ait pas, plutôt, choisi l'année de la conversion, 1803.

M. Roux, pour répondre à cette remarque, m'écrivit une lettre où il me donnait les raisons qui convenaient. Il ajoutait :

« Je regrette de n'être pas arrivé, malgré toutes mes tentatives, à mettre la main sur la conférence de 1807, *la Voie, la Vérité et la Vie*. On ne trouve pas toujours, en pareil cas, toute l'assistance désirable et le manuscrit de Laënnec a dû filer à l'étranger avec les archives de la Société de Jésus ».

Or, M. le Dr Henri Bon, de Besançon, membre de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, plus heureux que M. Roux, a tenu ce manuscrit entre ses

mains ; il l'a communiqué à ses confrères de la Société à Besançon et à Paris, il en a pris copie et il vient de le publier.

D'après les renseignements que M. le Dr Bon a bien voulu me fournir, il est bien exact que M. de Grandmaison a eu communication de cette conférence, il y a plus de trente ans (et ne la possédait point, comme l'a cru M. Rouxéau) et que le manuscrit en est passé en Angleterre avec les archives de la Société de Jésus.

C'est donc de Canterbury qu'il en a reçu communication. La conférence, rédigée sur le papier bleuté de l'époque, que vous connaissez tous, de l'écriture nette et ferme si caractéristique de Laënnec, est reliée dans un volume contenant une trentaine d'autres conférences. La date n'en est pas indiquée ; mais, sous le titre de la feuille de garde, figure cette annotation de la main du P. Delpuits ; « Par M. le Dr en médecine Laënnec » ; ceci autorise donc à la situer postérieurement au 11 juin 1804, date de la soutenance de thèse. Je ne sais sur quel indices M. le Dr Rouxéau s'était appuyé pour attribuer à cette conférence la date de 1807 ; nous savons, seulement, pour cette année-là, qu'il fut nommé vice-préfet de la congrégation *Sancta Maria auxilium christianorum*.

Nous devons être reconnaissants à M. le Dr Henri Bon d'avoir assuré par l'impression (1) la conservation et la diffusion de cet inédit de Laënnec qui complète heureusement le travail de M. Rouxéau.

A vrai dire, la conférence de Laënnec n'a point de titre, mais elle débute par ce passage de Saint-Jean, dont elle est une paraphrase : « *Ego sum via, veritas et vita ; nemo venit ad Patrem sine per me* ».

Il ne semble pas, comme l'avait cru M. Rouxéau, que l'on puisse parler véritablement d'une conversion de Laënnec. En réalité, le neveu et ancien élève du chanoine Michel-Marie-Alexandre Laënnec, curé d'Elliant, n'a fait, dès même 1801, que renouer avec des habitudes anciennes, qu'il avait tou-

(1) *Laënnec* par le Dr H. Bon dans la collection « Les grands catholiques des XIX^e et XX^e siècles ». Publications Lumière à Dijon.

jours regardées d'un œil bienveillant ; il n'avait pas attendu le Concordat pour reprendre des pratiques que, seule, la Terreur avait interrompues. Au vrai, Laënnec est toujours resté ce qu'il a été : égal à lui-même ; il n'avait pas à être touché d'une grâce qui ne l'avait jamais abandonné et le « *medicus pius* » dont s'émerveilla Pie VII n'était pas un néophyte.

D^r LAGRIFFE.

MARCHÉ POUR LA CONFECTION D'UN RETABLE EN 1675

J'ai trouvé en 1924, dans les riches minutes de l'étude de M^e de Lafforest, notaire à Morlaix, l'acte d'un marché passé « entre vénérable et discret Messire Charles Beuret, sieur recteur de la paroisse de Cavan, evesché de Tréguier, d'une part, et les sieurs Jean Le Déan et Pierre Le Déan, maîtres sculpteurs demeurant en la ville de Quimper-Corentin, ville close » le 1^{er} décembre 1675. Par ce marché, les frères Le Déan s'obligent « de faire et construire un tabernacle avecq ses ornementz, avecq un retable avecq ses ornementz et figures d'un Saint-Cavan, patron de ladite paroisse, portant le chef en la main droite et une palme en la main gauche, et deux anges de quatre piedz de hauteur, le tout de bois de chesne ou châtaignier, bon, loyal et marchand, que lesdits Le Déan s'obligent fournir et mettre en place suivant le dessain... dans le mois de septembre suivant venant, ou plus tost sy faire se peult, et ledit recteur faisant pour les fabriques et général de ladite paroisse. . promet payer, rendre et faire avoir ausdits sieurs Le Déan la somme de cinq centz livres tournois... et outre s'oblige ledit sieur Recteur faire faire les charrois requis et nécessaires, et, outre ledit dessain, feront lesdits Déans une bordure autour dudit Image de Saint-Cavan, qui portera une chasuble, et un Nom de Jésus au haut, à quoy faire et tenir, etc... (signé) Beuret, *recteur de Cavan* — Jean Le Déan, *sculpteur* — Pierre Le Déan,

sculpteur — Le Roux, *n. r.* — M. Primaigné, *notaire royal*.

M. le recteur de Cavan (commune du canton de La Roche-Derrien, arrondissement de Lannion, Côte-du-Nord) a bien voulu m'apprendre que le retable des frères Le Déan existe encore dans son intégrité. Ces artistes nous sont connus par d'autres œuvres. Ils confectionnèrent en 1672-1673 les magnifiques retables de Sainte-Anne et de Saint-Pierre décorant l'église de Pont-Croix, et M. l'abbé Cornou leur attribue aussi l'admirable groupe de la Cène placé au-dessous de l'autel du Sacré-Cœur dans la chapelle du chevet de la même église, pour laquelle un Le Déan cisela en 1663 ou 1664 les statues de la Trinité et de Saint-Jean. Les registres de Saint-Sauveur de Quimper contiennent, de 1674 à 1678, la mention du baptême de trois enfants d'honorable homme Pierre Le Déan, maître sculpteur, et de Demoiselle Marie Olliveau. Jean Le Déan et sa femme Marie Le Normant y figurent comme parrain et marraine. Ces deux frères n'étaient pas les seuls artistes de leur nom. François Le Déan confectionna en 1674, pour l'église des Carmes de Pont-l'Abbé, un tabernacle que le donateur, René Drouallen, sieur de Lesnallec, paya onze cents livres (1). Honorable homme Yves Le Déan, maître sculpteur de la ville de Brest, mourut accidentellement à Plougastel-Daoulas (peut-être en posant les riches retables qui existent dans cette église et dont il pourrait être l'auteur) et il y fut inhumé le 18 avril 1675.

L. LE GUENNEC.

(1) Archives de M. le comte de Rosmorduc.

Séance du 23 Juin 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Dr Picquenard vice-président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Waquet se fait l'interprète des regrets qu'éprouve la Société archéologique de la récente disparition de son président d'honneur, M. le chanoine Abgrall, décédé à Quimper le 10 juin, dans sa quatre-vingtième année, des suites d'une longue maladie. M. le président retrace la carrière, toute de devoir et de labeur, du vénérable défunt.

Son discours sera publié en annexe au procès-verbal.

En terminant, après avoir donné lecture de lettres de condoléances émanant de la Société Polymathique du Morbihan et de la Société Laënnec de Quimper, M. Waquet propose de suspendre la séance en signe de deuil.

M. l'abbé Bernard, recteur de Saint-Jean-Trolimon, présenté par M. l'abbé Le Beuz, recteur de Pluguffan, et M. l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h, est admis dans la Société.

Le vœu émis par la Société, dans sa précédente séance, relativement à la protection de la physionomie traditionnelle du cours du Stéir entre le pont Médard et le pont Astor, a été transmis par M. le Président à la Commission municipale compétente.

Un membre de la Société fait savoir que le cimetière de Saint-Hernin, naguère si pittoresque avec sa ceinture d'arbres, son mur d'enclos coupé de portes à piliers et son ossuaire, a été complètement dégradé par la municipalité de cette commune. qui n'a épargné l'ossuaire que pour lui adjoindre une bâtisse de style baroque, servant, paraît-il, de mairie. De même, aux chapelles de Lannélec et de Guénily, en Pleyben, la municipalité a fait couper les plus beaux arbres des bosquets qui entouraient ces oratoires, en décoraient le site et en protégeaient les toitures contre les intempéries. La Société émet le vœu que M. le Préfet refuse dorénavant toute autorisation de ce genre, portant atteinte au charme touristique du département et ne pouvant que hâter la ruine de ces sanctuaires dont beaucoup offrent un réel intérêt archéologique et artistique.

Les édifices suivants viennent d'être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : une maison du XVI^e siècle à l'entrée du bourg de Goulven ; la chapelle de Saint-Jaoua, en Plouvien ; les restes du château de Trémazan, en Landunvez ; six maisons à Landerneau comprenant : la façade de la maison sise rue du Commerce, n° 3 ; la façade de la maison sise rue du Port, n° 12 ; les façades sur rue de la maison sise à l'angle de la rue du Pont et du quai de Cornouaille ; la maison sise place Saint-Thomas, n° 3 ; la maison de bois sise place du Marché, n° 8 ; la maison sise au coin des rues du Commerce et de la Rive.

M. le Président présente une brochure que notre confrère M. le chanoine Pérennès vient de publier sur la chapelle de Coadry dans la commune de Scaër.

M^{me} Parc-Chancerelle a communiqué une analyse et divers extraits d'un ouvrage de Julien Furic, avocat à Quimper et bel esprit qui florissait à l'époque des Voiture,

Chapelain, Benserade et autres fameux « épistoliers » du grand siècle. Cet ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale à l'état d'exemplaire unique, a pour titre : *Les Alternatives du sieur du Run Furic ou meslange agréable de lettres etc...*, Quimper, J. Hardouyn, imprimeur et libraire, 1663. Plusieurs de ces lettres, écrites à des personnages marquants de la Cornouaille ou du Léon, ont, malgré leur préciosité, d'intéressants passages et dénotent surtout le peu d'estime dans lequel Julien Furic tenait l'esprit et le goût littéraire de ses compatriotes.

M. Le Guennec présente un croquis de la croix dite Croaz-ar-Born, sur la route de Quimper à Châteaulin, en Saint-Coulitz. Son fût cylindrique est coupé de nervures entrecroisées et semé d'hermines. Sur la face Est du dé sont sculptés en relief une épée, un marteau et une enclume. Cette croix semble dater du XVI^e siècle et pourrait avoir été érigée par les soins d'un armurier, qui y a mis les instruments de sa profession.

M. Le Guennec a relevé sur la croix processionnelle de Lannédern, datée de 1620, la marque de l'orfèvre morlaisien François Lapouz, formée des initiales F et L séparées par une hermine et surmontées d'un oiseau (Lapouz en breton). Sur le pied de cette croix, un écusson bandé de six pièces est celui des seigneurs des Tourelles en Lannédern, du nom de Lézormel. Le même blason timbre aussi les clefs de voûte et les sablières de l'église.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Pour le secrétaire empêché :

Le Trésorier,

L. LE GUENNEC.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLIV, fasc. I et II, 1926.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1922-1925.

Archaeologia Cambrensis. Vol. LXXX, part 2, 1925.

Bollettino della Società piemontese di archeologia e belle-arti Luglio-dicembre 1925.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1924, 2^e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1925 et 1^{er} de 1926.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, janvier et avril 1926.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1925.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon, mai-juin 1926.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques. Année 1924.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, tables générales (1882-1915), par Gaston de Bar.

Comment s'éteignit un vieux nom breton. — I. Les derniers des Botdérù par A. et K. (extrait du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1925). — II. Les Montendre et les Bougainville par A. et K. (extrait du Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1926). Don de M. R. de Kerallain.

Fornvännens meddelanden från K. Vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1925.

Revue Mabillon, avril-juin 1926.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 2^e livraison de 1926.

NÉCROLOGIE ⁽¹⁾

LE CHANOINE J.-M. ABGRALL (2)

La Société archéologique est en deuil. En la personne du chanoine Abgrall, qui, après l'avoir présidée effectivement pendant onze années, en avait été naguère élu par acclamation président d'honneur, nous avons perdu celui de nos confrères qui, à nos yeux comme pour la foule, la représentait le mieux, la personnifiait en quelque sorte. Nul ne jouissait à Quimper — ne pourrais-je pas dire dans le département entier ? — d'une popularité aussi étendue et honorable. Personne ne l'avait approché qui ne le vénérait, ne l'aimât. Car il était bienveillant, simple, dévoué à ses amitiés comme à ses devoirs, franc, d'une franchise un peu brusque parce qu'elle était entière, ennemie décidée de toute affectation, de toute emphase. Et en même temps on ne pouvait ne pas reconnaître en lui l'excellent prêtre, dont la charité, aussi prudente que vive, avait forcé l'estime et le respect de ceux qui partageaient le moins sa foi ardente.

Ainsi, très justement, apparaissait-il à tous. Mais il y avait un endroit où l'entourait une affection, sinon plus profonde, au moins plus ancienne, plus continue, plus familière aussi et presque filiale ; c'était à la Société archéologique du Finistère. Au chapitre de Quimper, dont il devint doyen en 1915, il appartenait comme titulaire depuis 1905 ; à l'hospice de Quimper, où il exerçait le ministère d'aumônier, il appartenait depuis 1886. Mais à notre société il appartenait depuis les temps héroïques de la fondation, et, sauf la période durant laquelle, professeur à Pont-Croix, il se rendait rarement au chef-lieu, on citerait peu de séances où il n'ait assisté, bien plus, participé de son érudition. Quel « cursus

(1) Discours prononcé à la séance du 27 juin.

(2) Jean-Marie Abgrall, né à Lampaul-Guimiliau le 22 juin 1846, décédé à Quimper le 10 juin 1926.

honorum », si j'ose dire, plus complet, plus régulièrement parcouru ? Secrétaire en 1893, vice-président en 1897, président en 1912, finalement, en 1923, président d'honneur. Et il avait été le confrère d'Aymar de Blois, de Louis-Marie de Carné, de Le Men, de Luzel, de La Villemarqué, d'Anatole Le Braz ; il avait été à Kernuz l'hôte et l'ami d'Armand et de Paul du Châtellier. Il restait comme le témoin très informé, très accueillant aux nouveaux venus, d'un demi-siècle de labeur incessant et de recherches fructueuses.

Son œuvre, uniquement consacrée à l'archéologie pure, c'est-à-dire à l'étude directe des monuments du passé, indépendamment de l'histoire, a pour point de départ un goût marqué pour le dessin. Né à Lampaul-Guimiliau, au cœur de ce fier pays Léonard, qui conserve quelques-uns des plus hauts chefs-d'œuvre de l'art breton, le jeune abbé Abgrall, de bonne heure, attacha sur nos clochers, nos porches, nos calvaires, des yeux émerveillés. L'esprit des pieux artisans antiques se réveillait en ce bon fils de la terre bretonne. Il n'avait reçu que l'instruction du séminaire, solide et sérieuse, mais spéciale et tout étrangère aux choses de l'art. Il la compléta comme il put par des études personnelles, que facilitaient ses aptitudes naturelles et, ne l'oublions pas, que stimulait certainement son zèle sacerdotal. Sa voie propre était trouvée : il ne se désintéressera pas de l'archéologie profane ; le cas échéant, il apportera aux préhistoriens, aux fouilleurs des ruines gauloises et romaines, une collaboration utile, des observations dont ils devront tenir compte ; mais sa vocation l'appelle ailleurs : il décrira, fera comprendre et admirer les églises d'autrefois ; il bâtira des églises pour l'avenir. *Livre d'or des églises de Bretagne* : c'est le titre de son livre principal, resté malheureusement limité au Finistère et d'un tirage trop restreint, mais c'est aussi le vrai titre de son œuvre entière. Comment, évoquant le ton de tendresse émue, religieuse, avec lequel il vantait les calvaires de Quilinen et de Tronoën, le clocher de Pont-Croix, le chevet aux trois faces dentelées de l'église de son baptême, comment ne pas songer qu'il pouvait à bon droit redire après

le Psalmiste : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire ? » (1).

J'ai parlé de sa tendresse pour les œuvres de sa race. Le principe de sa vocation archéologique est là et aussi le principe de son succès. Ce sentiment, le soutenant, l'exaltant dans son travail, le porta par dessus toutes les difficultés. Le chanoine Abgrall s'était formé lui-même et par un persévérant effort. De l'autodidacte, il avait les inévitables lacunes et, en compensation, la fraîcheur d'impression, l'originalité, les vues souvent pénétrantes. La matière de son étude était pour lui, non pas, comme pour tant d'archéologues, voire de très savants archéologues, une chose inerte et morte, mais au contraire un monde très vivant ; on eût cru qu'il entendait les pierres lui parler. Rien de ce qui touchait aux monuments de Bretagne ne le laissait froid. Aussi les sociétés locales et régionales ne manquaient pas de se l'agréger, cependant que les représentants de la science officielle rendaient justice à ses mérites. Après la Société française d'archéologie, qui lui avait décerné une grande médaille de vermeil, l'Académie des Inscriptions, en 1906, lui attribua pour son livre de *l'Architecture bretonne* une mention honorable au concours des Antiquités de la France. Enfin, en 1920 — un peu tard vraiment — on s'aperçut qu'il n'était pas encore officier de l'Instruction publique. Heureusement les récompenses de ce genre n'éblouissaient pas outre mesure ce Breton indépendant ; il n'avait jamais aspiré qu'à remplir efficacement toute sa tâche. Il l'a bien remplie. Aux côtés du chanoine Peyron, il a été le grand metteur en train du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, que des mains fermes et sûres sauront maintenant désormais en bonne route. Chez nous, où il savait bien qu'on l'aimait et où il se sentait si complètement chez lui, il a eu la grande

(1) Les principaux édifices construits sur ses plans sont : les églises de Tréboul, Plogastel-Saint-Germain, Edern, Plomelin, Sainte-Anne d'Arvor à Lorient, les chapelles du petit Séminaire de Pont-Croix, du Likès et de Sainte-Anne de Pratanras.

satisfaction de voir la Société célébrer il y a trois ans, en pleine prospérité, le cinquantenaire de sa fondation. Quand il fut élu, en 1912, la liste des membres portait 130 noms ; en 1923 elle en portait 325. Voilà des faits qui louent ; ils ne me laissent rien à dire.

Maintenant qu'il nous a quittés, le meilleur, le plus éloquent hommage que nous puissions rendre à sa mémoire, c'est de tâcher de nous maintenir sur ses traces. Tant qu'il y aura ici quelqu'un qui l'aura connu, son souvenir y restera bien présent ; à plus d'un, il nous semblera longtemps encore revoir à cette table sa bonne figure à l'allure vive, dont le relief, tumultueux sans dureté, s'éclairait si souvent d'un sourire. Et, le revoyant en pensée, peut-être nous inspirerons nous encore mieux des exemples qu'il nous laisse : activité, désintéressement, zèle pour la vérité, amour du pays.

H. WAQUET.

Séance du 29 Juillet 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. l'abbé Thépaut, vicaire au Guilvinec, présenté par MM. les abbés Bernard, recteur de Saint-Jean-Trolimon, et Quiniou, recteur de Penmarc'h, est admis dans la Société.

M. le Président annonce la récente promotion de M. le Colonel Dizot au grade de général de brigade dans le cadre de réserve ; cette nouvelle est accueillie avec une vive sympathie par l'Assemblée, qui joint ses félicitations à celles de son Président.

Ont été inscrits sur la liste supplémentaire des monuments historiques : le manoir de Keroulas en Saint-Pol-de-Léon ; les deux vasques du château du Rusquec, en Loqueffret ; les restes du château de Kergournadéac'h, en Cléder.

M. le Président rend compte de l'Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, qui s'est tenue à Rennes le 13 juillet, et fut suivie d'une très belle excursion aux châteaux de Combourg, de la Chesnais et de la Bourbansais. Il y a fait, concernant l'occupation des Anglais dans la Basse-Bretagne à l'époque de la Ligue, une causerie fondée principalement sur deux documents inédits, dont il communique le principal : une lettre confidentielle adressée par le Maréchal d'Aumont à son

secrétaire Céberet, en novembre 1594, immédiatement après la prise du fort espagnol de Crozon. Cette pièce, qui montre sous leur vrai jour les rapports des deux armées, sera publiée dans l'édition de l'histoire du chanoine Moreau, que prépare M. Waquet.

M. le Dr Lagriffe apporte un exemplaire original de la thèse de Laënnec, inséré dans un recueil qui contient aussi les thèses du Dr Le Bail de Carhaix, et du Dr Guifez, médecin chef de l'hôpital de Quimper.

M. le Président a eu l'occasion d'examiner de près le pont Sainte-Catherine, dit pont gaulois, qui franchit l'Hières à 2 kilomètres de Carhaix, sur le trajet de l'ancienne route de Guingamp. Les arches en tiers-point, et surtout les puissants éperons qui brisent le courant vers l'amont (d'un usage très rare avant le XII^e siècle) lui semblent indiquer une construction du Moyen-âge, qui du reste a dû succéder à un ouvrage gaulois ou romain.

Le poste gaulois à triple circonvallation qui couronne la butte de Suguensou (en Esquibien), sur la rive ouest du Goyen, étant sérieusement menacé par l'exploitation d'une carrière ouverte à flanc de colline, la Société émet le vœu que l'Administration compétente épargne ces ruines historiques, ainsi que la pittoresque montagne de Ménez-Castel, leur socle naturel.

M. Victor Surel, de Morlaix, a fait parvenir : une aquarelle représentant les ruines du château de Lannoverte en Plouézoch ; les croquis d'une grille placée au bas du clocher de l'église Saint-Mathieu de Morlaix, et d'une pierre gravée avec inscription, qui surmonte la porte du presbytère de cette même église.

M. Le Guennec exhibe une affiche d'indulgences de l'an 1633, récemment offerte à la bibliothèque municipale de Quimper.

M. le Président présente l'opuscule qu'il vient de

consacrer au *Musée breton de Quimper* dans la collection « Memoranda » (éd. Laurens). D'abondantes illustrations accompagnant un texte clair et concis en font un guide de choix pour tous les amis de notre art régional.

A l'issue de la séance, l'Assemblée se rend au Musée de la ville, et y revoit avec plaisir la « Noce Bretonne » regroupée et enrichie de beaux costumes anciens.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Archaeologia Cambrensis. Seventh series, vol. VI, june 1926.

Bollettino della Società piemontese di archeologia e belle-arti, 1926, n° 1-2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2^e trimestre de 1926.

Bulletin du Comité des travaux historiques. Section des sciences économiques et sociales, 1921-1925.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1925-1926.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1925, n° 4 ; 1926, n° 1.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome V, fasc. 2 à 4, 1924.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1925.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5^e série, 1925.

Mémoires de l'Association bretonne. Congrès de Rennes, 1925.

Recueil de la commission des Arts de la Charente-Inférieure. Janvier-avril 1926.

Report of the United States national Museum (Smithsonian Institution), 1925.

Revue Mabillon, juillet-septembre 1926.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1926, 3^e livraison.

Rivista archeologia della provincia e antica diocesi di Como, fasc. 90-91, anno 1926.

Suomen Museo Finskt Museum, XXXII, 1925.

Suomen Muinais Muistoyhodistuksen Aikakauskirja, XXXV, 1926.

Annexe au Procès-Verbal

LA STATUE TOMBALE D'AUFFRAY DU CHATEL

Le Musée départemental breton possède une curieuse statue tombale en granit, du XVII^e siècle, représentant en gisant un seigneur de la famille du Châtel. Elle provient de l'église de Landeleau. Comme le tombeau qu'elle décorait primitivement a disparu sans laisser de traces et surtout sans que personne en ait relevé l'inscription, le chevalier de Fréminville a pu la regarder, puis la présenter comme celle de ce François du Châtel, marquis de Mesle, sieur de Châteaugal et de Landeleau, qui, gouverneur de Quimperlé pour la Ligue en 1590, laissa la ville tomber assez piteusement aux mains des royaux (1). C'est ce personnage aussi qui avait épousé en premières noces l'infortunée Marie de Keroulas, dont le destin mélancolique fait le sujet d'une jolie ballade dans le *Barzaz-Breiz*. Attribution romanesque, séduisante pour les imaginations ; tout le monde l'accepta sur la foi de Fréminville ; elle semblait en effet très acceptable.

(1) *Antiquités du Finistère*, 2^e partie, p. 201.

Elle est fausse. François du Châtel avait été inhumé à Guiclan, non à Landeleau ; il était mort, soit en 1599 soit au début de 1600, en tout cas pas en 1612 comme le croyait ou le prétendait Fréminville. Nous en devons la preuve à un acte par lequel, en date du 8 mai 1600, son fils Vincent, en exécution du testament de son défunt père, concède à la fabrique de Guiclan une rente de 4 écus par an pour faire chanter un *De Profundis* tous les lundis « sur le tombeau où est mis et inhumé le dict feu seigneur de Mezle en la dicte église (1) ». François possédait en Guiclan le manoir de Kergoët en héritage de sa mère Marie le Scanff. C'est là probablement qu'il était venu passer ses derniers jours.

Mais qui est donc le gisant de Landeleau ? En février 1643 une contestation surgit dans cette paroisse entre les seigneurs de Mezle et de Châteaugal d'une part, et ceux du Granec d'autre part, au sujet des prééminences et droits honorifiques. Une enquête fut instituée, dont le procès-verbal nous fournit la réponse attendue (2). Tous les témoins déclarèrent que « la tombe enlevée » et le « gendarme » gisant par dessus avaient été exécutés et placés dans le chœur par les soins et aux frais de Renée de La Marche, veuve d'Auffray du Châtel. D'après la déposition de Jean Floch, procureur au bourg, et qui avait été fabrique de l'église paroissiale l'année même où fut faite la tombe, celle-ci daterait de 1638. Quoique le nom du défunt ne soit donné nulle part, n'est-il pas à présumer qu'il s'agit du mari de Renée de La Marche ? Auffray du Châtel, fils de François, mourut à Châteaugal en Landeleau en 1637. Les deux dates s'accordent tout à fait et cet accord transforme la présomption en une certitude.

Auffray du Châtel n'a du reste marqué en rien dans l'histoire. Son père François est, dans la branche de Mesle, le dernier personnage qui ait joué un rôle un peu en vue. Auffray ne mérite vraiment d'être nommé que pour avoir été, et encore

(1) Archives du Finistère, 76 G 5, fol. 4.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, H. Carmes de Rennes, prééminences à Landeleau.

sans souci de ressemblance, représenté en « gendarme », gisant sur une tombe « enlevée », dans l'église de Landeleau. Et aujourd'hui ce « gendarme » constitue une des belles pièces du Musée breton, à Quimper.

H. W.

NOTE SUR LE JANSÉNISME A QUIMPER

Le 21 octobre 1637, Antoine-Roger de Bridieu, archidiacre de Beauvais, quittait cette ville pour Quimper où l'exilait une lettre de cachet donnée le 9 octobre à la suite d'un sermon d'inspiration janséniste prêché par lui à l'Hôtel-Dieu de Beauvais, le 28 août précédent. Deux ans après, presque jour pour jour, le 4^e dimanche d'octobre 1689, il se voyait arrêté à Quimper, conduit à Paris et enfermé à la Bastille comme impliqué dans une affaire où étaient inculpés plusieurs chanoines jansénistes de Beauvais (Affaire Raoul Foy). Il fut reconduit à Quimper en janvier 1690 et publia en 1691 un *Mémoire de ma prison à Quimper*, « pièce très édifiante » dit Moréri, restée manuscrite et qui n'a encore été retrouvée nulle part. On sait que, pour demander à rentrer à Beauvais il adressa au roi une supplique, datée de Quimper le 19 mars 1693, qui demeura sans succès ; en effet il assistait en 1695, à Landrévarzec, au mariage de Marie-Jeanne de Kerguélen et de Pierre-Yves du Parc (1.) Il ne rentra à Beauvais que le 25 mars 1698.

Le fait de son incarcération à la Bastille en octobre 1689 est obscur : les autres chanoines inculpés dans l'affaire Raoul Foy furent incarcérés à Vincennes ; leur innocence éclata aussitôt, on les libéra. Bridieu au contraire fut gardé à la Bastille. Antoine Arnaud écrivait le 9 décembre 1689 à M. du Vaucel (2) : « Les chanoines de Beauvais [arrêtés dans

(1) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1917, p. 334-335.

(2) Lettre 438 de l'édition des *Lettres* d'A. Arnaud de 1727, t. VI, p. 87.

l'affaire Raoul Foy] sont sortis de prison pleinement justifiés. Leur évêque les alla quérir dans son carrosse le 5 de ce mois, et les mena souper chez lui. Mais on ne sait encore ce que deviendra M. de Bridieu, qui n'étoit pas avec eux, mais à la Bastille et dont l'affaire n'avoit rien de commun avec la leur. Mais il n'a pas été moins grossièrement calomnié par un misérable moine Bernardin qui étoit le *Pater* d'une abbaye de filles auprès de Quimper (ou dans la ville même) et dont l'abbesse qui est une très bonne fille âgée de 70 ans, avoit désiré voir M. de Bridieu. Il avoit de la peine à y aller, mais M. l'Evêque, qui estime beaucoup cette abbesse, souhaita qu'il y allât, et l'y mena lui-même. Le moine en a eu jalousie et en a écrit au P. de La Chaise, l'accusant de dogmatiser dans ce monastère. L'évêque et les religieuses ont écrit pour sa justification : mais cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait amené à la Bastille ».

Le monastère en question ne peut être que l'abbaye de Kerlot, installée depuis 1667 au manoir de l'Isle à Quimper (1) et qui, se rattachant à l'ordre de Citeaux, devait avoir pour aumônier un bernardin. L'abbesse étoit alors « noble et vertueuse dame, dame Anne Le Coigneux » (2), la même qui, nommée par brevet en date du 21 octobre 1658, n'avait pu prendre possession de son abbaye qu'à la fin de novembre 1662 et par la force des armes, grâce à l'intervention du gouverneur de Port-Louis, suivi de 100 hommes avec deux canons (3). L'évêque étoit François de Coëtlogon, nullement ami de Port-Royal, mais qui, plein de mansuétude et ennemi des querelles, avait peu auparavant mis Lancelot à l'abri des anathèmes un peu vifs des Capucins de Quimperlé (4). Quant à Bridieu, il s'étoit déjà occupé des monastères de filles. Moréri dit qu'« étant directeur des religieuses béné-

(1) A peu près à l'emplacement de l'actuel Palais de Justice.

(2) Archives du Finistère, 25 H 3.

(3) Peyron, *Fondation de l'abbaye de N.-D. de Kerlot* dans le *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1889, p. 9-19.

(4) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1889, p. XL.

dictines de Saint-Martin de Borenc, près de Beaumont-sur-Oise, il composa un écrit.... sur la *réformation des monastères* et en particulier sur l'utilité que les religieuses retireroient, selon lui, de n'avoir point de cellules séparées ». Comme la plupart des chanoines de Beauvais, il donnait dans les doctrines de Jansénius et d'Arnauld ; quand il était accusé de *dogmatiser dans le monastère*, c'est parce qu'il y faisait de la propagande janséniste.

N. B. — Cette note est rédigée en grande partie d'après des renseignements communiqués par M. R. Largillière. (Voir le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1925).

H. W.

Séance du 28 Octobre 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : M. et M^{me} Saint-Just Péquart, présentés par MM. Waquet et Monot ; M. le Dr Anthony, professeur au Muséum d'histoire naturelle, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; M. l'abbé Plougoulm, recteur de Tréboul, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Le Guennec.

M. le Président fait part des décès de M. Pocquet du Haut-Jussé et de M. Largillière. M. Pocquet, à qui sont dus les 5^e et 6^e volumes de l'*Histoire de Bretagne* laissée inachevée par la mort d'Arthur de La Borderie et *Les origines de la Révolution en Bretagne*, était président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, au deuil de laquelle la Société archéologique du Finistère s'associe.

M. René Largillière, docteur ès-lettres, avocat à Beauvais, est décédé des suites d'une longue maladie. M. Waquet rappelle la grande portée de son livre sur *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. M. Largillière n'avait que trente-cinq ans ; sa disparition prématurée prive la Bretagne, à laquelle il s'était attaché, d'un travailleur aussi savant que sympathique.

M. et M^{me} Saint-Just Péquart ont fait don au Musée départemental breton d'un ensemble de 35 haches de bronze trouvées près de la chapelle Saint-Sébastien en Tréméoc et d'un fond de vase néolithique recueilli au Menmeur en Guilvinec. Au cours d'un long séjour aux îles Glénans, ils ont exploré diverses sépultures et se proposent, l'an prochain, de continuer ces fouilles. Des précisions seront, à la prochaine séance, données sur ces recherches et sur celles qui ont été amorcées à l'île du Loch par les soins de M. René Bolloré.

Averti de l'état d'abandon où se trouve le tumulus de Ty-ar-Boudiquet, en Brennilis, propriété de la Société, M. le Président est intervenu auprès du maire, M. Le Toullec. Ce dernier a bien voulu promettre que le nécessaire sera fait pour débarrasser ce remarquable monument des broussailles qui l'encombrent et des détritits qui le souillent.

Une communication de M. le Préfet annonce que les façades et toitures des maisons n^{os} 6 et 8 de la Venelle au Son à Morlaix ont été inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

M. le Président appelle l'attention sur les derniers numéros du *Bulletin diocésain*, où il relève entre autres articles une notice de M. Pérennès sur le regretté chanoine Abgrall, président d'honneur de notre Société ; un article de M. l'abbé Guéguen, recteur du Folgoët sur les *Prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV* ; une étude de M. l'abbé Saluden sur l'*Abbé Pillet, curé constitutionnel de Landerneau* ; une étude de M. l'abbé Mével sur *Deux disciples de saint Guénolé : saint Balay et saint Martin*.

Lecture est donnée d'une lettre adressée par La Tour d'Auvergne à son ami Claude Le Coz, évêque de Rennes, au sujet de l'impression de son ouvrage sur *Les origines*

Gauloises. Cette lettre, publiée dans les mémoires de l'Académie de Besançon, précise certains traits du caractère de La Tour d'Auvergne. A ce propos M. Savina raconte des faits peu connus qu'il a glanés au cours d'un voyage au pays basque, sur la vie de La Tour d'Auvergne à l'époque où il guerroyait dans ce pays, notamment lors du siège de Saint-Sébastien, dont la prise sans effusion de sang serait due à l'habile éloquence du premier grenadier de la République.

M. Waquet annonce que les Archives départementales vont prochainement s'enrichir du versement fait par les greffes des registres de l'État Civil antérieurs à la promulgation du Code civil, et de nombreux registres et liasses intéressant les affaires criminelles, correctionnelles et civiles jusqu'à 1826.

La Société archéologique est invitée à participer au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris en 1927. Dans le programme arrêté par le Comité, M. le Président relève quelques questions pouvant intéresser spécialement les membres de notre Société.

M. Savina communique la reproduction d'une monnaie ou médaille frappée par les royalistes en 1793, trouvée dans une cour à Douarnenez. Il offre à la Bibliothèque de la Société un livre récemment paru et dont il est l'auteur : *Le Clergé de Cornouaille à la fin de l'ancien Régime, et sa convocation aux États généraux de 1789*.

M^{lle} Bablet présente un bas-relief trouvé il y a quelques années à Lambézellec parmi des objets gallo-romains. Ce bas-relief en terre cuite représente une femme effeuillant une fleur qu'elle tient à la main.

M. Le Guennec communique différents croquis, en particulier celui de la chapelle de Kerinec en Poullan, et du manoir de Lezoualc'h où est né Guy Autret de Missirien.

M. Surel a transmis des dessins curieux de divers petits monuments du pays de Morlaix.

Après lecture du mémoire inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin annuel de la Société Jersiaise, 1926.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1926.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1925.

Le Clergé de Cornouaille à la fin de l'ancien régime et sa convocation aux États généraux de 1789 par Jean Savina (don de l'auteur).

Les Lettres, octobre 1926, numéro contenant un article de M. René Villard sur *Le centenaire d'un Breton illustre : René-Théophile Laënnec* (don de M. Waquet).

Revue Mabillon, octobre-décembre 1926.

Un étudiant en médecine Quimpérois (Guillaume-François Laënnec) aux derniers jours de l'ancien régime (Quimper-Paris-Montpellier-Londres), 1768-1774, suivi de *Lettres d'un témoin au procès du Comité révolutionnaire de Nantes* avec une introduction et des notes par le Dr Alfred Rouxeau (ouvrage posthume, don de M^{me} veuve Alfred Rouxeau).

Annexe au Procès-Verbal

LE DIOCÈSE DE CORNOUAILLE EN 1789

Depuis la publication du beau livre, très neuf à beaucoup d'égards, de M. l'abbé Kerbiriou sur Mgr de La Marche, il n'était pas trop difficile de se représenter l'état du diocèse de Léon dans les dernières années du XVIII^e siècle, mais le regret s'en trouvait plus vif qu'un ouvrage analogue n'eût pas été consacré au diocèse de Quimper et à son dernier évêque Mgr de Saint-Luc. M. Savina comble en partie la lacune par son étude sur *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'ancien régime et sa convocation aux États généraux de 1789* (1). La préparation d'une édition annotée des *cahiers* des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau (2) l'a conduit à pousser son enquête de ce côté. Condition excellente. M. Savina connaît à fond le terrain où il opère, et on pourra bien déplorer qu'il n'ait pas utilisé tous les documents accessibles, on ne saurait prétendre qu'il n'a pas embrassé le sujet dans toute son étendue. De plus il l'a traité avec une parfaite précision et une impartialité indiscutable.

Après quelques pages réservées à la description de l'évêché lui-même et à un aperçu de l'administration civile et militaire, il définit l'état du clergé de Cornouaille vers 1780-89, puis relate les circonstances de la convocation du bas-clergé pour les États. A la fin viennent en appendice d'utiles indications relatives aux revenus ecclésiastiques d'après les rôles des décimes, aux revenus des recteurs, des fabriques et des chapelles, au clergé du Finistère dans les assemblées révolutionnaires et parmi les notabilités départementales en l'an IX.

(1) Quimper, impr. M^{me} J. Bargain, 1926, in-8° de 120 p.

(2) Qui doit paraître prochainement dans la collection des Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.

Sur le clergé régulier M. Savina passe un peu rapidement. Il est bien vrai que, suivant la formule d'un ami de Mgr de Saint-Luc, Alexandre de La Roche, « le cloître avait grand besoin de réforme ». Mais, dans quelle mesure ? Quel rôle jouaient encore les monastères d'hommes en Cornouaille ? L'atonie spirituelle sévissait-elle partout également ? Que devinrent les moines dans le tourbillon révolutionnaire ? Sur ces points il y aurait de nouvelles recherches à faire, plus complètes que celles dont nous connaissons actuellement les résultats.

Ce qu'on appréciera le plus dans ce livre, c'est tout ce qui y est dit de la situation économique, sociale et morale du clergé séculier. Les revenus de l'évêché, en y comprenant ceux de la mense abbatiale de Landévennec, unie à l'évêché en 1783, atteignaient 35.076 livres sans en défalquer les charges, 22.000 environ de revenu net. Le chapitre, malgré les gros fruits qu'il percevait dans sept importantes paroisses, ne possédait pas un revenu supérieur à 29.000 livres et il comprenait 16 canonicats ; il était le moins riche de la Bretagne, bien que, pour la superficie, le diocèse occupât la deuxième place parmi les diocèses bretons. Quant au clergé paroissial, résidant auprès des ouailles, exerçant un ministère effectif, avec « charge d'âmes », ses revenus, hormis un petit nombre de fortes paroisses, étaient très modestes. Les dîmes lui échappaient souvent, réservées au dignitaire qui, sans charge d'âmes, se trouvait titulaire de la paroisse, « curé primitif ». Il existait beaucoup plus en Cornouaille que dans le Léon de recteurs ainsi réduits à la portion congrue et au casuel. Le seul avantage commun à tous consistait dans la jouissance à bon compte du presbytère et de ses dépendances. La maison mise à la disposition du clergé par les paroissiens était généralement une demeure confortable, tout au moins vaste, une sorte de gentilhommière. Aisance extérieure et trompeuse : ces gentilhommières abritaient parfois des prêtres, surtout des vicaires, qui, mal payés par les bénéficiers, possédaient à peine de quoi vivre. Dans de telles conditions, le recrutement du clergé devenait forcément

difficile et c'était un grave sujet d'inquiétudes pour Mgr de Saint-Luc.

M. Savina s'est arrêté avec une respectueuse et bien compréhensible curiosité en face de ce prélat profondément pieux dont il cite ce vœu, si caractéristique, exprimé peu avant sa mort : « Pour qu'on rende à Dieu son culte, au roi son autorité, je donnerais ma chemise ». Ces mots expliquent toute la conduite de celui qui les prononça. Souhaitant uniquement de voir assurer à l'Église le libre accomplissement de sa mission spirituelle, il condamne toutes les doctrines, toutes les institutions où il croit discerner des périls pour la foi ou pour les mœurs ; mais, après une tentative assez maladroite d'offensive contre les francs-maçons de Quimper(1), il a renoncé à s'ingérer dans l'action politique ; il ne se compromet pas dans la bagarre. Jusqu'au bout, tant que l'autorité responsable n'a pas fait entendre sa sentence définitive, il cherche la conciliation. Cependant, en donnant à croire que peut-être n'aurait-il pas refusé le serment à la Constitution civile, M. Savina oublie la fermeté avec laquelle, le 14 juillet 1790 (il mourut le 30 septembre), il annonçait son intention de protester « contre tous les décrets destructifs de la religion ». Pour lui, après le jugement de Rome — qu'il n'a pas connu —, aucun doute n'eût été possible : la Constitution civile, ébranlant l'édifice de l'Église, *détruisait* la religion. La mort ne le sauva pas de l'hésitation sur le choix à faire ; elle préserva d'angoisses cruelles son cœur d'évêque fidèle et de loyal sujet.

Du reste, en tout ce qui ne touchait pas aux intérêts proprement religieux, on peut dire qu'« il ne fut pas un ennemi irréductible du nouveau régime ». A la différence de son fougueux voisin du Léon, il ne donna prise à aucune récrimination de la part des dirigeants du Tiers. Il n'exerça aucune pression sur ses prêtres, ni pour les engager à imiter

(1) Voir A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, p. 451-454. Il existe aux Archives départementales du Finistère un registre de la loge La Parfaite Union à l'Orient de Quimper.

le haut-clergé et la noblesse, c'est-à-dire à s'abstenir des élections, ni après les élections faites ; leurs trois députés : Jean-Marie de Leissègues, recteur de Plogonnec, Jacques-Louis Guino, recteur d'Elliant, Nicolas-Joseph Loëdon de Keromen, recteur de Gourin, votèrent à peu près en toutes circonstances avec la gauche de l'Assemblée et même prêtèrent le serment. Toutefois Leissègues et Loëdon se rétractèrent et moururent en exil. Parmi les 32 électeurs diocésains désignés par l'assemblée générale du bas-clergé, qui se tint au collège de Quimper le 2 avril 1789, huit à dix s'attachèrent à la Constitution civile ; deux seulement se « déprêtrisèrent » et donnèrent dans la politique ardente : proportion relativement faible en égard à l'esprit gallican de l'église de France et à la condition misérable de tant de prêtres.

Sur la valeur intellectuelle du clergé cornouaillais M. Savina n'est pas très informé ; c'est d'ailleurs une chose très malaisée à saisir. Sur sa valeur morale, les documents nouveaux qu'il a utilisés lui permettent de conclure comme l'avait fait jadis Antoine Dupuy après de minutieuses recherches sur les détenus des maisons de force : sauf exceptions individuelles et toute part faite d'ailleurs aux inévitables imperfections humaines, c'était un corps d'honnêtes gens, paisibles et de vie régulière. Cette conclusion, concernant un diocèse particulier, répond pleinement aux lignes suivantes, de portée générale, qu'Alexis de Tocqueville écrivait il y a déjà soixante-dix ans : « Je ne sais si, à tout prendre, et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique en France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, mieux pourvu des vertus publiques et en même temps de plus de foi : la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui ; je l'ai finie plein de respect » (1).

Le rigoureux historien que fut Tocqueville eût aimé et loué le livre de M. Savina.

H. WAQUET.

(1) *L'Ancien régime et la Révolution*, éd. des Œuvres complètes, p. 170.

Séance du 25 Novembre 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. le Président fait remarquer que la lettre de La Tour d'Auvergne dont il y est question avait été déjà, sinon publiée, du moins analysée dans la *Correspondance de La Tour d'Auvergne*, par Buhot de Kersers.

Sont reçus dans la Société : MM. Emmanuel Rousseau, conseiller d'Etat honoraire, ingénieur général du génie maritime, présenté par MM. Waquet et le Dr Lagriffe ; le vicomte d'Espiès, du château de Trohanet en Langolen, présenté par MM. Waquet et le vicomte de Pompery ; Joseph Rodallec, de Quimper, présenté par MM. Le Merdy et René Rodallec ; Guillaume de La Villemarqué-Cornouaille, présenté par MM. Le Guennec et Hamon.

M. le Président rend hommage à la mémoire de Frédéric Le Guyader, décédé à Kerfeunteun le 14 novembre ; il insiste tout spécialement sur les importants services rendus aux recherches historiques par le défunt durant les vingt années qu'il passa à la tête de la bibliothèque municipale de Quimper. En même temps qu'un poète de talent, Frédéric Le Guyader était un érudit avisé et un numismate averti.

La Société apprend aussi avec regret la mort de M. le chanoine Kerjean, curé-archiprêtre de Châteaulin, qui en

était un des membres les plus anciens et les plus zélés.

M. René Bolloré, avec la collaboration de M. le Président et de M. Le Guennec a fait dégager et fouiller dans l'île du Loch (Glénans), un tumulus de la fin de l'âge du bronze, d'une architecture intéressante. D'autres tumuli disposés sur la même ligne seront explorés ultérieurement.

M. Savina exhibe la monnaie de l'an IV de la liberté (1793) dont il a été question à la séance précédente.

M. le Président présente deux photographies de l'église très peu connue de Loc-Eguiner-Landivisiau. Ce joli édifice des 16^e et 17^e siècles possède un clocher très élégant de pur style léonard, qui rappelle, ainsi que la disposition en 3 nefs d'égales dimensions, l'église de Plouédern. Il porte à la base la date de 1592, à l'intérieur celle de 1577. M. Savina s'élève contre la dénomination Loc-Eguiner-Landivisiau, nouvellement imposée à la commune, qui jadis a toujours été rattachée à Ploudiry.

Lecture est donnée d'une étude de M. Le Guennec sur la question : « La famille du Marchallac'h a-t-elle produit un croisé en 1248 ? » Cette étude, qui donne lieu à divers échange de vues entre MM. Savina, Waquet et Le Guennec, sera publiée dans le *bulletin*.

M. le Président présente un ouvrage posthume du Dr Rouxeau intitulé : *Un étudiant en médecine dans les derniers jours de l'ancien régime*. Il s'agit de Guillaume-François Laënnec, oncle de l'illustre médecin qui l'appelait son second père. Il est donné lecture d'un chapitre consacré à la petite colonie bretonne qui vers 1769 gravitait à Paris autour d'Elie Fréron.

M. le Président signale aussi un article de M. René Villard, professeur au lycée de Saint-Brieuc, sur Laënnec (Revue *les Lettres*). M. Le Guennec communique plusieurs dessins de M. de La Messelière : le manoir de Guilly près

Châteaulin, et sa cheminée monumentale : l'ancienne église de Lothey ; ainsi qu'un plan de l'ancien hôpital de Morlaix par M. Victor Surel.

A propos de Lothey, M. Waquet fait observer que, tandis que le bourg de cette commune a été transféré en 1846 à Landremel — à 2 kilomètres au sud — la plupart des cartes l'indiquent toujours à l'emplacement primitif.

M^{lle} Bablet présente une boussole-cadran solaire du XVIII^e siècle et une montre de l'époque révolutionnaire.

M. le Président présente le livre émouvant et instructif consacré par le Dr Léon Palaux à la vie et aux œuvres du poète Pierre Calloch ; il exprime le souhait que ces beaux poèmes soient fidèlement et adroitement transposés du dialecte vannetais dans la langue bretonne littéraire, commune aux trois autres régions de Basse-Bretagne.

La séance est levée à 3 heures et demie.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

CHRONIQUE

Dans la série *Memoranda* publiée par l'éditeur H. Laurens (prix : 5 francs le volume de 64 p.), a paru dernièrement un nouvel opuscule consacré à la Bretagne : le *Musée Breton de Quimper*, composé par M. Waquet, archiviste du département, conservateur des musées départementaux et président de la Société archéologique. Sa substantielle et élégante notice prend le visiteur dès l'entrée du musée établi dans l'ancien palais des évêques de Cornouaille, et le promène à la fois de salle en salle et d'âge en âge, en lui signalant les éléments les plus caractéristiques et les plus précieux : anguipède de

Guélen ; borne milliaire de Kerscao ; vitraux de Saint-Ispar et de Langolen ; tombeaux à effigies de Troilus de Mondragon, d'Yves du Parc, de Gradlon de Kervastar, d'Auffray du Chastel ; dalles armoriées provenant du couvent des Cordeliers et de la cathédrale de Quimper, statues pieuses et grotesques, planches d'imagerie populaire, parures locales, reconstitution d'intérieurs cornouaillais, salle de ferme et atelier rustique, meubles sculptés et découpés à jour, peintures et boiseries de la salle synodale, vitrines de médailles, d'armes, d'ustensiles gallo-romains, reconstitution aussi patiente que curieuse du monastère des Cordeliers, tableaux, faïences, etc. Soixante-trois planches en phototypie commentent et éclairent d'excellente façon ce savant et clair exposé, et offrent une précieuse série de documents à ceux qui voudront étudier dans ses manifestations les plus diverses l'art ancien du peuple breton, « inculte assurément, mais non grossier, plein de rudesse à la fois et de finesse, amateur tenace et créateur fécond d'une beauté qui parfois nous émeut, souvent nous amuse ».

L. LE GUENNEC.

★
★★

L'intérêt des mémoires manuscrits du chanoine Hervé-Julien Le Sage (de Saint-Brieuc) a été signalé à la séance du 25 mars dernier. En voici un passage relatif à Mgr de La Marche : « M. de Saint-Pol trouva dans une vie simple et sans le moindre faste le moyen d'exécuter de grandes entreprises pour le bien de son diocèse. Il bâtit, dans sa ville, un superbe collège dont il fit tous les frais, que l'on portait à des sommes immenses. J'ai vu ce beau monument de sa noble charité, qui me rappela ce Théodoret, évêque de Cyr, qui fit construire à ses dépens et avec magnificence, des aqueducs pour fournir de l'eau à sa ville. Henri IV parlait de son pourpoint de fontaine : je pourrais aussi mentionner la vieille soutane avec des manches neuves dont, en 1789, j'ai vu paré le fondateur du collège de Saint-Pol-de-Léon ». (*Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, 1892, n° 18, p. 292).

Séance du 30 Décembre 1926

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Sont reçues dans la Société : M^{lle} Marie de Boisanger, de Saint-Urbain, présentée par MM. le Dr Lagriffe et L. Le Guennec ; M^{me} Pierre Roulland, de Concarneau, présentée par M^{me} Pavillon et M^{lle} Béziers.

M. le Président fait part du décès de M. Chenadec, qui fut le dernier locataire de la maison natale de Laënnec.

La place de Locronan et son puits banal ont été inscrits sur la liste des Monuments historiques par arrêté en date du 29 octobre 1926. Un arrêté en date du 4 novembre 1926 a classé les maisons n^{os} 161 et 177, et un décret pris en Conseil d'Etat le 30 novembre les façades et toitures de l'hôtel Gauthier, le tout sur ladite place.

De nombreux monuments ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. M. le Président se propose de demander quelques nouvelles inscriptions, en particulier celle de la chapelle de Saint-Côme en Saint-Nic, et de la porte d'entrée, ainsi que de la façade de la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines de Quimperlé.

La Société archéologique déplore les mutilations désolantes infligées à l'enclos de ce couvent et compte sur la vigilance éclairée de la municipalité, propriétaire actuelle

des bâtiments, pour assurer la conservation de tout ce qui fait le pittoresque de cette jolie ville.

M. Waquet donne communication d'une pièce d'archives inédite, relatant l'intervention de la troupe en vue de réprimer une sédition qui se produisit à Kernilis en 1666.

M. Le Guennec communique une note relative à trois blasons placés, l'un au Relec, en Plounéour-Ménez, les autres au Cloître-Saint-Thégonnec et dans l'église de Trégourez.

M. le Dr Lagriffe, ayant assisté aux fêtes du centenaire de Laënnec à Paris, les 13, 14 et 15 décembre 1926, en fait un compte-rendu qui sera publié partiellement dans le *Bulletin*.

M. Waquet signale l'intérêt pour l'étude de l'étymologie du nom de Laënnec de deux textes dont il résulte qu'à l'époque de l'illustre savant on prononçait *Lenneec* ou *Lanec*. La première forme est donnée par le père de René-Théophile-Hyacinthe, et interprétée par lui comme emportant le sens de « liseur, ami de l'étude » ; la seconde se trouve dans une adresse présentée à Laënnec par un groupe d'étudiants étrangers.

M. l'abbé Le Beuz a envoyé pour être présentée une hachette en bronze provenant d'une cachette de 34 haches, découverte à Lanénoret en Trégunc.

M. le Président présente une brochure du Rev. G. H. Doble, sur Saint-Méen. Cette brochure contient plusieurs dessins de M. Le Guennec. Ce dernier a également documenté et illustré un article sur le « Tro-Breiz », paru dans la revue *Feiz a Breiz*, à laquelle M. le Président rend hommage pour la bonne œuvre de vulgarisation bretonne qu'elle accomplit.

Il est ensuite procédé au renouvellement annuel du bureau : l'ancien bureau est réélu à l'unanimité des membres présents. M. le chanoine Pérennès, aumônier

de l'hospice de Quimper, est élu vice-président en remplacement de M. Le Carguet, décédé.

M. le Président remercie l'assistance au nom du bureau. Il regrette de ne pouvoir donner plus d'ampleur à notre *Bulletin*, par suite du prix très élevé des travaux d'impression. Tel qu'il est, notre *Bulletin* est un des plus riches en mémoires et des plus volumineux parmi les publications similaires. Quant à la situation financière, quoique peu brillante, elle ne doit pas inspirer d'inquiétude ; aussi n'y a-t-il pas lieu pour le moment d'envisager un relèvement de la cotisation, qui reste fixée à un minimum de 15 francs.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

CHRONIQUE

Les monuments suivants ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêtés en date des 18 et 28 octobre, 2 et 10 décembre derniers :

Daoulas : Chapelle et fontaine N.-D. des Fontaines.

Lampaul-Ploudalmézeau : Clocher-porche de l'église.

Landéda : Chapelle de Troménec.

Landerneau : Façade et toiture de la maison XVII^e siècle, sise place Toul-Coq.

Lannilis : Château de Kerouartz et ses dépendances.

Plouédern : Eglise paroissiale.

Plouguerneau : Chapelle du Grouanec.

Roche-Maurice (La) : Restes du château.

Rumengol : Eglise et fontaine.

Tréhou (Le) : Calvaire du cimetière.

Trémaouézan : Fontaine située près de l'église.

- Gouézec* : Chapelle N.-D. de Tréguron.
Huelgoat (Le) : Eglise, à l'exception du clocher.
Landivisiau : Chapelle du cimetière.
Lanmeur : Nef de la chapelle de Kernitron et entrée de l'ancien cimetière.
Leuhan : Restes de la chapelle Saint-Jean.
Loqueffret : Chapelle de la Croix et calvaire voisin.
Ploëven : Eglise paroissiale et calvaire du cimetière.
Plonévez-du-Faou : Calvaire de Saint-Herbot.
Plounéventer : Manoir de Mézarnou.
Quéménéven : Calvaire de Kergoat.
Saint-Hernin : Calvaire du cimetière.
Saint-Nic : Eglise paroissiale, moins le chœur.
Saint-Pol-de-Léon : Maison prébendale sise Grande Rue.
Saint-Pol-de-Léon : Maison prébendale sise rue du Petit-Cloître.

- Ergué-Armel* : Eglise paroissiale.
Ergué-Gabéric : Ossuaire de l'ancien cimetière.
Forêt-Fouesnant : Moulin de Chef-du-Bois.
Penmarc'h : Grange à dîmes de Porz-Lambert.
Plogastel-Saint-Germain : Porte d'entrée du manoir du Hilguy.
Plomeur : Chapelle et calvaire de La Tréminou.
Pont-l'Abbé : Hôtel de ville.
Quimperlé : Cloître Sainte-Croix.
Quimperlé : Façade et toiture de la maison xvi^e siècle, sise rue Dom Morice.
Plouguer : Pont Sainte-Catherine.
-

MÉMOIRES

Première contribution à l'étude des

NOMS D'HOMMES ET DE LIEUX

DU CAP-SIZUN

Les notes qui suivent sont une continuation du travail de M. Loth *Le breton de Plogoff et de Cléden* (et non de Beuzec, comme il a été imprimé par erreur), paru dans les *Annales de Bretagne* (1). Cette étude a été faite d'après les graphies des matrices cadastrales et la phonétique, tandis que pour celle-ci, nous avons tâché de relever les formes les plus anciennes des noms d'après les aveux de la Chambre des Comptes de Bretagne conservés aux Archives de la Loire-Inférieure, à Nantes (Sénéchaussée de Quimper) et d'autres documents des Archives du Finistère.

En général, les aveux se reproduisent successivement ; les plus intéressants et les plus sincères pour la toponomastique sont ceux qui sont rendus par des possesseurs éloignés de leurs terres, établis par des *passes* ou notaires ne connaissant pas les lieux, ne subissant pas, par conséquent, l'influence des déformations et qui rapportent servilement, des documents antérieurs.

Le travail ci-après n'est qu'un essai et nos interprétations pourront se modifier lorsque d'autres dépouillements auront été accomplis et surtout lorsque nous aurons des Dictionnaires topographiques pour toute la Bretagne ; on sait que seuls les

(1) T. XIV, 1899, p. 414, 628 ; t. XV, 1900, p. 190, 301, 391, 398 ; t. XVI, 1901, p. 136 ; t. XVII, 1902, p. 126).

départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure possèdent leurs répertoires.

Le premier élément des noms de la nomenclature est la forme actuelle, établie en se rapprochant le plus possible de la prononciation. Lorsque les noms anciens ont disparu de la région, le premier élément est remplacé par un long trait.

Nous avons écarté les noms des paroisses sur lesquels on trouve des renseignements complets dans la *Chrestomathie* et les *Noms des saints bretons* de M. Loth et la thèse toute récente de M. Largillière (*Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*).

I. — NOMS D'HOMMES

(1) ——— *Azgan*, 1386, 1540, *Azcan*, 1380, 1557. *Az*, *ad*, pour *at*- préfixe reduplicatif, *gan* (né de), comme le latin *gen*. *Adgan* peut être pour *ate-gano* (né de nouveau, René) ; *ad* est souvent confondu avec *at* = *ate* vieux-celtique. *Adgan* est devenu *azan* dans Kerazan (Ker-adgan).

(2) **Belec**. *Jahan an Baelec*, 1380. *Baelec*, forme ordinaire en moyen-breton de *belec* (prêtre) ; en vieux breton : *bacloc* ; en gallois : *baglog* (porte-crosse).

(3) **Barbéoc'h**. *Barbeuch*, 1540. *Beoc'h* est connu comme variante de *beuc'h*, *buc'h* (vache) ; on la trouve dans Grégoire de Rostrenen. Le sens de *bar* est douteux. *Bar* (sommet, comble), remonte à *barr* et est bien connu dans tous les dialectes bretons. *Bar* (pour *barr*, plus ancien) est également employé dans le sens de branche et aussi de barre. Il est possible que le mot dans ce dernier sens ait subi l'influence du français, mais ce n'est pas sûr. *Barr* se retrouve en gallois et dans des dérivés, ainsi qu'en irlandais : *barrach* (branche du sommet d'un arbre, extrémité de branche) ; *barran* (sommet d'un arbre, cheveux), employé en composition dans ce sens ; *barrog* (baguette) ; *barroch* (barrière). Ce dernier

sens a pu venir du sens d'extrémité, fin (sens qui existe en moyen-irlandais). *Barbeoch* est évidemment un surnom. Il se peut que le premier terme soit *barr* : cf. irlandais-moyen *barr-bude* (qui a les cheveux blonds), *barr-chass* (qui a les cheveux crépus), *barr-dub* (aux cheveux noirs). Ce qu'il y a de plus probable, c'est que *bar* est pour *barv*, barbe ; ainsi *barb-difeith* (barbe inculte) (*Cartulaire de Redon*, 860-867) ; cf. les surnoms gallois *baryv-draws* (à la barbe de travers ou rude), *baryv-turch*, barbe de sanglier (1). *Bar (v)-beoch* (à la barbe de vache ?). Cf. l'expression couleur queue de vache, en parlant de moustache.

Au Cap-Sizun, *bar* a le sens de champ non enclos de murs.

(4) **Boudigou.** *Le Boedigou*, 1540. Dérivé de *boed* (nourriture).

(5) **Breneol.** *Breneheol*, 1540. *Bren* (colline), *heol* (soleil) (colline ensoleillée).

(6) **Carval.** *Carvoal* (2), 1520. *Car* (ami, parent) ; *val*, *voal*, pour *wal* (?) qu'on trouve dans le gallois *gwal-adr* (chef, vieux-breton *walart* pour *walatr* : *cat-walart*, *Riwalart*, etc.. Cf. *Kerivaladre*, en Plumelec (Morbihan) forme déjà archaïque, pour *Ker-ri-waladr* (*ri*, roi) ; cf. *Trelivalair* pour *Tre-rivalèr*, *rivalèr* = *ri-walazr* (cf. *laër*, *lèr*, voleur = *lazr*, *latr*).

(7) **Cloarec.** *Le Clouerec*, 1540. Le Clerc, du latin *clèricus* (è long latin).

(8) **Cozanet.** *Cozganet*, 1385. *Coz* (vieux), *ganet* (né) ; cf. *Lescogan*, en Beuzec-Cap-Sizun ; *Lescozgan*, 1540.

(9) **Cozic.** *Cozvic*, 1426. Vieux-village. *Vic*, *vicus* (agglomération), identique à *Vieuxvy* (Ille-et-Vilaine). Cf. *Quillivic* et les noms terminés en *vic*.

(1) J. Loth. *Mabinogion*, II, 270.

(2) On pourrait penser pour *voal* à *moal* (chauve), mais *moal* eût été encore à cette époque *moal* (gallois *moel*, vannetais *mauel*). Cependant *oa* pour *oe* apparaît à une époque sensiblement plus ancienne. Pour *-voal*, *-wal* = *val*, cf. plus bas *cos-vas*, pour *cos-was*, *cos-voas*.

(10) **Cosvas.** *Cosgoas*, 1540. *Goas* (vassal, serviteur). Cf. *cosden*. *Cosden* a un sens péjoratif (homme de rien) mais il n'a pas ce sens ici, non plus que dans *Cozanet* (né tard ?). Il y a un roi gaulois du nom de *Cottus* (cf. le sens du latin *senex*, *senatus*).

(11) ——— *Doedy*, 1540. Nom de famille disparu. *Doe* (Dieu), *dy*, *ti*, (maison ?). *Doedy* a été sans doute un nom de lieu d'abord, comme c'est le cas pour un très grand nombre de noms d'homme.

(12) **Donnart.** *Doenerth*, 1250, *Doenerd*, 1263, *Donerz*, 1311, *Donertz*, 1540. *Doe* (Dieu), *nerth*, *nerz* (force) ; devrait être *Donarz*.

(13) **Dreau.** *An dreo*, 1380. *Dreo* (joyeux, mignon). Le nom du roitelet, en gallois, *dryw*, lui paraît identique. La voix du roitelet était, au moyen-âge, en Galles, interdite par l'église. En haut vannetais, un des noms du roitelet est *doéig* (petit Dieu) (*Dryw* confondu avec *dryw*, druide : v. celt *druwi*, gén. *dru-wid-os*).

(14) **Esellan**, 1380. Nom de famille disparu. De *estell* (bras du dévidoir ?).

(15) **Gargadennec.** *Gargadennec*, 1540 (grande gorge ou grande gueule).

(16) **Gloaguen.** *Gloeguen*, 1540. *Gloeguen* est pour un plus ancien *gloew-ken* (peau limpide, transparente, brillante) ; v. breton *Gloeu*, en gallois, *gloyw* ; cf. *Maescloaguen*, quartier de Quimper (1).

(17) **Goraguer.** *Le Goaraguer*, 1540 (L'archer).

(18) **Gourcuff.** *Gourcuff*, 1380. *Gour*, homme, *cuff* (*cun*) (doux).

(19) **Gouzien.** *Goezien*, *goezian*, 1540. Nom de saint. Le

(1) En 1206 : *Campus gloegen* (J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, pp. 123, 206). Le mot est resté en vannetais : *gloëu*, qui n'est pas épais, clair, clairsemé.

nom breton *d'Audierne*, qui est une pure absurdité, était *Trefgoezien* au xv^e siècle (1). La rivière de Pont-Croix, dont l'estuaire forme le port d'Audierne, porte encore le nom de *Goyen*, contraction de *goezien*. On a voulu expliquer *Audierne* par *aot-tiern*, (rivage du *tiern*), en le rapprochant de *Kerodiern*; cette interprétation est insoutenable, d'abord parce que *Audierne* est une dénomination toute moderne (influence peut-être des mots italiens et espagnols *odierna*, présentement..) et que *Kerodiern* est pour un plus ancien *Kermodiern*, *Kermordiern* (voir *Kerodiern*). On trouve aussi *Torgouyen*, comme nom de famille au xvii^e siècle.

(20) **Guilcher.** *Guilcher*, 1540 (le tondeur). Nom de famille très commun à l'Ile-de-Sein mais qui a disparu du Cap-Sizun.

(21) **Hélias.** *Élias*, 1380. C'est un nom biblique. Hélyas de Radnor, au moyen-âge, est évêque de Llandav, en Galles.

(22) **Jaffry.** *Jeffreiz*, 1380, *Jaffraez*, 1532. Nom d'origine germanique par le français. Cf. *Jaffrez*, *Jaffrézou*; c'est le français *Jeffrei* qui a perdu un *d* spirant, conservé en breton.

(23) **Kerisit.** *Guyrysit*, 1540 (Probablement cerisaie); même sens que *Querisouet*, xvi^e (nom propre : *de Kerisouet*).

(24) ——— *Lanczehuedez*, 1540. *Lancz* (élan) et *ehuedez* (allouette). *Lanç*, *lançen*, a aussi le sens de jeune arbre haut. La forme *ehuedez* est plus ancienne que la forme *huedez*.

(25) **Lebeul.** *An nebeul*, 1380 (le poulain); vieux-breton *ebol* pour *epol*, gallois *ebawl* (voir *Cartulaire de Redon*: « *maenhoiarn qui et ebolbain* », le poulain de Bain; Voir J. Loth, *Chrestomathie*).

(26) ——— *Le Bozellec*, 1540. Dérivé peut-être de *boz* (creux

(1) Cf. J. Loth. *Les noms des Saints bretons*, p. 45. *Goezien*, *Goazienn* est un dérivé de *goez*, aujourd'hui *goaz*, vannetais *goèh*, ruisseau (et veine); au xiii^e siècle, *goeth*: *goetheloc*, dérivé de *goethel*, aujourd'hui *gwazell*, terrain arrosé par un ruisseau (*Chrest.* p. 206). Le nom de lieu *Voujeloc*, en Cléden, *ar voujeloc*, par mutation, provient aussi de *goezeloc*, *gouezeloc* = *goetheloc*.

de la main, paume), comme *bozec* (qui a de fortes paumes) ; irlandais *boss*, *bass*, même sens ; il est rare mais il existe en gallois (1) (Ernault, *Glossaire*).

(27) **Le Gonidec.** *Le Gonidoc*, 1540 (qui gagne, communément laboureur, sens très répandu). Le suffixe breton *ec* a remplacé *oc* vers le xiii^e siècle. Au Cap-Sizun, beaucoup de noms de parcelles ont conservé la terminaison *oc* dans les matrices cadastrales et dans la prononciation. (Nous en ferons une étude ultérieure).

(28) **Le Guével.** *An guevel*, 1460 (le jumeau) (gallois *gevell*, emprunté au latin *gemellus*).

(29) ——— *Le Scaffennec*, 1541. Le double *ff* indique une voyelle nasale précédente et un *m* intervocalique vieux-breton. Un dérivé de *scaff*, *scanff* (léger, agile), aujourd'hui *scanv*, au point de vue de la dérivation est invraisemblable. En raison de la graphie *ff*, on ne peut songer à un dérivé de *scavenn* (chalumeau en sureau, navette, canelle adaptée à un tonneau en perce, sureau évidé). C'est très vraisemblablement un double dérivé de *scaffn*, en moyen-breton *tablete* (tablette, escabeau), *scaon*, du latin *scannum* ; *scaffn* a dû avoir un singulatif *scaffnenn* et un dérivé *scaffnennec* ; *scaffennec* (le fabricant d'escabeaux, de tablettes), pour *scaffnennec*.

(30) ——— *Lestoquer*, 1540 ; moyen-breton *stoquer* (trébuchet pour attraper les oiseaux, coupe-gorge, ratière) : cf. le nom propre français *Trébuchet* (Ernault, *Glossaire*, 659).

(31) ——— *Logan*, 1380. Dérivé de *loc* (monastère, cellule) ; moderne *log*, *lok* (petite cellule, petite hutte) (Le Gonidec).

(1) On ne peut songer à un dérivé de *boss* (nœud, bosse) : *s* reste dur dans ce cas : *bosse*, qui a des bosses, nœuds ; *bosen* (peste ; français *la bosse*). Un dérivé en *-ellec* de *boss* (paume) paraît d'explication difficile. On pourrait penser à un mot breton disparu, équivalent au gallois *both* (moyeu, umbo de bouclier, vase ventru) ; *bothach* (personne ventrue, grasse) ; *bothell* (rotondité, vase à forte panse). *Bozellec* pour un vieux-breton *bothelloc*, signifierait, le pansu, le gras.

(32) ——— *Maesyrvin*, 1541. *Maes*, champ et *irvin*, pour *ervin*, gallois *ervin* (écrit *erfin*), navet. Doit être un surnom.

(33) **Moullec**. *Le Mouleuc*, 1380. *Moullec* a le sens de mulet (poisson) et aussi de pluvier.

(34) **Moal**. *Moel*, 1380. *Moal*, chauve. Est entré en composition dans les innombrables *Kermoal* et beaucoup d'autres noms.

(35) **Pennamen**. *Pennamaen*, 1538. *Pen*, tête, sommet, *a* [n], de et *maen*, *men*, pierre (d'abord nom de lieu).

(36) **Plouhinec**. *Ploezinec*, 1556. *Plouhinec*, Morbihan : *Plebs-Ithinuc* (*Cartulaire de Quimperlé*) *Ploezinec* (1283, Abbaye de la Joie) *Ploeyzineuc* 1320, *Ploe-hidinuc* (1037, *Cartulaire de Redon*). La forme ancienne est donc *Idinoc* ou même *Ithinoc*. Il est probable que *Ithinoc*, *Ithinec*, est identique au nom propre vieux-gallois *Eithinauc*, : *Tref Eithinauc*, dérivé de *Eithin* qui est également un nom propre connu. *Eithin*, vieux-breton *Ethin*, nom commun, a le sens d'ajoncs (J. Loth, *Chrest.* p. 136).

(37) **Porlodec**. *Porzloedeuc*, *Le porzloedec*, 1540. *Porz*, port ou cour, *loedec*, chenu, gris (1). C'est le nom d'une petite anse en Cléden. *Loedec*, *Louedec* est également un nom de famille. Il y a encore un *Kerledec*, *Kerloedeuc*, 1540, en Plogoff.

(38) ——— *Rozerch*, 1384. Vieux-breton *Roderch*, vieux-gallois *Roderch*, moyen-gallois *Rhydderch*. Le sens de *Roderch* est probablement : très en vue, illustre.

II. — NOMS DE LIEUX

(1) ——— *Brenbultur*, 1386 (près Kermeur en Cléden), *Brenburtul*, 1540. *Bren* (colline), *bultur* pour *burtul* (vautour) (voir *Catholicon* de Lagadeuc).

(2) **Berivanel** (Goulien). *Berivanazal*, 1540. Le premier

(1) *Moisi* en parlant de pain.

terme de ce nom n'est pas clair, peut-être un pluriel de *barcbarc* : voir plus haut *Barbaoch* ; le second est *banal* ; vieux-breton *banadl* (genêt). A dans *vanazal* est une voyelle de résonnance.

(3) **Brenelec** (Goulien). *Brenheleuc*, 1400. *Bren* (colline), *heleuc* nom propre *hailoc*, dérivé de *hail* ; gallois *hael* (généreux) (J. Loth, *Chrest.* p. 134).

(4) **Bremel** (Cléden). *Bremahel*, 1540. *Bren* et *mael*, vieux-celtique *maglos* (chef, roi) (*Chrest.* p. 148).

(5) **Bremeur** (Goulien). *Bremeur*, 1386. *Bren* et *meur* (grand).

(6) **Brézoulous** (Cléden). *Bresoloux*, 1434, *Bresollou*, *Bresouloux*, *Bresoulouz*, 1540, *Bressouloux*, 1667. Une règle absolue en breton, c'est que *s* ancien, moyen-breton intervocalique, quelle que soit sa provenance (deux *ss* ou *s* plus une consonne assimilée), devient *z* français dans la prononciation. *Bresoloux* ne pouvait donner que *Brezouloux* (-*oulou* pour *olou* par assimilation vocalique). Comme ce lieu est situé sur une hauteur, le premier terme est *bre*, colline ; le mot est substantif et adjectif : *mene-bre* signifie montagne élevée. Quand à *solou*, ce peut être un nom propre comme un nom commun. *Sol* a le sens de fond de terrain, le bas (fond de lit, semelle).

Auprès de ce village, dans un champ appelé *men losquet* (pierre brûlée, un nom significatif) on a découvert des traces de substructions, des débris de poterie et de petites haches en pierre. Vers ce champ convergent deux chemins très creux appelés *gariel* (1) dont l'un commence en un endroit

(1) *Gariel* est pour *cariel* : *ar gariel* (le chemin creux). Le Goff (supplément au *Dictionnaire breton-français*), donne *Karhiel* comme bas-vannetais pour *Karrikel* (brouette) : *hent garhiel* (chemin où les voitures ne passent pas). Il est peu probable que *carhiel* soit pour *karikel* (brouette) mais *cariel* peut être un diminutif féminin de *carr* (voiture, petite voiture, brouette).

dit *ar rodou*, vieux-breton *rodoed* (gué, passage) ; c'est effectivement un passage sur un ruisseau, à gué) et se continue par une sente en grande partie enclavée dans les champs qui a conservé le nom de *hent sant Douillen*, chemin de saint Goulien (*Douillen* par influence du *t* de *sant*). Ce chemin, fort ancien, aboutissait à un pont, dit *pont Koz*, sur la rivière centrale du Cap-Sizun. La tradition rapporte que c'était l'itinéraire suivi par saint Goulien lorsqu'il venait de son ermitage de Lezoulien, rendre visite à son ami saint Primel, qui avait sa cellule de l'autre côté du ruisseau, au versant de la colline. Cette tradition ajoute que l'empreinte du fer à cheval de la monture de Saint Goulien se retrouve encore marquée en creux sur la dalle de pont Koz. Ce vieux chemin de *sant Douillen*, dont il est fait mention dans les anciennes déclarations, fixait la séparation entre les paroisses de Goulien et de Cléden.

(7) **Brigneoch** (Esquibien). *Brenyeuch*, 1520. *Bren* (colline), *yeuch*, *yoch* (tas, entassement). Ce second terme se retrouve dans le nom breton du Juch, dont la motte féodale de l'ancien châ teaua déterminé l'appellation (v. haut-vann., *ioh* ; bas-vann., *ih*).

(8) **Cutren** (Esquibien). *Cuzdren*, 1540. *Cuz* (caché) et *dren draen* (ronces). Cf. Rostrenen, au moyen-âge Rosdraenen.

(9) **Cosquer** (Esquibien). *Cozkaer*, 1540. *Coz* (vieux), *kaer* (castrum, lieu fortifié). Ces noms sont nombreux au IX^e-X^e siècle, les *caer* sont très rares et désignent toujours des lieux fortifiés importants. Ils commencent à se multiplier au XI^e siècle. La raison en est que les villages furent protégés par des palissades, des talus et des fossés, contre les ennemis et les bêtes fauves.

Ce village se trouve à la lisière de la grande palue de *Tresgoarem*, vaste étendue de sable qui couvre toute l'extrémité ouest d'Esquibien. Presqu'au centre de cette palue, se trouve un monticule rocheux, nommé *le Kanhaëk*, dans

les flancs duquel les carriers ont mis à jour des sarcophages contenant des ossements (1). En contre-bas du monticule, on voit une fontaine recouverte d'un édicule arrondi, dédiée à saint Onno, patron d'Esquibien. Ce saint, représenté en évêque, est inconnu partout ailleurs (2). La tradition prétend que le bourg d'Esquibien se trouvait autrefois dans les parages du Kannaek, d'où on aurait dû le transporter à l'endroit où il est actuellement pour le soustraire à l'envahissement des sables.

(10) **Kerandraon** (Esquibien, Primelin). *Kerantnou*, 1540. *Ker... an*, de (la) *tnou* (vallée). *Tnou*, *tnaou*, est devenu régulièrement *traon*, dont le sens actuel est *bas* et qui a donné *draonien* (*traonien*). *Tnou* a été souvent mal lu *tuon*. Sur *tnou*, voir J. Loth : *Chrest.* p. 166.

(11) ——— **Kerangrill** (Cléden), village disparu. *Grill* a le sens de langouste, grillet et aussi rôtissoire.

(12) **Kerboul** (Esquibien). *Kerpoul*, 1540. *Poul*, mare, cf. *Lespoul*.

(13) **Kerbesquerrien** (Cléden). *Keranpezquezrien*, 1540. *Pesquezzr*, *pesquer* (pêcheur, du latin *piscator*). C'est un village de pêcheurs.

(1) Sur le Kannaëck, voir : Du Châtellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, p. 136 ; Le Carguet et de Bonnemère, *Inscription d'une pierre du Karmaëk* (*Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1893, p. 241) ; Grenot, *Quelques mots sur le lieu dit Trezgoarem* (Extrait du journal *l'Océan*, Brest, 1871) ; Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, p. 86 et *Bull. Association bretonne*, 1873, p. 167.

(2) Avant l'érection, au XVIII^e siècle, de la petite chapelle de Sainte-Brigitte à Landuguentel (elle se trouvait auparavant au village de Lannuign, en Beuzec), Esquibien ne possédait que deux églises : l'église paroissiale, dédiée à saint Onno, évêque, et la chapelle de Landrevet, dédiée à saint Devet, également évêque. On peut conjecturer, de ce fait, que le nom de la paroisse *Esquibien : les Evêques*, provient de ce double patronage épiscopal (sur Devet, Onno, voir J. Loth, *Les noms des saints bretons*).

(14) ——— *Kerbrezellec* (Cléden), 1540. S'il n'y a pas de mutation dans la prononciation actuelle (*Ker-vrezellec*), *Kerbrezellec* est pour *Ker-an-brezellec* ; pour *Brezellec*, cf. vieux-breton *Breseloc*, batailleur, dérivé de *brezel* (guerre) ; moyen-breton *breselec* ; *breselec* (porte-bataille) (Ernault, *Glossaire*). *Brezell* a aussi le sens de maquereau.

(15) **Kerhaz** (Primelin). *Kercaz*, 1540. *Ker* (village), *caz* (chat) (gallois *cath*, vannetais *cac'h*). *Kercaz* eût donné *Ker-gaz*, mais dans beaucoup de cas on a affaire, après le premier terme, à l'article élide. Or l'article, devant un nom masculin, change *c* en *c'h* : cf. *Penhoat*, plus anciennement *Pen-an-hoat* ; le vannetais *Panér*, *Panhér*, pour *Pen-hér*. au contraire, montre l'influence de l'ancienne terminaison de *penn*. *Kercaz* ne peut devenir *Kerhaz* que par *Ker-an-haz*.

(16) **Kerdrein** (Cléden). *Kerdrein*, 1540. *Ker* et *drein* (épinse).

(17) **Kerdugazel** (Primelin). *Kerdigazul*. 1540. *Ker...di*, privatif et *cazul*. *Kazul* a le sens de chasuble. *Ker-an-digasul* (village du défroqué ?). Il y a un *Kerigazul* en Nizon.

(18) **Kerengar** (Cléden, Plogoff). *Kerhengar*, 1401, *Kerincar*, 1460. *Ker...hen* (vieux, ancien) et *car* (ami, parent) (ou *carr*, voiture).

(19) **Kerfeurguel** (g dur) (Cléden). *Kerfezguel*, 1540. *Tezguel* pourrait être pour *fez-kell* : *Kell* du latin *cella* (cellule) (*Don-guell*, cellule profonde ou compartiment dans une étable ; *fez*, foi), mais le changement de *fez* en *feur* semble indiquer l'intrusion de *feur*, prix. *Fez* doit-il être lu *fezr* ? cf. moyen-breton *feuzr*, fourrure, bureau ; *fe(u)zr* expliquerait bien *feur*.

(20) **Kerfraval** (Cléden). *Kerfraval*, 1540. *Ker...fraval*, vieux-breton *framwal*, qu'il faut lire *frau-wal*, gallois *ffravo*, impétueux (rivière torrentielle), cf. *aber-ffraw*, en Anglesey. Ce village est, en effet, situé à l'orée d'un vallon descendant en pente rapide.

(21) **Kergaledan** (Cléden). *Kercaledan*, 1540. *Ker..calédan*, de *calet* (dur).

(22) **Kergonduy** (Goulien). *Kergunnenduic*, 1540 ? (1). Le village est sur une hauteur. La voie romaine de Douarnenez à Troguer y passait et on remarquait encore, il y a quelques années, des traces de pavage. D'après la tradition, une chapelle dédiée à la Madeleine aurait existé en ce lieu. A proximité, se trouvaient les deux hameaux de Kertanguy et de Kerbangan, qui, déjà non hébergés en 1540, ont totalement disparu.

(23) **Kergroas** (Cléden). *Kergroez*, 1540. *Ker...croez*, *croaz* (croix).

(24) **Kerguentrat** (Goulien). *Querquentrat*, 1520. *Ker...quentrat* (premier, précoce). D'après Le Pelletier, *en quentrat* (promptement) ; en vannetais *er hentrat* (celui qui est venu, qui germe, le premier) ; *rentrat*, seigle précoce.

(25) **Kerguerc'hen** (Cléden). *Querquerchen*, 1540. *Ker...querchen* (cou, col, cercle). A proximité de la tranchée du Loch (*Kerc'hen* existe aussi dans le sens de plant d'avoine).

(26) **Kerguern** (Cléden). *Kerquern*, 1540. *Ker...quern* (sommet de la tête et tonsure, sommet d'une montagne) (cf. Ernault, *Glossaire*).

(27) **Kerguerriec** (Goulien). *Kerguerhiec*, 1540. *Ker...querhiec*, qui produit du *kerc'h* (avoine).

(28) **Kerham** (Cléden). *Kercam* pour *Ker-an-ham*. *Ker...cam*, boiteux.

(29) **Kerieoc'h** (Esquibien). *Keryouch*, 1380. *Ker...youch*, *yoch*, *yeuch* (tas, entassement). Voir *Brigneoc'h*.

(30) **Kerlaouen** (Cléden, Esquibien). *Keranlouen*, 1380, *Kerlouen*, 1426. *Ker...louen*, *laouen* (joyeux). *Laouenan*, nom

(1) *Ker-gun*, *Ker-gon* : *con*, *cûn* (en orthographe française *coun*) a le sens d'élevé et se trouve dans les noms d'homme et de lieu : *Kergonan*, *Galgon*, etc .. peut-être *Ker-gonnen-en-duic* : *duic*, dérivé de *du*, noir.

propre dérivé de *laouen*, se retrouve dans *Kerlaouenan* (Esquibien).

(31) **Kerlazen** (Primelin). *Kerglazguezen*, 1500. *Ker... glaz*, vert, *guezen* (arbre). *Glaz vezen* peut être aussi un nom propre d'homme (*glas* + *weden*, au sens métaphorique ou *-wethen*, qui combat, cf. J. Loth, *Chrest.*, p. 174).

(32) **Kerleodin** (Cléden). *Kerleaudin*, 1540. *Ker... leodin* peut-être pour *gleodin*. *Gleu*, *gleo*, comme le gallois *glew*, a le sens de vaillant, solide ; quant à *-din* pour *-tin*, il est d'une explication difficile : cf. villa *Tinsedio* (*Cartulaire de Redon*, p. 245). En gallois *tin* a le sens de fondement (*anus*). Le sens a pu être métaphorique. Peut-être pourrait-songer à un mot apparenté au bas-vannetais *glowadin* (herbe qu'on sème sur les toits de chaume) (1).

(33) **Kerloa** (Primelin). *Kerloae*, 1540. *Ker... loae*, peut-être pour *gloae*, *gleo*, vieux-breton *gloeu* (brillant), gallois *gloyw*.

(34) **Kermaden** (Goulien). *Kermadezen*, 1540. *Ker... madezen*, nom propre ; vieux-breton *mat-wethen*, cf. *Kerlazen*. On a voulu voir dans ce lieu la demeure de *Maden*, le disciple de saint Goulven, ce qui est impossible (*Chrest.* p. 174), cf. *Mat-bedoe*, devenu *mat-vezoe* et *madezou*.

(35) **Kermalero** (Primelin). *Kervallerau*, 1426, *Kermaelerou*, 1540, *Kermaleru*, 1541. *Ker... mael* (voir bremel), *eru*, sillon. Peut-être *maeleru* est-il pour *maer-eru* ; *maer*, intendant, *eru*, *ero*, sillon.

(36) ——— *Kernalleuc* (Cléden), 1386. Village disparu. *Ker-(e)-n-haleuc*. On pourrait naturellement penser à *halec* (*saule*), mais la terminaison a été toujours *-ec* et non *-euc*, *-oc*. A lire peut-être *Ker-vatleuc*.

(37) **Kernod** (Cléden). *Kernod*, 1540. *Ker... od*, rivage ? (cf. *Pen-an-aut*, dans le *cartulaire de Landévennec*, XIII^e siècle) ; en vieux-breton *alt* (falaise, endroit élevé) ; gallois *allt*.

(1) J'avoue, à ma confusion, que je ne connais pas l'équivalent français.

(38) **Kernoun** (Goulien). *Kernouen*, 1434, *Kernouhen*, 1540. *Ker...* [a]n, du, *ouen*, *ouhen* (bœuf). L'article *en*, *an*, est souvent sous-entendu, ce qui fait que les noms masculins après *Ker*, par exemple, ne subissent pas la mutation, d'où *Kerbelec*, pour *Ker-[an]-belec*, au lieu de *Kervelec*.

(39) **Kerdeven** (Primelin). *Kerodeven*, 1540. *Ker...* ode, brèche, *ven* pour *men* (pierre). On trouve encore parc *an nodeven*.

(40) **Kerodiern** (Esquibien). *Kaerodiern*, 1364, *Keraudiern*, 1398, *Kerodiern*, 1476. *Ker...* odiern est pour *mordiern*, car dans une vie de saint Corentin, *Plomodiern* est orthographié *Ploemordiern* ; le nom est donc *mor-tiern*, gallois *mordeyrn* (*mor-tigern*), c'est-à-dire roi de la mer.

(41) **Kersivy** (Cléden). *Kersivy*, 1540. *Ker...* sivy, fraises ; gallois, *sevi*.

(42) **Kersolouarn** (Goulien), 1540. *Ker...* sol, (semelle, fond, bas, *houarn*, fer ?) En cet endroit se trouvaient les patibulaires de Lezoualc'h ; serait-ce un souvenir des escarpins de la question, de sinistre mémoire ?

(43) **Kervallor** (Esquibien). *Kermalor*, 1540. *Ker...* malor ; *Malor* a existé comme nom de famille à Esquibien : Jehan Demalor, 1443. *Malor* ne peut être pour *maelor*, gallois *maelor* (*maelawr*) ; on prononcerait *Ker-vellor* ; le double *ll* indique *a* bref et ne permet pas de songer au vannetais *malour* (celui qui moud), *mall* en dehors de *mall* (*mall eo*, il est temps), existe dans des composés comme *mall-c'hest* (jusqu'ame) ; gallois *mall-leut*, *mall-dracth* (rivage que la mer couvre, où elle s'attarde ?, marécageux).

(44) **Kerveoc** (Esquibien). *Kermeauc*, 1540. *Ker...* meauc, vieux-breton *maioc*, nom de saint et d'homme très connu. Cf. *Tre-meoc*, *Lan-veoc*, *Gui-maec*, *Saint-Mayeux* (C.-du-N.), *Sanc-tus Maeocus*, 1418 ; vieux-celtique *magiaco-s*, de *mag*, grand (1).

(1) Sur les noms de lieux et de personnes terminés en *eoc*, voir J. LOTH, *Revue celtique*, xxxvii, p. 302 ; cf. *Noms des Saints bretons*.

(45) **Kerviniou** (Esquibien). *Kerguiniou*, 1540. *Ker... guiniou*. *Guinio* est un nom d'homme. *Guinau* est un nom de saint breton et gallois.

(46) **Kervizinic** (Cléden). *Kermynydic*, 1540. *Ker... mynydic*, dérivé de *menez*, *menezic*. Peut-être est-ce un nom propre (gallois *mynydoc*).

(47) **Kervreac'h** (Esquibien). *Kerbrech*, 1540. *Ker... brech* (colline se divisant en plusieurs bras); gallois *braich* (id.) masculin.

(48) **Keriolet** (Cléden). *Keryoret*, 1540. C'est probablement la forme sincère. *Ior* existe bien en gallois, entre en composition de noms d'hommes et a le sens de souverain, chef; se dit de Dieu.

(49) **Lamboban** (Cléden). *Lambaban*, 1540. *Lan* (monastère, lieu consacré), *Paban*, nom de saint. Cf. *Lababan*.

(50) **Landrévet** (Esquibien). *Lan... drevet*, contraction de *tref-devet* (Cf. *Landrefmael*, devenu *Landremel*, en Lothey). *Demet*, devenu *Devet*, est le patron de Plozévet, *Ploe-Demet*, en 1468. Il y a dans ce village une chapelle actuellement sous le vocable de *Sainte Evette*; mais anciennement elle avait pour patron *saint Devet*, (*Monsieur Saint Evet*), en 1540, 1640 (aveux de la seigneurie de Lezongar). Les registres paroissiaux d'Esquibien, depuis 1552, portent *Dezmata*, *Demata*, *Dumetta*, *Demate*, *Demat*, *Demet*, *Devet*, puis enfin *Evette*. Chacun l'orthographiait à sa fantaisie. La substitution de sainte Evette à saint Demet, patron primitif, est relativement récente, ce qui n'a pas empêché l'usurpatrice de se voir auréolée d'une foule de légendes, fort gracieuses, mais apocryphes pour la plupart (1).

(51) **Landuguentel** (Esquibien). *Lanyguentel*, *Lanuguentel*, 1540. *Lan-uguentel*, si la forme, comme il semble, est la forme sincère, pourrait être une terre soumise à l'impôt du

(1) H. Le Carguet, *La légende de sainte Evette, patronne des pêcheurs d'Audierne* dans le *Bull. Soc. arch. du Finistère*, 1889, 193.

vingtième (*ugentel* dérivé de *ugent*, vingt). *Landuguentel* doit être une graphie hybride, *lann* ayant été influencé par le français *lande*, ajoncs.

(52) **Lannoan** (Cléden). *Lannouan*, 1600. *Lan... Noan* est un nom de saint et de famille noble. Une fontaine y existe sous le vocable de Saint Oan, pour Saint Noan (par influence du *t* de *sant*). A signaler encore *Trenoan* (trêve ou passage de Noan), *tre* ayant très souvent le sens de *treiz* (1).

(53) **Lanuzulien** (Cléden). *Lansulyen*, 1540. *Lan... Sulien*. *Sulien* est un saint breton qui a donné son nom à *Ploe-Sulien* (*Plussulien*), *Rossulien*, etc... *Sulien* tire son nom du latin *sol*, soleil et de *gen* (né de) ; exemple : *soligenos* (né du soleil) vieux-gallois *sulgen*. *Sul* entre en composition de plusieurs noms d'hommes, ainsi que *gen* (J. Loth, *Chrest.* p. 132, 165) (2). Dans ce village existait une chapelle dédiée à saint Guénolé. En 1703, elle était déjà en ruines et les habitants de la contrée refusaient de payer les dîmes dûes à l'abbaye de Landévennec, parce que le monastère ne faisait pas rebâtir la chapelle. Ils n'eurent d'ailleurs pas gain de cause, puisqu'il ne reste plus aucune trace de l'édifice. Quelques parcelles, qui ont gardé les noms de *parc Sant Guénolé*, *foennec Sant Guénolé*, en conservent seulement le souvenir.

(54) **Lervily** (Esquibien). *Nervily*, 1540. *An-èro-vily* (le sillon de galets). Cf. Corbily.

(55) **Leslannou** (Goulien). *Lesclannou*, 1540. Doit être pour *Les-glannou* : *glann* signifie bord, rive, et par extension séparation.

(56) **Lesnoal** (Esquibien). *Lesnouel*, 1520. *Les* est clair ; c'est le gallois *llys* (cour, demeure retranchée), irlandais *lis*,

(1) J. Loth, *Revue celtique*, t. XL, 1923 ; cf. *Noms des Saints bretons*, p. 98.

(2) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 45.

moderne *lios* (demeure importante enclose, anciennement circulaire, entourée d'une ou plusieurs levées de terre, renfermant au moins une cour intérieure), irlandais-moyen *air-lis* (où pouvaient se réfugier les troupeaux) (J. Loth. *Mabinogion*, t. I, p. 320). Dans le *Cartulaire de Redon*, *lis* est traduit par *aula*. Quand l'évêque de Nantes saint Félix va demander au grand chef breton Weroc (le Warochus de Grégoire de Tours) la liberté des captifs qu'il a faits dans une razzia en pays nantais, il le trouve à *Aula Quiriaca*, que M. Quilgars a heureusement identifié avec *Les-Guiriac* en Piriac près de Guérande.

En revanche *Nouel*, si c'est le français *Noël*, ne doit pas donner *noal* ; en vannetais et ailleurs, je crois, on prononce *noël* (é fermé) ou *nouel* (écrit *nouël* ou *noël*, chant de Noël). D'autre part, *noal* n'est pas connu comme nom propre. *Nouel* pourrait représenter l'irlandais *niall*, génitif *néill* (champion, guerrier), très connu comme nom propre (mac-neill) ; mais le changement de *oue* en *oa* paraît irrégulier. On pourrait songer au vieux-gallois *nouel* (*nowell*), nouveau, qui paraît dans un des poèmes à Juvenais (ix^e siècle), vieux-celtique *nowillo* (nouveau). *Nowell* (*nowillo*) aurait peut-être pu donner *no(w)èll*, écrit inexactement *nouel(l)*, qui aboutirait avec son è ouvert à *noal(l)*. Une forme plus ancienne nous tirerait d'embarras.

(57) **Mescran** (Cléden). *Maescran*, 1444. *Maes*, champ, a pris le sens de hors de : *e'r mes* (proprement hors de la maison, dans la campagne, au large). Dans les noms de lieux, il a conservé son sens propre : champ, endroit uni, plaine. *Cran* (racines de fougères et autres). Cf. *ar grannec*. (*Cranneec*).

(58) **Mestrezic** (Primelin). *Maestrezic*, 1540. *Maez*, *maes*, (champ), *dreizic* (petite ronce).

(59) **Mispirit** (Goulien). *Mesbyrit*, 1540. La forme *Mesbyrit* rapprochée de *an birit* (*Cartulaire de Landévennec*, xiii^e siècle), indique clairement un composé de *mes*, probablement pour

maes et de *birit* (*maes-an-birit*). Quant à *birit* c'est peut-être un féminin pour *pirit* = *piritum*, *piretum* (endroit planté de poiriers) ; *e* long latin au lieu de *oue*, a donné parfois *i* long. Exemple : *iliz* (église), gallois *eglwys* (*ecclesia*). *Pommerit*, *Peumerit*, qu'on prononce *Peurit*, *Purit* (en trégorois *Pauvrit*) = *pomaretum* (pommeraie). Peut-être y a-t-il eu influence de *mesper* (nèfles).

(60) **Pennarun** (Goulien). *Pennarun*, 1540. *Pen* (tête, sommet, commencement), *an run* (promontoire).

(61) **Penneach** (Plogoff). *Penkernech*, 1540, *Pen...kernech*, mauvaise graphie pour *knech* qui a donné *crec'h* et *nec'h*, dans *d'an nec'h* (en haut). *Knech* a le sens de tertre, sommet d'une colline. *Knech* est connu comme nom de famille de Mahalon au ^{xiv}^e siècle. *Knech* est resté sous la forme *Kenec'h*, *Kene* dans des noms de lieux du Morbihan.

(62) **Pennbil** (Esquibien). *Penbizle*, 1540. *Bizl* ne peut s'expliquer ni par le français *bille*, ni par *pil* ou *pill* (tronc). Peut-être pourrait-on penser à un rapprochement avec le gallois *bid* (haie vive, haie) ; *bizl* remonterait à un vieux celtique *bi-tlo*, *bi-tlà*.

(63) **Quillivic** (1) Cléden. *Quilliuic*, 1426. *Quillivic* est un nom de lieu des plus intéressants. Il est identique au gallois *Kelliwic*, nom de la résidence du roi Arthur en Cornwall (J. Loth, *Mabinogion*, passim). On vient de le retrouver dans une charte anglo-saxonne en Cornwall même. Comme nom commun, le gallois *celliwig* a le sens de bois, bosquet, clairière dans un bois. Il a pour premier terme *celli*, bois (féminin) répandu en Bretagne comme nom de lieu : *le Guily* (*er gili*), avec *g* dur, en vannetais : *gili*, féminin, avec l'article pour *kili*, *kelli* ; *Penguily* pour *Pen-gelli* : en Cornwall, *Pengelli* est commun comme nom de lieu et nom d'homme. Le second

(1) Sur Quillivic, voir J. Loth, *Notes étymologiques et lexicographiques*, dans la *Revue celtique*, XLI, 1924, p. 390.

terme est *wic-gwic*, qui a ici le sens de collection, agglomération. De même qu'au lieu de *kelli* on a eu *Gili* (*Guily*), ce nom de *Quilliuic*, aujourd'hui écrit *Quillivic*, paraît être devenu, en vannetais, le nom d'homme *Guillevic*.

Le village qui nous occupe est bâti sur le bord de la route. Or, nous savons que la forêt de Nevet a couvert autrefois tout le centre du Cap-Sizun ; les bois de Lezurec, de Lezoualc'h, de Kerazan et le bois de chênes de Kerharo disparu au XVIII^e siècle, en seraient des restes. Ce lieu indiquerait donc un passage dans la forêt dont la bifurcation se trouvait un peu plus loin, près de la chapelle de Langroaz. Ce passage aurait été ensuite utilisé par les Romains, car la route qui passe à *Quillivic* est appelée *an Hent meur* dans le voisinage. Le nom de Nevet est des plus importants qu'il soit. Au XI^e siècle, c'est *Nemet* = vieux celtique *Nemeton* (sanctuaire, endroit sacré circulaire dans un bois ; institution commune aux Germains et aux Celtes). En Irlande, le *nemeth* (*nemeton*) était délimité par des *menhirs*, remplacés à l'époque chrétienne par de hautes croix. C'est le *Minihi* qui en Armorique a remplacé le *Nemeton* : c'était un lieu de franchise inviolable. Le *Minihi* de Locronan était marqué par des croix et avait 12 stations (voir J. Loth, *Fanum et Simulacrum dans la vie de Saint Samson*, dans la *Revue archéologique*, 1925).

Il n'est pas absolument sûr que dans *Kelliwic*, *wic* soit le latin *vicus* ; *vicus* a pris en latin le sens de centre de population non fortifié, de bourgade ou gros village. En Bretagne, le *gwic* indique spécialement le bourg, l'agglomération centrale, tandis que la paroisse dans son ensemble est désignée en vieux-breton par *ploib*, *ploeb* (latin *plèbes*), plus tard *ploe*, *ploue* et, suivant la voyelle qui suit, *plu* (*Plu-fur* pour *Plu-flur* dont le patron est Saint-Florent), ou *pleu*, *ple*. C'est ainsi que *Plouguerneau* est souvent remplacé par *Gwikerne*. Le *gwic* était le centre commercial. En Cornwall, il en a été de même : au XII^e siècle, *mercator* (marchand), est traduit par *guic-gur*

(homme du bourg). Postérieurement, *gwykor* (*gwicwr*) a le sens de marchand, pluriel *gwy Coryon*.

(64) **Rugolva** (Primelin). *Rugolva*, 1540. *Run... golchva* (lavoir).

(65) **Le Run** (Plogoff). *Ruanterridy*, 1540. *Run... an terridy*. *Terridy* est curieux ; c'est peut-être bien un pluriel de *torred*, conservé dans le gallois *torred-wynt* (tourbillon, vent impétueux).

(66) ——— *Squiberou* (Esquibien), 1520. Pluriel de *squiber* (appenti).

(67) **Theolen** (Cléden). *Teulen*, 1540. *Teulen, teolen* (tuile). On a trouvé des débris de tuiles dans les champs de ce village qui borde la voie romaine de Troguer.

(68) **Toravur** (Plogoff). *Toramur*, 1540. *Torr*, flanc, *an mur*, *an vur* (mur est féminin), du mur.

(69) **Trevarc'ha** (Esquibien). *Tremarcha*, 1540. *Tré* (trêve ou passage), *marcha*, dérivé de *marc'h*, mais la terminaison *marcha* est très rare, peut-être pour *marçhae* : cf. gallois *marchaï* (cavalier).

(70) **Trevennan** (Cléden). *Treffennan*, 1386. *Trefvenan*, 1540. Trêve de *guenan*, nom de sainte en Galles ; cf. *Lanvenan* en Quimerc'h, *Penguenan* = *Penvenan*, *Pleuguenan*. Dans *Plouenan*, plus anciennement *Ploue-wenan* (xvi^e siècle), on a *Benoan* : *Ploe-benoan*, 1380. *Benoan* est pour *Benoen*, nom de *Saint Benegnus* = *Benignus* = *Benoen* ; en Galles *Benwyn* ; irlandais *Benèn*.

(71) **Trevenouen** (Esquibien). *Trevenouan*, 1540. Trêve de *Benoan*. Voir ci-dessus. On trouve *Trebenoen* (Combrit).

(72) **Trevern** (Goulien). *Treffguern*, 1540. Trêve des aulnes et aussi, par extension de sens, endroit marécageux.

(73) **Troubay** (Esquibien). *Troboay*, 1533. *Tro*, autour, ou pour *tnou*, vallée : *boay* ? peut être un nom d'homme que l'on retrouve probablement dans *Compai*, famille de la région. *Trobay* a été porté également comme nom de personne

(Alain Trobay, à Lesneven, en Ergué-Armel, en 1531). Il y a un *Corbaye* en Bannalec.

(74) **Trouguer** (Cléden). *Tnoukaer*, 1426, *trokaer*, 1540. *Tnou*, val, vallée, *kaer*, castrum. Pour *kaer* (kair), voir plus haut *cosquer*.

A proximité de ce village se trouvent les restes de l'établissement romain dit de Troguer, nommés « *Moker greguy* », dans un aveu du marquisat de Kerharo de 1540 et « *Moguer creguy* » dans un autre aveu de 1699. C'est également ainsi que les nomme le chanoine Moreau dans son *Histoire des guerres de la Ligue*. L'aveu de 1540 ajoute : « *le grand chemyn conduisant de Kemper-tin, anticquement nommé le chemyn d'Ahès, conduisant de la ville de Kemper-tin à l'anticque pales des troys (sic), nommé Moker greguy* ». Le chanoine Moreau a traduit *moguer greguy* par *murailles des Grecs* ; il est certain que *greguy*, *creguy*, est le pluriel de *crag* (grès, pierre de grès) ; en gallois, *craig* a le sens de rocher et aussi de coquilles. Au temps de Moreau, à la fin du xvi^e siècle, les murailles du camp romain avaient encore 3 toises de haut, soit près de 6 mètres ; il n'en reste plus que quelques vestiges qui ne tarderont d'ailleurs pas à disparaître. Les champs d'alentour portent les noms de *parcou castel*, *pen-ar-voguer*, *ar runiellou*. *Moguer*, — vannetais *magoer*, gallois *magwyr* — vient du latin *maceria* (murailles) (1).

(75) **Tromao** (Esquibien), *Tnoumao*, 1540. *Tnou*, val, bas-fond, *mao*, gai (*le mao*). En cornique, *maw* veut dire garçon, jeune homme, serviteur, esclave ; breton *mawes* (femme), *mevel* (serviteur) : *mao* = *magu-s*.

(1) Sur Troguer, voir P. du Chatellier, *Etablissement romain de Troguer*, dans les *Mémoires Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1891 ; P. de Courcy, *Fragment d'un voyage en Cornouaille*, dans la *Revue bretonne*, 1844, p. 278 ; Chanoine Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue*, éd. 1857, p. 7 ; *Bull. Soc. arch. du Finistère*, 1877-78, p. 160.

(76) **Trouzent** (Cléden). *Tnousent*, 1426, *Tnouzent*, 1541. *Tnou... sent*, saint (Cf. *Le Saint*, près Gourin = *Ar Zent*) ou les Saints. Il y a dans ce village une chapelle dédiée à saint Tugdual. *Tugdual* est une graphie détestable pour *Tudgual*, graphie du XI^e siècle ; en vieux-breton on a *Tut-wal*, aujourd'hui bas-vannetais *Tudal*, ailleurs *Tuzoal*, *Tual* (cf. *Chrest.* p. 170, 171, 235).

Dans le pays on prononce sant Uel ou sant Duel. Ce lieu se trouve sur les rives du sinistre étang de Laoual, aux bords couverts de roseaux, peuplés de noires judelles, âmes damnées des habitants d'Is la maudite, ensevelie sous ses sombres eaux...

En face de l'étang, entre les pointes du Raz et du Van, s'ouvre la fameuse baie des Trépassés qui a suggéré toute une littérature aux accents tragiques et lugubres, quoiqu'en somme elle ne soit pas plus effrayante que les autres baies de la côte du Finistère.

Mais, ce qui est plus curieux, c'est que cette appellation *Boë an anaon*, est d'origine toute moderne. Le nom exact était *Boë an aon* (la baie de la rivière) parce que primitivement la rivière centrale du Cap-Sizun se jetait à la mer en cet endroit. Un soulèvement s'est produit à l'endroit où gît le dépôt houiller, a refoulé une partie de la rivière vers sa source et l'a obligée de s'ouvrir une nouvelle issue dans la baie du Loch. La réunion de l'article *an* au substantif a donné *anaon* et ce même article encore ajouté pour former la phrase a fait *Boë an anaon* (la baie des Trépassés) ! Cette allitération a donc eu pour conséquence d'aider à l'éclosion des légendes terribles, pour la plupart apocryphes, qui ont trait à cette baie célèbre (1).

(1) Le cadastre de Plogoff mentionne un champ situé près de l'étang de Laoual : *parc Lesnaon*, c'est-à-dire, anciennement, *la cour de la rivière*, dont le nom ne s'est point mué en *parc lès an anaon* ! Cependant cette *cour des Trépassés* aurait pu servir de thème à des déductions sensationnelles et effrayantes !

(77) **Trouerenec** (Cléden). *Treourenec*, 1540, *Tregourounec*, 1696. *Tre*, trève ou passage, *gourounec*, dérivé de *gouron*, gallois *gwron* (w = ou français), homme vaillant, brave, de *gur*, *gour*, homme. Cf. Bregouronec en Mahalon.

(78) **Trovreac'h** (Goulien). *Trobrech*, 1540. *Tro* (autour), peut-être pour *Tnou* (vallée) et *brech* (colline se terminant par plusieurs bras ou ramifications). Ce village est voisin de Brezoulou. *Brech*, même sens dans *Kervreac'h* (Esquibien), *Kerbrech*, 1540.

Daniel BERNARD et J. LOTH.

EN MARGE DE L'HISTOIRE

D'UNE VIEILLE FAMILLE BRETONNE

Lorsque, dans les premiers temps des *Guides Joanne*, aujourd'hui nos *Guides bleus*, M. Pol de Courcy rédigea l'*Itinéraire de Nantes à Brest*, l'auteur signalait au nord de Lorient, dans la paroisse de Plouay, deux grandes terres dont les familles, unies par le voisinage et souvent par le mariage, demeuraient en possession depuis plus de trois cents ans, Ménéhouarn et Kerdrého, appartenant aux Pluvié et aux Botdéro. Un demi-siècle s'est écoulé, les familles demeurent implantées sur leurs terres ; mais l'une d'elles, celle des Botdéro, a perdu son nom. Cependant, comme les propriétés des deux familles s'étendaient et débordaient jusqu'en notre région, peut-être ne jugera-t-on pas inutile d'emprunter à un mémoire, écrit pour des raisons personnelles, quelques pages qui nous aideront à comprendre ces existences d'autrefois : le développement des circonstances historiques et surtout de la civilisation matérielle, encore plus que les révolutions de pure politique, ont amené de telles transformations dans le monde que de telles vies ne semblent plus désormais pouvoir se comparer à la nôtre.

La branche des Botdéro, qui devait s'installer à Kerdrého, survivant à toutes les autres branches et gardant jusqu'au bout les noms, titres et armes de la famille, habitait antérieurement à Plumelin, non loin de sa terre patronymique, le Botderff (buisson de chênes) relevant du fief de Baud, après avoir relevé de Rohan. Nous trouvons d'abord ces

Botdêru en Cornouaille, à Fouesnant, où le manoir de Kergantel était entré dans la famille à raison du mariage de Jean III du Botderff avec Marguerite du Mur, dame de Kerméno, fille de Pierre du Mur et de Marguerite de Malestroit.

De leur descendance, nous ne voulons retenir que deux noms : Charles et Yvon ; Charles, qui épousa Louise de Langle, apporta la plupart de ses propres titres dans sa nouvelle famille, où l'on dut les rechercher au XVIII^e siècle pour une présentation à la cour ; mais ses petites filles, issues de Louis du Botderff et de Louise de Kerméno, l'une Guyonne, épouse de Guy Riou de La Porte-Camus, morte sans enfants, l'autre, Jeanne, religieuse professe à l'abbaye de Saint-Georges à Rennes, firent sortir précisément le Botderff, « de ses seigneurs naturels », comme s'exprime un descendant, à la suite d'un de ces procès curieux, qu'imposait, comme effet de la mort civile, l'entrée d'un profès en religion (1). L'autre fils de Charles, Yvon, fut père de Jean du Botderff, sire de Kergantel et de Louis, seigneur de Kerdrého. Mais ce fut par manière de transaction que ce Jean du Botderff dans l'héritage de ses deux cousines défuntes, garda Kergantel, en abandonnant la terre même du Botderff à un autre cousin germain, également petit-fils de Charles : Jean Le Sérazin, dont le nom se retrouve comme celui des Botdêru, parmi les membres du Parlement de Bretagne.

(1) On notera que Jeanne du Botderff, fille d'une demoiselle de Kerméno, en entrant à Saint-Georges de Rennes, s'y trouvait presque en famille puisque l'illustre abbaye avait en ce temps pour supérieures successives Marie de Kerméno (1535-1559) et Jeanne de Kerméno (1557-1572).

Au siècle suivant, coïncidence curieuse, l'hôpital Sainte-Catherine, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture à Quimper, eut pareillement deux supérieures successives de la même famille : Françoise-Corentine, 1659-1664 (1^{re} fois), 1677-1682 (2^e fois), Marie-Anne 1683-1687. (Albert Le Grand, *Vie des Saints de Bretagne*, éd. de 1901, suppl. p. 13 ; cf. *Bull. Soc. arch. du Finistère*, 1883, pp. 435-436).

Jean du Botderff, sire de Kergantel, bien que marié deux fois n'eut pas plus d'avenir dans sa descendance que sa cousine Guyonne de la Porte-Camus. Mais, à travers la sécheresse de la nomenclature généalogique, sa physionomie commence de se dessiner. Il avait épousé d'abord Françoise de La Fresnaye, veuve de Jean Philippe du Rest, ou Reste. Sa seconde femme fut Jacquette de Brignac, dame de la Villequelo ; et de celle-ci, durant les fiançailles, il nous reste une lettre charmante où l'on voit comment se menait alors une « florette », ou « fleurette », d'où est venu le mot *flirt*, suivant les préceptes de la courtoisie, même au fond de la campagne bretonne.

« Monsieur de Kergantel, j'ai vu les discours que m'avez récrits les jours précédens, par lesquels me faites une infinité de complaints des ennuis que recevez à mon occasion. Mais je ne puis croire que votre mal soit si extrême que ne le puissiez supporter plus longuement qu'avez limite ; et, si avez peine à votre persistance, vous en aurez plus de mérite quelque jour. Je vous supplie de ne m'avoir point en cette réputation d'être si inhumaine ; c'est une chose bien mal convenable à ma condition. Ainsi que je ne vous voie pas en telle extrémité qu'il y ait occasion d'avoir pitié de vous. Espérant vous dire le parsus (1), à la première vüe, ne vous ferai-je plus long discours, sinon saluer vos bonnes grâces de mes bien humbles recommandations, priant Dieu, Monsieur, vous donner santé heureuse et longue vie, et autant d'heur et de contentement que ou vous en désire du reste ».

« Mademoiselle de Brignac », ajoute l'auteur par manière de post-scriptum dans l'angle de la lettre, et parlant de sa mère, « m'a commandé de vous présenter ses très humbles recommandations et ma sœur en pareil. Et vous remercions infiniment des présents que vous avez envoyés. J'ai prié votre

(1) « Le surplus ».

homme de les remporter : je vous suis trop obligée de l'amitié que me faites ce bien de me porter sans m'y obliger davantage ».

« Votre bien obligée à jamais »,

« Jacquette de BRIGNAC ».

Le certificat de noces et épousailles de M. de Kergantel avec M^{lle} de Brignac est daté du 1^{er} avril 1581. La cérémonie ayant eu lieu dans la paroisse de Caudan, en la chapelle du Manoir de Trémellec, qui appartenait à la dame Péronnelle de Dréseuc, pour lors assistée de sa sœur, Françoise du Dréseuc, dame de la Haye, et quelques autres personnes. Jacques du Botdêru, neveu de Kergantel, avait signé comme seigneur de Kerdrêho.

Kergantel, dans le cours de son existence seigneuriale, eut mainte fois l'occasion de figurer, d'accord avec son voisin et parent, le sire du Pontcallec, ainsi que d'autres membres de sa famille, et son neveu de Kerdrêho, dans les occasions importantes de la vie provinciale ; par exemple, aux Etats de Bretagne de 1580, notamment à la seconde session, celle d'octobre, dans le couvent des Carmes de Ploërmel, où fut acceptée la nouvelle réformation de la coutume bretonne. On le retrouve encore aux Etats de 1588 (1). Mais les guerres de religion venaient d'éclater. Kergantel s'y jeta de plein cœur, en son honnête conscience. « Le penultième jour d'octobre 1589, au moment de monter à cheval pour aller à la guerre, à la gloire de Dieu et à la défense de la religion », l'honnête Ligueur, — car on n'imagine guère qu'il fut autre, — jetait brièvement ses volontés pour le repos de son âme au dos d'un vieux parchemin usagé ; puis, se reprenant plus à loisir, « dans la vraie forme de testament », il écrivait : « Je veux aussi, mon dit décès advenu, il soit célébré, le lundy de chaque

(1) *Bull. Soc. arch. du Finistère*, t. ix, p. 197 ; cf. Ch. de Calan, *Doc. inéd. sur les Etats de Bretagne de 1491 à 1589*. (Soc. des Bibl. Bretons), t. II ; p. 155 et 282.

semaine, dans l'église paroissiale de Fouesnant, une messe, et le vendredy dans l'église de Notre Dame de la Forêt ; et pour dotation, je donne 10 livres monnaie à prendre par an sur le lieu de Kergantel, et veux qu'elles soient célébrées par messire Bertrand Derrien, recteur de l'an 1589 ».

A lire dans les testaments la multiplicité de ces injonctions pieuses, on se demande comment le clergé pouvait garder l'observance de tant de fondations perpétuelles.

Jean de Kergantel mourut à Vannes, en 1590, sous la protection d'un fougueux évêque ligueur, Georges d'Aradon (1). Sa femme, Jacqueline de Brignac lui survécut jusqu'en 1597, conservant la jouissance des terres de Kerbourvellec et de Kerallain (2), qui devaient revenir ensuite à l'héritier de son mari, le sire de Kerdrého, déjà nanti de Kergantel, ce qui nous ramène à la terre principale dont nous désirons suivre l'histoire.

L'année d'avant sa mort, une petite-fille des Brignac, petite nièce des Kergantel, Marie Papin, que nous retrouverons plus loin, apportait en mariage à Charles de Guer la baronnie de Pont-Callec et contribuait à resserrer l'union de ce noyau familial (30 avril 1598).

(1) Sur Georges d'Aradon, voir Pocquet, *Hist. de Bretagne*, t. v, p. 150.

(2) La terre de Kerallain, appartenant à la famille de ce nom, située en Plumelin, non loin de Kerbourvellec, relevait du fief de Baud. Jean de Kergantel, le 2 janvier 1573, avait acquis, de Julienne de Kerallain et de Germain Champion, son mari, la propriété de deux moulins sous le même toit, dépendant du manoir de Kerallain, mais sur lesquels la famille, — dont plusieurs frères et sœurs, enfants, comme Jullienne, de Jean de Kerallain et de Valérie (ou Valentine) du Chastel, — élevèrent des prétentions. Déboutés par le sénéchal de Ploërmel, le 25 mai 1574, les plaignants entamèrent une série de procès qui se terminèrent par une transaction, le 15 novembre 1585 ; moyennant une somme de 4.000 livres, toute la propriété de Kerallain revint aux Kergantel. Le nom et la famille semblent disparaître ensuite, sauf un instant au XVIII^e siècle, où l'on retrouve mention d'un Callino de Kerallain, dans l'*Inventaire des Archives du Morbihan*.

Le 14 décembre 1563, Louis 1^{er} du Botdêru, de Kerbourvellec, frère de Jean de Kergantel, épousait Catherine de Pluvié, fille de Jean de Pluvié et de Marguerite de Launay, établis à Kerdrého, en Plouay, de par l'acquisition faite par leur arrière grand-père. Kerdrého était entré dans la famille de Pluvié suivant l'échange conclu entre Paën, ou Payen, de Pluvié, le 2 septembre 1456, avec Pierre Cadiou et Jean, son fils aîné, contre une terre en Cléguer, non loin de Pont-Scorff. Payen de Pluvié, dont le prénom singulier aujourd'hui, n'était pas moins assez répandu au Moyen-âge, — par opposition sans doute à celui de Chrétien ou Christian, — était fils d'Eon, qui vivait en 1441, et de Jeanne de Lopriac. Lui-même avait épousé Jeanne de Kermérien, dont il eut au moins deux fils : Jean, qui figure dans la noblesse bretonne en 1477, et Guillaume, qui épouse en 1499 Jeanne du Pou.

Soit dit en passant, la fortune de Payen de Pluvié n'était pas des plus grandes. Il est porté dans les montres de 1477 et de 1481 pour un revenu global de 80 livres, ce qui eût représenté au début de notre siècle environ 3.200 francs : chétif avoir à côté de son riche voisin, le sire du Pontcallec — c'était alors Jean 1^{er}, seigneur de l'Argentaye — (1.000 livres, valant 40.000 francs dans les mêmes proportions) avec qui sa descendance devait s'allier deux siècles plus tard, alors que la fortune des Pontcallec demeurait encore à la même hauteur relative d'environ 40.000 francs de rente, suivant le taux de naguère, tandis que celle des Botdêru égalait presque maintenant leur situation.

Mais, malgré la modicité de ces ressources, au xvi^e siècle, le sire de Pluvié, habitant Kerdrého, devait fournir aux montres un archer, un page et deux chevaux, dont l'équipage ne répondait pas toujours aux exigences du règlement et lui valait des remontrances. Or, il ne s'agissait pas de vassaux quelconques, militarisés suivant l'occasion, car on se trouvait au temps des terribles archers anglais que l'on avait vus de

trop près pendant la guerre des Deux Jeannes, et dont le grand arc, le *long bow*, lançait jusqu'à 12 traits par minute, à la distance de plus de 300 mètres, capables de percer un muid de vin (1).

Peut-être ici, d'ailleurs, nous pardonnera-t'on une remarque d'ordre général que viennent justifier les circonstances présentes. Le service militaire, et, si l'on peut dire, le service policier de la noblesse à l'intérieur du pays, paraissait alors assez onéreux pour autoriser ses exemptions d'impôt ; et les « réformations » avaient moins pour objet de lui disputer ses avantages que de les refuser aux gens retors, toujours prêts à se les attribuer en échappant aux charges de guerre. Et cet accord demeura tant que la noblesse se battit dans sa province et pour sa province. Mais, dès que, la France se trouvant unifiée, la royauté employa ses gentilshommes officiers hors des frontières, sur les champs de bataille d'Allemagne ou d'Italie, le peuple se désintéressa de leurs services lointains dont il ne comprenait plus l'utilité, de même que, de nos jours, l'opinion publique anglaise, américaine, surtout dans le grand Ouest des Etats-Unis, se refuse à comprendre les motifs de la garde que nous montons sur le Rhin (2).

(1) *Quarterly Review*, avril 1899 ; 349-50. *Ibid*, juill. 1908 ; 143. — Voir cependant *Ibid*, juill. 1924 ; 175 ; et, plus généralement sur l'arc et les flèches, le *Times*, suppl. Lit. 3 déc. 1925, p. 832.

(2) Lucien Romier, *le Royaume de Catherine de Médicis*, t. 1, p. 171 : 178-179 ; relation de Soranzo en 1558. Paul Viollet, *Histoire du Droit civil Français*, 2^e édit., p. 258. — Imbart de la Tour, *les Origines de la Réforme*, t. 1, p. 390-400. — Sous Louis XIV encore, l'obligation d'honneur persiste pour la noblesse d'être à la guerre sous peine d'être traité d'embusqué par le populaire (v. M^{me} de Sévigné, lettres des 29 avril et 6 juin 1672). « Personne peut-être alors ne songeait à attaquer la légitimité des privilèges nobiliaires, ni même à critiquer leur caractère héréditaire. Mais tous les nobles méritaient-ils leurs prérogatives, et tout d'abord tous les privilégiés de fait étaient-ils de vrais nobles ? » Là était la vraie question.

(Bourde de La Rogerie, *La Réformation de la Noblesse en Bretagne*, *Mém. de la Société d'Hist. et Arch. de Bretagne*, 1922, p. 239).

Quoiqu'il en fût, Catherine de Pluvié, dame du Botdêru, dite Catherine l'aînée, pour demeurer seule propriétaire de Kerdrêho, dut en venir à un accommodement avec ses sœurs co-héritières des biens de famille. Jean de Pluvié et sa femme, décédés, avaient laissé un fils, Jacques, sous la tutelle d'un sien oncle Guillaume, et trois filles (1). La fortune des parents Pluvié avait été évaluée, en 1551, à 400 livres de rente, meubles et immeubles compris ; ce qui les faisait qualifier de « riches et opulents », alors que certaines branches de la Trémoille ne possédait que 700 livres, que la fortune de bien des gentilshommes ne passait pas 1.000 livres, et que l'on dotait une fille avec 600 livres, sans autre espoir de succession. Jacques de Pluvié, qui avait reconnu le 17 mars 1554 tenir noblement la terre de Kerdrêho, laissait encore 300 livres tournois de rente et 500 livres de monnaie. Catherine du Botdêru maintenait donc que sa succession étant « noble et avantageuse », devait se gouverner suivant l'assise du comte Geffroy. Toutefois, pour le bon accord des siens, sur la supplication, prière et requête de la famille, Catherine l'aînée consentit à racheter la part de ses sœurs, Catherine la jeune, mariée à Charles Hervé du Rusquec, demeurant à Plouay, et Marie de Pluvié, dame douairière de Kerhern.

L'accord fut conclu, le 9 janvier 1574 devant la cour du Pontcallec, moyennant, pour la part de Catherine la jeune, le paiement de 500 pistoles d'or, valant chacune 45 sols de monnaie, qui furent réglées « tant en or, argent et apréciement de bleds », jusqu'à concurrence de 700 livres, et 425 livres

(1) M. de Rosmorduc, dans son ouvrage sur les demoiselles bretonnes à Saint-Cyr, attribuait plusieurs fils à Jean de Pluvié ; quant à Marie de Pluvié, elle avait épousé Bertrand Jégado, seigneur de Kerhern, dont elle demeura douairière. (*Preuves de noblesse des Demoiselles Bretonnes admises à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr*. Versailles 1891, p. 55).

de monnaie simple, en échange de tous les « droits tant héréditaires que mobiliers qui pouvaient compéter » chez les du Rusquec, « au dit lieu et manoir de Kerdreho, Kerléan, Kerlévéne, moulins, étangs, hommes, sujets, appendances et dépendances, en quelques lieux qu'ils puissent être, soit en l'évêché de Vannes, ou en l'évêché de Léon, entièrement et généralement sans aucune réserve » (1).

Louis I^{er} du Botdéro, dont nous avons déjà mentionné les deux frères, Christophe et Jean, sire de Kergantel, morts tous deux sans postérité, suivit la carrière des armes : colonel du ban de l'évêché de Vannes, lieutenant de Sa Majesté sous le seigneur de Bouillé et le duc de Montpensier — gouverneur de la province — il prit part, comme nous l'avons déjà dit, à la Réformation de la coutume de Bretagne, à Ploërmel, en 1580 (2), sa mort survint le 28 mai 1584. De son mariage avec Catherine de Pluvié, il avait eu trois fils : Jacques et Jean, morts jeunes ; Louis, qui lui succéda, comme seigneur de Kerdrého.

Louis II, afin de recueillir l'héritage de son oncle de Kergantel, le vieux Ligneur, dut obtenir un sauf-conduit pour se rendre à Vannes. Le 19 mai 1600 il fit hommage au roi de cette terre qui lui était échue par héritage, et fut mandé aux États de Bretagne, le 16 octobre 1613. Il avait épousé le 20 mars 1589, Louise Le Forestier, dame de La Touche-Berthelot, du Plessis-au-Rebours, et de Trongoff, fille de Jean Le Forestier (3)

(1) L'acte fut remis également au marquis de Pluvié, au château de Ménéhouarn par le comte du Botdéro, le 24 nov. 1784, en échange d'une copie authentique. Les du Rusquec n'y avaient point mis leur nom, sous un prétexte peu plausible.

(2) *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. ix, p. 198-199.

(3) Une note de Jacques-René du Botdéro dit que le père de Louise Le Forestier était « fils d'une Coëtquen, fille d'une Rohan, neveu d'un « vicomte du Fou, seigneur du Pont-l'Abbé qui avait épousé l'autre « (sœur). Voilà par où j'ai l'honneur d'avoir parentèle avec la Maison

capitaine des gentilshommes de l'Évêché de Saint-Malo, et de Louise de Coëtlogon, qui ramenait dans la famille du Botdêru les descendance de diverses autres familles, avec lesquelles, jadis, elle avait contracté des alliances, entre autres les familles Le Rebours, de La Bouère et Le Forestier. En 1330, on trouvait, en effet, un Botdêru, auteur de toute la généalogie présente, marié à Guyonne Le Rebours, et en 1363, leur fils Pierre, époux de Jeanne de la Bouère, dont le fils Guillaume marié à Perrette de Cadoudal (1391) eut lui-même pour fils Sylvestre (1424) qui devint le grand-père de Jean III, possesseur de Kergantel, comme nous l'avons vu, par son mariage avec Marguerite du Mur.

Ce n'est pas le cas de se perdre en énumérations inutiles ; mais parfois, sous la froideur indifférente des documents, il semble encore ici que l'on puisse, ressuscitant un personnage, saisir en sa personne le jeu des institutions et le mouvement de l'histoire, sans qu'il ait songé particulièrement à sortir de ses attributions normales. La branche des Le Rebours et Le Forestier en offre quelques exemples.

Au xv^e siècle, dans les temps de troubles, un Pierre Le Rebours devient écuyer du duc Jean V, en récompense de sa fidélité lors de la fameuse « traison » du comte de Penthievre

« de Rohan ». Mais Jacques-René pouvait invoquer une relation plus proche avec les Rohan. Le 23 août 1752, sa femme Claude-Agathe de Bois de Brullé, avait comparu, comme fondée de procuration de son propre père, pour recueillir la succession de Dame Hélène de Broël, veuve de Joseph de Nesmond, chef d'escadre et commandant de la Marine à Brest (Arch. du Finistère, B. 1600 ; et *passim*, du mot Broël). Or, les Broël étaient fort apparentés à la branche des Rohan-Pouldu. (Arch. de Kerdreho ; cf. *Histoire de la Maison de Lantivy*, p. 67, 75, 285-286, 289-290). Quant à Joseph de Nesmond, Lacour-Gayet le donne pour fils au grand chef d'escadre sous Louis XIV, André de Nesmond (*La Marine sous Louis XV*, 464, 465, 551). Mais, dans la grande édition de Saint-Simon, les éditeurs affirment que ce dernier ne laissa qu'une fille, la comtesse de Sézanne, morte elle-même sans enfants, en 1726 (t. XIII ; 51, 52).

au pont de la Troubade, sur la route de Nantes à Châteaueaux, le 13 février 1420 ; puis en 1429, il est capitaine de La Garnache, à la frontière du pays nantais, par la confiance de la Vicomtesse de Rohan, Béatrice de Clisson, pour défendre le pays contre les entreprises du parti de Penthievre (1).

Son arrière petit-fils, Jean de La Bouère, fit édifier une chapelle sur leur terre patrimoniale du Pessix au Rebours, à Ménéac, près de Ploërmel « en contemplation de Dieu et de sa bonne Mère » (19 avril 1529). Or, une sœur de ce Jean de La Bouère, Bertranne, avait épousé, le 1^{er} janvier 1503, Pierre Le Forestier de Kerhahuis (2), arrière grand-père de Louise, dame du Botdérü, maître d'hôtel et conseiller de Jean de Laval, sire de Châteaubriand, le mari de la célèbre amie de François I^{er}. Chargé de missions de confiance, Pierre Le Forestier dut régler entre autres la vente d'une terre, celle de Plugriffet, consentie le 14 juin 1515, par le sire de Châteaubriand, au nom de sa mère, à Louis des Déserts, seigneur de Bréquigné. Le prix devait être de 8.000 livres tournois. Mais la quittance remise le 19 juin à Pierre Le Forestier pour sa décharge, une fois la commission remplie, donne un singulier aperçu du chaos monétaire qui régnait en France au moment où François I^{er} montait sur le trône, chaos fort aggravé par la frappe des pièces anglaises durant la guerre de Cent ans. On y relève en monnaies d'or :

(1) M. de La Rogerie a donné un aperçu de son rôle et de sa carrière dans la *Revue de Bretagne* (déc. 1910) en utilisant des documents tirés des archives de Kerdrého et les Actes du Duc Jean V.

(2) Le 7 février 1527, donation d'enfeus et chapelle au couvent des Cordeliers à Saint-Brieuc, par Pierre Le Forestier, seigneur de Kerhahuis et de la Touche Berthelot. Bertranne de La Bouère, dame Le Forestier, avait une sœur, Marie, qui avait épousé un Le Sérazin, seigneur de Trémellin, dont nous connaissons déjà la famille.

Écus soleil (1).	1843
Nobles de Henri (d'Angleterre)	81
Francs à pié.	65
Royaux.	46
Saluts	325
Ducats	224 $\frac{1}{2}$
Fleurins	87
Francs à cheval	13
Angelots	362
Nobles à la rose (sept vingt un et demi).	141 $\frac{1}{2}$
Lyons (six vingt quatorze, chacun du poids de 2 marcs, 2 onces, 2 gros).	134
Philippes	22
Le tout évalué simplement à la somme des 8.000 livres stipulées.	

Pour revenir à Louis II du Botdêru et à sa femme Louise Le Forestier, nous relevons dans leur correspondance une lettre de Françoise Le Forestier à la châtelaine, sa sœur, *Mademoiselle de Kerdrého*, « Là par où elle sera » : « Je m'oublie à vous dire que notre cousine de Coillan est cette fois mariée à un brave et galant conseiller, fils de la maison des Natumières ; ses noces en sont dimanche à Coillan avec grand compagnie. Elle a partie ce matin de céans avec son père, pour s'en aller se préparer à cette belle journée. Je lui ai dit que j'envoyais savoir de tous vos nouvelles ; et elle m'a donné charge de baiser les mains à son cher cousin, et à vous elle désire fort que vous viendriez en ce quartier contre ce temps-là. Je vous prie, ma chère sœur, que ce sujet soit

(1) L'écu d'or « au Soleil », ou écu sol, était la monnaie qui servait d'étalon au xvi^e siècle et dont la disparition ou l'exportation amenait le renchérissement de la vie (Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis*, t. II, pp. 63-65).

occasion que nous ayons l'honneur de vous voir en ce pays » (1).

On incline à croire que, dans ce vieil âge, où le ton de la cour n'était pas encore établi, le cérémonial même domestique demeurerait plus compassé que de nos jours ; et la femme ne semble pas avoir toute la prééminence dont elle devait jouir, par un renversement chevaleresque des rôles, quelques générations plus tard, grâce aux préciosités de l'hôtel de Rambouillet, pour ne la plus perdre jusque maintenant (2). Quoi qu'il en soit, le conseiller des Natumières, dont on annonce ici le mariage, était Simon des Nétumières (3), qui

(1) Françoise Le Forestier n'est, d'ailleurs, pas autrement étrangère à cette histoire, après deux mariages infructueux, sa fortune vint augmenter d'un fief, le Plessis-Trongoff, celle de Kerdrého. Elle et sa sœur, Louise du Botdéro, étaient filles de Jean Le Forestier et de Loïse de Coëtlogon.

Françoise, mariée au seigneur du Demaine-Heuzelaye, avait hérité de son frère Jean, lui-même héritier d'un frère aîné, Julien. De son mariage, elle n'eut, du reste, aucun enfant. Son ménage, fort médiocre d'accord, aggravé de grandes prodigalités, amena ses héritiers présomptifs, les sieur et dame de Kerdrého, à les appeler en interdiction, et Louis du Botdéro devint leur curateur (1609).

Mais le seigneur du Demaine étant mort en septembre 1613, Françoise se remaria le 24 avril 1614, avec Yves de Kerguézec, déjà veuf de Vincente Séjourné et père du Conseiller au Parlement, Georges de Kerguézec (Saulnier, n° 734) ; puis, en 1616, l'interdiction de Françoise ayant été levée, elle décéda le 5 janvier 1620, dans sa maison du Plessis au Rebours, en Ménéac, qu'elle avait héritée dès 1591 de Jacqueline de La Bouère. Louise de Kerdrého accepta, selon l'usage fréquent, la succession sous bénéfice d'inventaire, mais par autorité de justice, vu le refus du mari ; elle ne garda que les immeubles.

(2) On trouve pourtant encore au XVIII^e siècle, de ces formules d'effacement féminin. Le colonel de Morant écrit au capitaine du Botdéro : « M^{me} de Morant me charge... de vous faire ses très humbles compliments » (14 mai 1762). Ces formules de courtoisie générale, d'ailleurs, même dans l'armée, ne tiennent aucun compte des différences de grade.

(3) Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, n° 657 ; marié avant 1603 ; d'après la notice en question.

épousa en effet Madeleine de Boisjean, dame de Coëllan ; et celle-ci lui apporta en dot la seigneurie de ce nom. Mais, en 1589, date de la lettre, il n'était pas encore pourvu, ni reçu conseiller (20 octobre 1594 ; 15 février 1595). Ce n'était donc, sans doute, ici, qu'une anticipation, appuyée sur les intentions connues du jeune homme et sur ses chances certaines d'élection, grâce à la situation de sa famille. Notons simplement, pour l'histoire des mœurs intimes d'autrefois, que né vers 1565, Simon des Nétumières devait avoir 24 ans lors de son mariage avec une jeune fille d'environ 19 ans. Il mourut en 1635, et sa veuve se remaria en 1643, vers l'âge de 73 ans, avec Sébastien de Rosmadec, baron de Comper ; puis en 1650, aux environs de 80 ans, à messire Joseph de Carné, vicomte de Cohignac. Elle-même décéda, presque nonagénaire, en 1658, ayant mené aussi loin que possible, avec une persistance exemplaire, sa vie conjugale.

Entre temps, dans la lignée des Botdéro était né, du mariage de Louis II avec Louise Le Forestier, un fils, Hiéronyme, baptisé le 30 mars 1590. Quoique né d'un père royaliste, son prénom de Hiéronyme lui venait de Jérôme d'Aradon, seigneur de Quinipily, gouverneur d'Hennebont, qui devait le tenir au baptême. Mais, à cette heure difficile, le vieil et fervent ligueur, craignant les attaques du prince de Dombes ne pouvait se distraire de son gouvernement (1). Il se fit donc remplacer au baptême par Louis Hervé, seigneur du Rusquec ; l'aïeule Catherine de Pluvié fut la marraine.

Hiéronyme épousa en premières noces, (contrat du 10 novembre 1617 ; mariage le 27 avril 1618), Louise Le Sénéchal, dame de Tréduday, fille de Jeanne de Kerguézec. De cette union naquirent un fils, François, mort en décembre 1632, et une fille, Jeanne, née à Plumelin le 10 mars 1621,

(1) Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. v, p. 156-169.

mariée le 6 mai 1645, à Charles du Bot, sire de Grégo ; puis, après le décès de ce dernier en 1650, remariée en novembre 1652 à Charles du Rosnyvinen, seigneur de Lattilay (1) et de Saint-Rémy du Plain, né le 23 décembre 1625, mort le 28 janvier 1687, veuf lui-même en premières noces de Gillette de la Blinaye.

A ce propos, et ceci montre bien l'action modératrice et tutélaire de la royauté dans les familles, le maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, au milieu des difficultés que lui créent les Etats réunis à Nantes en 1657 (2), écrit à Hiéronyme du Botdêru que, avisé d'un procès qui s'élève entre le seigneur de Kerdrêho et son gendre le sire de Rosnyvinen, il prie les deux parties de se rendre à Nantes aussitôt que possible, avant la fin des Etats, pour accommoder leur différent à l'amiable et pour prévenir la suite du désordre dans leur famille (3). Jeanne de Rosnyvinen mourut le 17 avril 1686, et son mari le 28 janvier 1687.

Cependant son père était depuis longtemps remarié. Louise Le Sénéchal était décédée le 8 juin 1622, au lieu noble de Tréduday, en la paroisse de Theix (4).

Suivant l'usage du temps où l'on n'admettait guère le veuvage, à moins de le racheter par l'entrée en religion, Hiéronyme avait épousé en secondes noces, le 18 novembre 1635, dans la chapelle du château de Pontcallec, Anne de Guer, demoiselle du Pontcallec même, tante d'Alain de Guer, premier marquis de Pontcallec, mort en odeur de sainteté et

(1) Vicomte du Halgouët, *Invent. des Archives du Château du Grégo* ; p. 96. Jeanne du Botdêru était douairière du Grégo.

(2) Pocquet, *Hist. de Bretagne*, t. v, p. 447-8.

(3) Cf. Funck-Brentano, *Le Roi*, p. 256-262.

(4) Règlement des frais et obsèques 322 livres, 13 sols tournois (10 juin) ; pour messes et anniversaires, en l'église de Marie, à Vannes ; 36 livres (26 juin).

arrière grand-tante de Clément Chrysogone, à qui la conspiration de Cellamare devait coûter la tête.

Cette terre du Pont-Callec, d'ailleurs, venue d'une dame Tiphaine du Guesclin (1), et qui, après avoir passé momentanément aux mains de Jean V, fut rendue par le duc aux petits neveux de l'ancienne famille, a été longuement et savamment étudiée par M. de La Borderie. Mais, dans la descendance qui nous occupe de Charles de Guer et de Marie Papin, il s'est glissé sous la plume de l'érudit historien deux ou trois erreurs qu'il nous appartient de rectifier. Sur les cinq filles du ménage, qui avait en outre deux fils, M. de La Borderie comptait deux filles du nom de Anne ; la première, que l'on appelle parfois Suzanne, mariée à Claude Videlou, seigneur de la Goublaye, président de la Chambre des Enquêtes au Parlement de Bretagne ; et la seconde Anne, la jeune, mariée à François de Sallou, seigneur de Toulgoët ; puis, il note Marie, épouse de Claude du Botdêru.

En réalité, la première Anne, dame de la Goublaye, s'appelait Jeanne, et habitait son château de Bienassis, dans l'évêché de Saint-Brieuc (2). La seconde Anne devint dame de Kerdrêho, par son mariage avec Hiéronyme du Botdêru. Ce fut Marie de Guer qui épousa François de Sallou. Quant à Claude du Botdêru, il n'apparaît que deux générations plus tard en 1669, année de la mort de sa grand-mère, Anne de Guer.

Les propriétés de la famille de Guer, soit par héritages, soit par alliances, s'étendaient sur l'évêché de Cornouaille, dans la région actuelle du Finistère. Ainsi la veuve d'Olivier de Guer, fils aîné, héritier principal, Jeanne de Kermeno, habitait encore après la mort de son mari, le manoir de la Porte

(1) Probablement nièce du Connétable, a bien voulu nous dire M. Pocquet, et fille de son frère Olivier.

(2) La notice de M. Saulnier, n° 1199, confirme les documents de Kerdrêho.

Neuve, venant des Guer eux-mêmes, et situé en Riec ; la dame de Toulgoët, son château de Toulgoët, paroisse d'Elliant. Des fermes, des domaines dans les autres parages, appartenaient aux autres sœurs.

En 1644, le lundi de Pâques, 28 mars, s'ouvrit la succession de Marie Papin, veuve de Charles de Guer et mère de la dame de Kerdrého. Ses deux fils (1) et deux de ses filles, Jeanne, dame de la Goublaye, et Mauricette, dite parfois aussi Marguerite, dame de Kerdaoulas, avaient disparu avant elle. La terre du Pontcallec seule composait sa succession, mais elle comprenait plusieurs châtelainies en plusieurs paroisses circonvoisines (2). Le règlement de comptes, moyennant des échanges amiables, porta sur des propriétés dépendant des juridictions de Quimper et de Concarneau, dans les paroisses de Nizon, Trégunc, Lanriec, Melgven et Moëllan. Au total, chacune de ces dames recueillit de l'héritage maternel un revenu de 450 livres en terres. Mais, puisque le rentier de Kerdrého, en ce temps d'Anne de Guer, pour 1668, se trouve aux archives départementales du Finistère, peut-être nous pardonnera-t-on quelques remarques sur le régime de ces terres et leurs redevances. Un travail de ce genre, comme il en a été déjà fait historiquement, surtout à l'étranger, offre des chances d'apporter quelques précisions utiles (3).

(1) Le second, Josias, n'apparaît que dans le mémoire de M. de La Borderie, mais non dans les comptes de Kerdrého, il n'était, du reste, pas marié.

(2) « La juridiction est fort belle et ample, avec seize foires par an, le four à ban, et le fief de grande estendue en 6 ou 7 paroisses, le tout au droit de rachat ».

(3) Sur la condition générale du paysan aux XVII^e et XVIII^e siècles, voir l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 10 octobre 1913 ; p. 424. Pour les terres de M^{me} de Sévigné dépendant de Quimper (Lestremeur et Lanros), vendues par le marquis de Châteaugiron, le 6 thermidor an VII (23 août 1799), l'*Intermédiaire* indique des chiffres de redevances absolument semblables à celles de Kerdrého (30 juin 1914 ; 857).

Les baux bretons semblent d'ordinaire assez complets et précis, marquant toutes les obligations des tenanciers. Dans le rentier d'Anne de Guer, nous notons comme charges régulières les redevances, corvées, sans oublier le droit de suite à la cour et au moulin, mais non toujours le champart, sorte de dîme féodale, portant d'habitude sur la 10^e ou 12^e gerbe de certaines céréales : le blé noir ne paraît pas entrer en compte, bien qu'on en trouve note dans l'apprécie des mercuriales utilisables, qui figure en d'autres baux et sur d'autres terres des Botdérus. Les redevances sont assez peu élevées et ne varient que peu ou point, jusqu'aux approches de la Révolution, sauf pour les moulins ; et cette immutabilité s'explique assez bien, parce que les redevances étaient versées en nature, à part une minime somme d'argent liquide, qui dépasse rarement 10 livres, ou même 5, et, dans ce dernier cas, représente alors toute la redevance ; ainsi les changements de prix profitent au seigneur non moins qu'au tenancier, comme dans le métayage (1). Voici, par exemple, le couvenant Lizot de 36 journaux et 13 cordes (2), on peut ramener le total de sa rente argent, froment, avoine, chapons, d'après l'apprécie d'Hennebont annexée aux pièces, à 20 livres, 9 sols, corvée comprise ; un autre couvenant, Kervrannic, de 60 journaux, aujourd'hui ferme importante de Kerdrého, rapporte ainsi 39 livres. On multiplierait par 5 pour calculer la valeur à la fin de notre XIX^e siècle (3). En 1759 encore, pour un ensemble de

(1) Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis*, t. II, p. 52. — Imbart de la Tour, *les Origines de la Réforme*, t. I, 474. — Abbé Kerbiriou, *Monseigneur Jean-François de La Marche, Evêque Comte de Léon, 1729-1806*, Paris, Picard, 1924, p. 178.

(2) La corde 60 centiares ; le journal à Plouay 35 centiares.

(3) Nous adoptons ici l'évaluation généralement admise : voir par exemple Servois et Rebelliau, *Caractères de la Bruyère*, Paris, Hachette, 1901, p. 131. Dans les couvenants ou domaines congéables, on évaluait un peu différemment la part du capital propriétaire et celle du tenancier, suivant les régions : 3/8 environ pour le maître foncier en pays vannetais ; 5/8 en Cornouailles.

262 journaux, dont 48 de censives, dans les paroisses de Lanriec et de Trégunc, on trouve après un dénombrement et aveu à la Chambre des Comptes de Nantes, 23 livres, 13 sols, 9 deniers d'argent ;

29 minots de froment ;

3 de seigle ;

16 d'avoine « comble et foulée » (1) ;

13 chapons.

Mais avec au besoin les droits en sus de champart, corvée, moulin ; toutefois le champart n'est pas expressément exigé dans les baux d'Anne de Guer.

Cette modicité peut-être explique aussi pourquoi la corvée, d'ailleurs fixe, limitée, et dont les censives étaient exemptes, tenait plus de place dans les baux d'alors que dans les nôtres aujourd'hui, où nous la gardons sous une forme plus

(1) Le minot de seigle	37 k. $\frac{1}{2}$
de froment	40 k.
d'avoine	33 k. $\frac{1}{3}$

L'expression « comble et foulée » semblait si naturelle à l'usage, que Bourdaloue l'emploie dans son sermon sur la *Récompense des Saints* : « On versera dans votre sein une bonne mesure qui sera entassée, pressée, comblée » (éd. de 1771, t. I, p. 16).

Pour le boisseau comble, cf. Kerbiriou, p. 108.

Arthur Young fait très justement valoir à l'égard des droits féodaux et de la dîme ecclésiastique — celle-ci relativement peu rigoureuse en France — que les redevances portaient presque uniquement sur les grains, laissant en général indemnes les autres produits de la terre comme le bétail, la laine et, dans le Midi, les vers à soie ou les olives. « Pareille mansuétude est absolument inconnue en Angleterre, dans la levée de cet odieux impôt » (p. 320). C'est précisément cette indulgence et cette douceur de la dîme qui amena en bonne partie — parce qu'on ne dîmait pas sur les légumes — l'extension donnée par les paysans du Léon à la culture maraîchère, y compris les pommes de terre et les artichauts, qui sont aujourd'hui la grande ressource du Haut-Léon. De ce fait les dîmes — même seigneuriales — avaient considérablement diminué (Kerbiriou, *Monseigneur Jean-François de La Marche*, pp. 118, 137).

modérée; c'était comme une sorte de redevance supplémentaire, ou de location, telles que le sont parfois en Bretagne les journées du *pen-ty*. Dans les rentiers d'Anne de Guer, on l'évalue toujours à 3 livres par an pour chaque tenue, ce qui représentait évidemment au taux assez minime des salaires, plusieurs journées, d'ailleurs nourries en même temps par le maître. Il est à noter que, au Canada, où les Anglais l'établirent en de certains cas, pour le service de leur armée, après la conquête, ils invoquaient exactement les raisons que ferait valoir un propriétaire de nos jours pour en justifier le maintien. Du reste, leur propriété féodale ressemblait de très près à la nôtre (1); et ils n'abolirent au Canada les anciens droits féodaux, dont beaucoup jouissaient comme nouveaux seigneurs du pays, que par voie de rachat, et en 1854.

Précisément, à propos de ce droit de moulin, qui paraît à nos contemporains une abusive vexation, les documents canadiens appuient nettement la thèse de Taine, au début de son *Ancien Régime*. La nouvelle France, en face des sauvages Iroquois, vit se dérouler, comme sur un film simplifié, en moins de trois siècles, tous les incidents de l'histoire féodale dans la vieille France, devant les Barbares d'Outre-Rhin (2).

(1) Sir Henry Maine, « Décadence de la propriété féodale en France et en Angleterre » (*Etudes sur l'Ancien Droit et la Coutume primitive*. Paris, Thorin, 1884; pp. 391, 453)

Voir sur la limitation des corvées, Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. I, pp. 473-4.

(2) Sur ces incidents de la féodalité dans la nouvelle France, consulter les *Documents ou Seigniorial Tenure, 1598-1854*, par M. Bennett Munro, professeur à l'Université de Harvard (Société Champlain, Toronto, 1908); et les rapports, aussi instructifs qu'impartiaux des agents anglais au roi Georges III, publiés par Adam Shortt et Arthur Doughty, archiviste en chef du Dominion Canadien : *Constitutional Documents, 1759-1791* (Ottawa, 2^e éd., 1918; notamment pour la corvée, pp. 757-8).

Quant au Canada, cfr. du Bois Cahall « *The Sovereign Council of New France* » (*Revue Historique*, sept. 1916, pp. 153-153).

Ce furent les « habitants » qui exigèrent des seigneurs l'érection de moulins et de fours trop dispendieux à construire pour le menu peuple. L'État intervenait alors pour contraindre les propriétaires de fiefs récalcitrants, souvent gros bourgeois de Québec ou de Montréal, à s'exécuter, de bon ou mauvais gré : on conçoit que ces orvéables à rebours exigeassent, sinon le remboursement de leurs impenses, du moins le revenu du capital déboursé. Mais cela devient en somme une curieuse question de mœurs économiques, dont les animosités politiques rétrospectives ne permettent pas aisément d'établir la balance du doit et avoir (1).

Enfin il est un grief sur lequel on insiste encore avec de regrettables exagérations, celui des droits de *lods et ventes* et de *rachat* devenus, avec aggravations énormes, notre droit d'achat et vente, de donation ou de succession en général. On rappelle volontiers aujourd'hui que le droit de lods et ventes était de 12 % au profit des Seigneurs ou de 20 % au profit de la Couronne. Mais on oublie, d'abord que les Seigneurs payaient eux-mêmes ces droits à leurs propres suzerains (seigneurs ou roi) ; puis, que ce droit de rachat — avantage énorme pour l'acquéreur, — ne frappait point les héritages en ligne directe ; enfin qu'il était d'usage de marchander et de

(1) A l'égard des banalités, notamment des fours et moulins, vu ses préjugés, Arthur Young ne devait rien comprendre — non plus que son éditrice Miss Betham Edwards, qui appelle le droit de banalité « une loi horrible » (p. 318) — voir Taine, *Ancien Régime*, 1^{re} éd., p. 23. Marion, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, v. « Banalités ». Il est à noter que nos archives bretonnes nous montrent parfois les vassaux déliés judiciairement du service de suite lorsque les seigneurs n'entretennent pas les moulins ; et aussi qu'il existait autrefois des communautés de moulins et de fours, mais d'origine volontaire, libre, et qui ne se montraient pas moins exclusives à l'encontre des particuliers que ne l'était le seigneur féodal (Paul Viollet, *Histoire du Droit civil français*, 2^e éd., 710-711).

réduire les lods et ventes à la moyenne de 8 ou 8 $\frac{1}{2}$ % (1). Une lettre d'Anne de Guer où se traduit sa décision de caractère et son amusante familiarité de style, nous montre la coutume en jeu dans les circonstances ordinaires :

Veuve depuis 1659, — son mari était mort le 10 février, à sa terre de la Touche-Berthelot, et inhumé à Mohon, — elle avait acquis, le 9 novembre 1662, pour la somme de 11.000 livres, et par l'intermédiaire de son fils Pol, le fief de Lespéran, que lui vendait René de Coëtlogon, proche de sa terre seigneuriale de la Touche-Berthelot, — et auquel des lettres patentes du Roi conférèrent en mars 1663, l'union des justices haute, moyenne et basse, dans l'intérêt des vassaux, éloignés de Ploërmel où opéraient les officiers de Justice ordinaire, par une distance de deux grandes lieues, souvent difficiles à franchir, vu les chemins de Bretagne. En conséquence de cette acquisition, Anne de Guer écrit à son fermier, maître Julien Lespéran, — probablement une sorte de fermier général, de *famulus*, comme disaient les vieux textes du pays (2) :

(1) Calmon qui devint ministre des Finances de M. Thiers, l'évalue à 6 % à quoi s'ajoutait pour l'Etat le centième denier. 1 % « *Les impôts avant 1789* », *Le Correspondant*, 25 octobre 1865 ; p. 501). Les impôts, ajoute l'auteur, « qui existent en France, furent établis pour la plupart bien antérieurement à la Révolution ; elle n'a fait, en changeant leur dénomination, que modifier ce qu'ils offraient d'inégal dans leur répartition, d'injuste dans leur assiette, de vexatoire dans leur perception » (p. 457). — Pour les successions exemptes en ligne directe de tout droit féodal ou d'État, Cf. Marion. *Dictionnaire des Institutions* au mot, « Successions ».

(2) La Borderie, *Hist. de Bretagne*, III, 116. — M. de La Rogerie cite plusieurs exemples de ces fermiers généraux vers cette époque, dans la « *Correspondance de Guillaume Charrier*, dans le *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1901 ; (tirage à part : p. 9-13).

« A Querdréo le 14^e Aoust 1664.

Mon Compère,

« Incontinent la présente reçue, je vous prie de livrer sans manquer à M. de Changuier, fermier ci-devant du Comte de Porhoët, qui vous donnera la présente lettre de ma part, la somme de 117 livres, 10 sols tournois, de l'argent qu'avez reçu pour moi de mes constituts, qui me persécute pour les lods et ventes que je lui dois, pour l'acquît que je fais des fiefs de Lespéran, et d'en prendre quittance à mon nom, et le faire spécifier dans la dite quittance que mon argent que lui donnez est seulement pour les lods et ventes, et non pour autre sujet. S'il ne veut donner la quittance en ces termes, gardez mon argent. Je me recommande à votre femme et à vos belles-filles, et à vous à qui je suis véritablement votre affectionnée servante, mon compère.

Anne DE GUER ».

La quittance se trouve au dos de la lettre, datée du 19 août, ce qui nous a valu de la conserver, l'affaire s'étant arrangée sans difficulté.

On voit que les impôts du temps supportaient des accommodements notables, — ici 1 %, pour les lods et ventes, — dont l'histoire ne tient pas toujours compte (1).

La dame de Kerdrého mourut en 1669, après avoir pourvu à obtenir un service et un enterrement solennels, « tels que sa condition le mérite », puis réglé ses fondations aux églises

(1) Mais, lorsque Pol du Botdéro mourut en avril 1669, sa femme Renée du Louët paya 400 livres au bureau d'Auray, pour le rachat de Trongoff, qui relevait du Roi, par l'intermédiaire de sa sœur, la Présidente de Marbeuf, née Louisè Gabrielle du Louët et fille des mêmes père et mère (Saulnier n° 848) ; sa belle-mère, Roberte Le Fèvre, autre Présidente de Marbeuf, était célèbre pour avoir eu 33 enfants d'un seul mariage.

et ses legs aux domestiques, sans oublier un pauvre hère qui devait demeurer entretenu, sa vie durant à Kerdrého ; — mais sans dispositions spéciales pour sa famille : apparemment, la coutume et l'accord des intéressés devaient y suffire.

Du mariage d'Anne de Guer étaient nés six fils, dont son mari Hiéronyme du Botdéro gardait avec soin dans ses notes détachées, comme en un livre de raison, les dates et heures, lieux et chambres, témoins de naissance et célébrants de baptême. Chacun des cinq premiers, — Pol (7 mars 1637), Pierre (11 août 1638), Jean (29 janvier 1640), Alain (22 mars 1641), Jérôme (15 avril 1643), — « fut nay », écrit le père, dans la chambre basse du château de Kerdrého ; seul, le sixième, François (24 septembre 1646), était né en la terre de la Touche Berthelot, paroisse de Mohon, évêché de Saint-Malo. Peu après, les aînés commençant à grandir, le père, qui avait grand souci de leur éducation, commença sur d'autres feuilles séparées une sorte de journal où apparaît assez curieusement la hiérarchie des études telle qu'on l'entendait à l'époque. En décembre 1648, Tricam, écrivain (maître de grammaire aussi bien) à Rennes, commence d'instruire les quatre premiers enfants et reçoit pour tous quatre un écu par mois. Alain étudie le latin chez M. Fontaine, prêtre ; mais le prix n'est que de 10 sols par mois. Hiérosme bientôt le suit ; les maîtres changent, mais les tarifs demeurent à peu près fixes, sauf que, pour des enfants plus grandelets, le maître écrivain est payé un écu pour deux, tandis que le maître de danse est payé un écu par tête ; et le maître d'armes 4 livres (1). Rien de mieux

(1) Voici, pour l'histoire du vieux Rennes, les noms de ces maîtres : 1648, Tricam ou Tricant (écrivain), Fontaine (prêtre), rue Kereslan ; 1649, du Sègle (écrivain), Fauchet (écrivain) ; 1650-51, Desmarets (écrivain), rue Neufve, Lacroix (danse), rue de la Boudraye, La Pierre (maître d'armes) ; 1651, Lavigne (écrivain), rue Barcelone, La Pierre (armes) ; 1652, Chassaye (écrivain) ; 1656, Denis Malouin (danse), Farges (instituteur). En 1651 seulement, « Alain se retira de chez

ordonné, ce semble, suivant les convenances usuelles : apprendre d'abord à se battre ; puis, à se tenir dans le monde ; acquérir l'instruction des chiffres utiles, avec quelque littérature à la mode ; en dernier lieu, un peu d'érudition latine, — tel est le programme simplifié des études, sur lesquelles les âges démocratiques n'ont pas encore pu s'accorder.

Le seigneur du Botdêru, nous l'avons déjà dit à l'occasion de Pierre du Plessis, désigne ordinairement dans ses notes de famille, ses fils aînés sous des noms de terre : « Trongoff » (Pol) ; « Plessis » (Pierre) ; « La Touche » (Alain).

Après une tentative infructueuse pour épouser M^{lle} du Bodéno (Bodigneau ?) où peut-être Anne de Guer marqua un peu trop son sens pratique des affaires, Pierre épousa Guyonne Le Flô (1) : leur descendance familiale continue sur la terre de

Desmarets pour aller en la classe sixième des Jésuites, sous le maître de La Trémoille ». L'hôtel des Botdêru se trouvait en effet tout proche du collège des Jésuites, comme nous le dirons plus loin ; et le P. de La Trémoille a laissé trace de son passage dans la province. Cette mention du P. de La Trémoille est fort intéressante ; car, dit M^{lle} Durtelle de Saint-Sauveur, au sujet des Jésuites et de leur collège Saint-Thomas, à Rennes, « nous ne relevons parmi eux qu'un petit nombre de noms illustres, et la chose n'est pas faite pour nous étonner : il est assez rare que la célébrité vienne chercher des hommes qui sont entrés en religion ». (*Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1918, p. 182). En revanche, vers cette époque, le collège contenait environ 2.800 élèves, tous externes (*Ibid*, p. 141, 174). Pour les tarifs d'éducation, nous rappellerons que, en 1598, la communauté de la ville autorisait le principal du Collège, qui n'était pas encore sous la direction des Jésuites, « à exiger des enfants des riches cinq sous par mois et de ceux des pauvres trois sous ». (Carré, *Recherches sur l'Administration municipale de Rennes*, Paris, Quantin 1888 ; p. 64-5).

(1) L'abbé Charrier, l'un des correspondants de M^{me} de Sévigné, parle de cette branche familiale qui habitait aussi la paroisse de Saint-Colomban, à Quimperlé, dans une lettre du 4 Janvier 1705 : « Je suis fort touché des indispositions opiniâtres de M^{me} du Plessis de Kerdrého, je lui souhaite la bonne année, plus de santé et de bonheur qu'elle n'en a eu par le passé ». (Bourde de La Rogerie, *Correspondance de Guillaume Charrier*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, 1901).

Kerentré, près d'Auray. Plusieurs fils, Hiérosme, François, et peut-être un fils moins connu, Guy, moururent sans postérité. Des autres enfants de ce mariage, l'aîné, Pol, né en 1637, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, mourut la même année que sa mère. Il avait épousé en 1665, Anne-Renée de Louët, fille d'Olivier du Louët, Seigneur de Coëtjunval, et de Catherine de Penhoadic. Renée du Louët était petite nièce de Monseigneur René du Louët, évêque de Cornouaille, fils de Jean du Louët de Coëtjunval et de Marie de Brézal (1), né le 21 octobre 1583, baptisé le 11 novembre, ayant pour parrain René de Névet et pour marraine une dame de Plœuc, probablement Mauricette de Plœuc, qui figure précisément l'année suivante, 30 septembre 1584, comme marraine avec le même parrain, au baptême d'une fille née de Jacquette de Brézal.

Le mariage de Paul du Botdêru fut célébré en la chapelle, ou oratoire, du château de Kerancoat, terre de la famille, en la paroisse de Dirinon, par Messire Olivier du Louët, chanoine prébendé avec permission et dispense de l'Évêché, et vu le certificat de Messire Michel du Fresne, recteur de Mohon, évêché de Saint-Malo, ce qui indique suffisamment, si l'on peut dire, l'assiette et la provenance actuelles des époux (2).

Pol du Botdêru, de son mariage, eût deux filles et un fils, né posthume, baptisé le 17 avril 1669. L'arrêt de maintenue des Botdêru, d'après la Réformation de la noblesse de 1668, rendu le 31 août 1669, fut donc remis à la veuve.

(1) Et non Jacquette de Brézal, comme il est dit, par erreur, au catalogue chronologique des Evêques de Bretagne, dans la réédition d'Albert Le Grand (Quimper, 1901, 2^e partie, p. 148).

(2) Sur la famille du Louët, voir *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXI (1894), p. 427 et suiv. et *Guy Autret, Seigneur de Missirien*, Correspondance avec Pierre d'Hozier publiée par le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc 1899, lettre du 29 août 1644. La parenté de Renée du Louët avec l'évêque de Quimper s'établit dans des conditions

Au cours de son existence conjugale Paul du Botdêru, qui résidait habituellement sur la terre de la Touche Berthelot, en Mohon, se trouvant « de présent » à Rennes, « et logé à sa maison, rue Vasselot (1), passa le 17 octobre 1665 avec Jean Leffugère (2), maître-sellier audit Rennes, y demeurant près la place Sainte-Anne », un contrat notarié fort curieux pour la construction d'un somptueux carrosse, que l'on a peine à se représenter dans les étroits et rudes chemins de la Bretagne. Ce carrosse à deux fonds devait tenir six per-

assez curieuses ; Jean du Louët et Marie de Brézal eurent cinq fils, dont l'aîné fut Vincent, et le futur évêque, le quatrième. Vincent se maria trois fois : 1^o avec Renée du Parc de Locmaria, dont il eut un fils unique, Olivier ; 2^o avec Odette de Coëtquen ; 3^o avec Marie Barbier de Keréan, veuve de Jean de Penhoadic, qui lui laissait une fille unique, Catherine. Ce fut ainsi que ces deux enfants uniques du premier et du troisième mariage, s'unirent à leur tour et eurent plusieurs enfants, dont René du Louët, vicomte de Pirhuit, et Renée, dame du Botdêru. Il n'est pas inutile de préciser, car les généalogistes attribuent à Monseigneur du Louët des parentés et des dates de naissance différentes. Les uns lui donnent pour père François du Louët et Claude de Carné, le faisant naître en février 1563 (xxi, 426, 434-5) ce qui lui donnait 105 ans au moment de sa mort en février 1668. Le catalogue des Evêques dans la réédition de la *Vie des Saints* d'Albert le Grand (éd. de 1901, 2^e partie, p. 148), lui indique pour père Jean du Louët et pour mère Jacqueline de Brézal, qui n'était que sa tante, fille de François du Louët, mariée à Guillaume de Brézal, en 1578 (*Soc. d'Archéologie*, Ibid, p. 438). En réalité il avait pour mère Marie de Brézal et sa naissance se place au 21 octobre, fête des onze mille vierges, suivie du baptême au 11 novembre, jour de la Saint-Martin.

(1) La rue Vasselot, par laquelle Henri IV pénétra dans Rennes en 1598 et qui longeait au nord l'enclos des Carmes, passait au nord-est de l'église de Toussaint, alors chapelle des Jésuites, attenante à leur collège (Carré, *Recherches sur l'Administration municipale de Rennes au temps de Henri IV*, voir le plan du vieux Rennes et p. 9). Si chétive, étroite et triste qu'elle paraisse aujourd'hui, les Rennais l'admiraient alors beaucoup ; et l'un d'eux déclarait, en mai 1789, que ce n'était pas la peine de se mettre en frais pour voir la procession d'ouverture des Etats Généraux quand on avait vu la procession de la Fête-Dieu dans la rue Vasselot (Note de M. de La Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine).

(2) Ou Leffuyère.

sonnes à l'aise, « le bateau duquel sera de bon bois valable duement ferré », avec garniture de « bon et fort cuir de vache ». Dans sa confection, Leffugère devait employer « cent quarante grands clous dorés, cinquante clous de portière, trois milieux de bordelets (ventelets ?), 4 pommettes aux 4 cornières, cent quarante boutonnières entières et vingt-quatre de demyes », « 4 harnais de bon cuir bordé, garni de dorures jusques à la concurrence de trente livres sur les dits harnais, comme aussi le tour du train duement ferré », ensemble la plume des coussins et les surpentes (suspentes) et les courroies de travers, et davantage fournira les moutons et entretoises, qui seront tournés à colonnes torses, et de la part du dit Seigneur sera fourni le velours, franges et galons, glands, aiguillettes et même le cordon, pour le doublage de cuir, enfin l'étoffe à faire les rideaux et revers pour rendre le dit carrosse fait et parfait », — le tout livrable dans un mois prochain, moyennant la somme de 680 livres, dont 120 payées et le reste à la livraison. On travaillait vite, ce semble, en cet heureux temps, et relativement à bon compte (1).

Pour terminer rapidement cette généalogie bretonne, qui dut être, en l'histoire de ses membres, semblable à beaucoup d'autres, il ne nous reste qu'à noter les dernières générations, destinées à voir s'écrouler l'Ancien Régime. On peut vérifier à ce propos comment se répandaient au service des armées de terre et de mer, — sans parler des fonctions nécessairement plus indépendantes de la magistrature et du clergé, — ces nombreuses générations qui vivaient de carrières encombrées,

(1) Ce carrosse devait représenter, à notre calcul, au début du ^{xx}^e siècle, 3500 livres, prix très convenable pour l'époque et la situation d'un gentilhomme breton. — Cent ans plus tard, Louis XV, qui n'ignorait pas qu'on le volait comme dans un bois, demandait un jour à Choiseul, combien il estimait un de ses carrosses, et, le duc se faisant fort d'en avoir un pareil pour 5 à 6000 livres « Il m'en coûte 30.000 » dit le roi. (Marcel Marion, *Hist. financière de la France, depuis 1715*, t. 1^{er}, p. 188).

difficiles, toujours rénumérées avarement par l'État, pour tenir à son gré les titulaires en haleine et sous la main. L'historien de la Restauration, Viel-Castel, neveu par sa mère de Mirabeau, dans ses *Souvenirs* publiés par le duc Albert de Broglie, montre très bien « que la simple noblesse, la noblesse de province, était peut-être, avant la Révolution, de toutes les classes de la société, la moins favorisée par la manière dont cette société se trouvait construite » (1).

Peu de jours après la mort de Pol du Botdêru, lui était né un fils, Claude-Joseph, qui fut élevé au collège Louis-le-Grand à Paris, où l'un de ses propres fils, jésuite, devait devenir professeur. Après avoir été page de la petite-écurie, Claude, en 1689, épousa, — ce semble, un peu contre le gré de sa mère, la marquise de Kergroadès, qui d'ailleurs signa au contrat, mais avec l'appui de son curateur Jacques de Pluvié, — Jeanne du Trévou, demoiselle de Bréfeillac, fille puînée du seigneur de Kersauson et de Catherine de la Forest, demeurant en leur manoir de Tréfeunteniou, près de Morlaix [aujourd'hui la propriété de M. le maréchal Foch]. Claude mourut en 1709, et sa veuve épousa en secondes nocces un lieutenant de vaisseau, Paul de Ravenel ; mais ce premier mariage avait laissé six enfants, dont deux filles, une religieuse aux Ursulines de Quimperlé, l'autre Luce, M^{me} de Forsanz. Des quatre fils, l'ainé Jean-Baptiste René I (1690-1752), d'abord capitaine au régiment de Kergroadès, acquit à beaux deniers comptants une charge de Lieutenant des maréchaux de France à la juridiction de Pornic ; il obtint en outre la capitainerie de Port-Louis et reçut la croix de Saint-Louis pour ses services. Marié à Pélagie-Rose Moro, dame de la Villebougault, il s'éteignit en cette dernière terre à Cesson, près de Saint-Brieuc. Mais aucun de ses deux fils ne lui ayant survécu, le fief de Kerdrého

(1) *Le Correspondant*, 10 mai 1892, p. 423.

passa à son second frère, Jacques-René, le seul de la famille qui fût en mesure de continuer le nom. Des deux autres frères, en effet, l'un, Toussaint-Joachim (1697-1773), le jésuite dont nous avons parlé, après avoir été professeur à Louis-le-Grand et dans plusieurs collèges de la compagnie, devint supérieur du séminaire de la marine à Brest, où vint le surprendre la dissolution de la Société et la confiscation de ses biens (1).

Jacques-René, le dernier du nom qui laissât pareillement une nombreuse famille (1692-1758), lieutenant-colonel au régiment des dragons de la Reine, épousa Claude-Agathe du Bois de Brullé (nom francisé de Coëtlosquet), veuve de Mathurin de Baud, seigneur de Brésséant (2). Jacques-René eut deux fils : Jean-Baptiste René II, capitaine au régiment de son père, et qui, prenant sa retraite, épousa une riche héritière, Jeanne-Thomase de Plœuc ; Nicolas-Hyacinthe, chef d'escadre, marié à Jeanne de Mauduit du Plessis. Quatre filles complétaient cette génération : 1° Jeanne-Ursule-Agathe-Sainte, non mariée ; 2° Adélaïde, Hyacinthe-Félicité, épouse de Joseph-Simon Blanc du Bos, chef d'escadre (3) ; 3° Catherine-Ursule-Pauline, 1728, demoiselle de Saint-Cyr, mariée à André Buttet, cornette de cavalerie, fils d'un riche planteur de Saint-

(1) *Arch. du Finistère*, B. 1911. — L'aumônerie de la marine avait une grave importance, comme on le voit à l'occasion de Bougainville, sur le *Guerrier*, à l'escadre du comte d'Estaing, en 1778, qui eut de tels déboires avec son aumônier, un ancien capucin ordonné à Rome, et de si scandaleux démêlés, que, après l'avoir mis aux arrêts avec défense de célébrer la messe, il pria le général de l'en délivrer : décision qui fut prise par un conseil d'aumôniers réunis à bord du vaisseau amiral le *Languedoc* (*Journ. du bord*, 21 et 24 août, 18 octobre 1778).

(2) *Arch. du Finistère*, B. 1600.

(3) Bien que son nom, par une omission singulière, ne figure pas dans l'Histoire de la *Maison de Lantivy*, mais seulement le nom de sa sœur M^{me} de Montendre (p. 108), on y trouvera cependant toute sa descendance (pp. 108, 125 et suiv.).

Domingue, officier de l'armée coloniale (1) ; de ce mariage vint une fille, Louise-Félicité, qui épousa en premières noces, Jacques-François de Pérusse, frère du duc des Cars ; puis, après la mort de celui-ci, tué glorieusement à la bataille des Saintes (1782), la baronne des Cars, veuve, épousa le marquis de Faudoas, d'où le général de Faudoas (1788-1838), commandant la division de Bordeaux, et Marie-Charlotte-Félicité, mariée au général Savary, duc de Rovigo (1785-1841) (2) ; 4° Yvonne-Guillemette-Adélaïde (1729-1793), mariée à Charles-Claude de Longchamps de Montendre.

Du fils aîné de Jacques-René du Botderu, Jean-Baptiste-René II (1726-1787) et de sa femme Thomase de Plœuc, deux enfants étaient venus au monde : une fille, Amélie, non mariée ; un fils, Hyacinthe-Auguste-Jean-Baptiste-Victor (1764-1834) le dernier descendant direct du nom. Après avoir servi au régiment de cavalerie du comte d'Artois, et avoir été présenté à la cour, Victor accompagna en émigration, à l'armée de Brabant, son beau-père, le marquis de Coislin, et son beau-frère. Tous les trois rentrèrent en France après 1800. Le comte du Botdêru devint député de Pontivy à la Chambre « introuvable », et, en 1827, il alla rejoindre son beau-frère Pierre-Louis du Cambout à la Chambre des pairs, où le général de Coislin siégeait depuis 1824. Victor du Botdêru mourut au début du règne de Louis-Philippe sans laisser d'enfants, bien qu'il eût épousé les deux sœurs, demoiselles de Coislin. Il

(1) Comte de Rosmorduc. *Les Demoiselles Bretonnes de Saint-Cyr*, p. 51 et suiv.

(2) M. Madelin, dans ses conférences récentes sur la *France de l'Empire*, semble ignorer complètement la famille de M^{me} Savary (*Rev. Hebdomadaire*, 13 Février 1926 : 187). Frédéric Masson, mieux renseigné (*Joséphine Impératrice et Reine*, 1899, p. 103), fut cependant très surpris d'apprendre la proche et amicale parenté de la duchesse avec le sénateur Bougainville.

disparaissait avec la royauté légitime que les seigneurs de Kerdrého avaient fidèlement servie depuis son début au travers des troubles de la Ligue. Différent en son intégrisme légitimiste de son beau-frère, qui s'était rallié au régime « orangiste » des Orléans, et qui continuait de siéger à la Chambre des pairs, il pouvait murmurer en mourant la mélancolique épigramme d'un fervent Jacobite au temps de Cromwell, le duc d'Ormonde :

« Le loyalisme est tout pareil,
« En dépit des jeux du Destin,
« Au cadran fait pour le soleil
« Que tient à l'ombre un sort mutin ».

Le 10 décembre 1780, un correspondant anonyme écrivait de Paris, racontant les nouvelles du jour : « M. de Bougainville épouse Mademoiselle de La Rochefoucauld, orpheline, fille d'un capitaine de vaisseau (1) » Bougainville n'épousait pas Mademoiselle de La Rochefoucauld, mais une demoiselle de Montendre, d'une branche collatérale, authentique et reconnue des la Rochefoucauld. Et ceci nous amène à raconter le mariage de Madame de Montendre, troisième fille de Jacques René du Botdéro, lieutenant-colonel des dragons de la Reine, ou du régiment de la Reine-dragons, comme on disait dans le style de l'époque.

Yvonne-Guillemette Adélaïde, née à Hennebont, le 12 mars 1729, avait été simplement ondoyée lors de sa naissance, et les cérémonies complémentaires du baptême ne lui furent « supplées » que le 10 juin 1754, trois semaines avant son mariage. Le 2 juillet, en effet, elle épousait à l'église Saint-Gilles d'Hennebont, Charles-Claude de Montendre, né

(1) *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville (1777-1792)*. Publiée par M. de Lescure. Paris, Plon, 1866, p. I; 347. (Attribuée à Favier et à M. de Bucy.)

vers 1715 (1), seigneur de Longchamps, lieutenant de Marine et d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Louis de Montendre, seigneur de Longchamps et de Kerguennadic, ou Kerguénodic, suivant la généalogie des Lantivy, d'une part, et de Marie-Françoise de Lantivy, d'autre part. La seigneurie de Montendre appartenait aux la Rochefoucauld. La branche des Longchamps, portant le nom de cette terre, remontait à Isaac de La Rochefoucauld, baron de Montendre.

Isaac avait épousé, le 2 août 1600, Hélène de Fonsèque, qui lui avait apporté le marquisat de Surgères, dont il prit aussitôt le titre ; et de cette union lui était née une fille, Lucie, qui, par son mariage avec César de Cotentin, comte de Tourville, devint la mère du grand amiral de Louis XIV, Anne-Hilarion de Tourville. Mais, avant son mariage, il avait eu, de Madeleine Mareschal, deux fils illégitimes, Charles et Louis, qui firent leur carrière sous les armes, puis furent, en conséquence, anoblis et légitimés en 1644 (2).

Si le père de cette double lignée, Isaac de La Rochefoucauld, avait eu son roman de jeunesse, ses deux filiations eurent chacune le sien. M. Claude Farrère a récemment conté les aventures honnêtes de Tourville avec une fiancée digne du roi de Garbe au pays de Casanova (3). La dynastie des Montendre eut aussi ses expériences de poésie qui ont laissé leur marque jusque dans l'histoire littéraire ; et nous allons retrouver, dans son cadre véritable, l'une d'elles qui séduisit

(1) Claude de Montendre est dit âgé de 9 ans $1/2$ dans l'acte de tutelle confiée à sa mère le 26 novembre 1721, après le décès de son père survenu le 9 mai précédent (*Arch. du Finistère* B. 1513) ; donc, en ce cas, né au printemps de 1712.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 20 avril 1922, p. 363. — Communication de M. Audiat à M. de La Rogerie, archiviste du Finistère, 10 Février 1899.

(3) *Une aventure amoureuse de M. de Tourville, Vice-Amiral et Maréchal de France*. Paris, Flammarion, 1925.

les âmes « sensibles » à la fin du xviii^e siècle, mais dont avec les noms nous connaissons mieux les personnages.

Charles de Montendre, né en 1584 (1) écuyer de Monsieur, frère de Louis XIV, marié à Langres avec dame Edme Julliot de Thol-les-Minières, eut cinq enfants, parmi lesquels Louis, qui, époux de Dame N. du Plessis, eut plusieurs enfants, au nombre desquels Louis II, le mari de Françoise de Lantivy ; et ce dernier ménage eut à son tour six enfants, trois filles et trois garçons, qui avaient respectivement, au début de leur tutelle ouverte par la mort du père : Claude-Elisabeth, 14 ans ; Françoise-Gabrielle, 12 ans ; Anne, 7 ans ; François-Louis 9 ans (2) ; Charles-Claude, 6 ans 1/2 ; Louis-Hiérôme, 5 ans. Nous n'aurons à nous occuper que de ces deux derniers, du plus jeune notamment, disparu au cours d'une aventure tragique qui rappelle la plus gracieuse idylle de l'antiquité, celle de Daphnis et Chloé, mais une idylle éclosée en plein xviii^e siècle, transportée à la latitude de Tahiti, baptisée à la manière de l'époque, comme si elle avait eu pour parrain le *Génie du Christianisme* et pour marraine *l'Encyclopédie*.

Le 24 mars 1744, un navire de 600 tonneaux, monté par 100 hommes d'équipage, quittait Lorient pour se rendre à l'Ile de France. Ce navire, le *Saint-Géran*, sous le commandement du capitaine de La Marre, emmenait huit passagers, dont six voyageurs et deux voyageuses, Mesdemoiselles Caillou et Mallet. L'un des voyageurs, M. de Belval, ancien ingénieur en chef de la Colonie, était, dit-on, l'oncle de M^{lle} Caillou, qui retournait auprès de sa mère, devenue par un second mariage

(1) *L'Intermédiaire* donne la date de 1594 ; mais Madame de Bongainville, Flore-Josèphe de Montendre, dans une note autographe, indique la date que nous imprimons pour ce premier aïeul de son nom, le grand-père de son père.

(2) La généalogie des Lantivy porte à tort Louis-Emmanuel Clément, baptisé le 13 août 1710.

M^m Mallet, ce qui permet de croire que l'autre jeune fille portant ce même nom, appartenait également à la famille. M^{lle} Caillou — on ignore son prénom — qui venait de terminer son éducation dans un couvent de France, et, sous la direction d'une tante religieuse, y avait pris le goût de la vie monastique ; mais, au cours du voyage, une amitié fervente s'établit entre elle et M. de Montendre, premier enseigne de vaisseau, alors âgé de 28 ans. La fin de ce petit roman eût été sans doute un gentil mariage, lorsque, le 17 août, une tempête jeta le navire sur les rochers qui séparent au Nord-Est l'île d'Ambre de l'île de France. On essayait en vain d'organiser le sauvetage. M. de Montendre, après avoir supplié M^{lle} Caillou de se débarrasser d'une partie de ses vêtements afin de ne point gêner son sauveur, s'était jeté lui-même à la mer pour gagner la côte. Mais, apercevant la jeune fille seule sur la dunette qui s'écroulait, il remonta à bord ne voulant point l'abandonner, insista de nouveau, et, comme elle tombait évanouie, l'enleva et se précipita une seconde fois dans les vagues démontées avec son précieux fardeau.

Ainsi qu'il l'avait prévu, les vêtements de M^{lle} Caillon entravaient son avance, il approchait cependant du rivage, lorsqu'une planche, lancée à son secours par des spectateurs émus et trop bienveillants, vint le blesser à la poitrine. Tous deux sombrèrent. On recueillit leurs corps quelques jours plus tard sur le sable de la grève ; on les enterra, l'un près de l'autre, à l'église et dans le cimetière des Pamplemousses. Quant au capitaine, M. de La Marre, il avait disparu avec le radeau qui le portait ; il ne resta que neuf survivants (1).

(1) *Archives de la Marine* à Lorient. — Sur le naufrage du Saint-Géran, voir Anatole France, *le Temps*, 19 juillet 1891 ; Adolphe Brisson, *Ibid*, 19 et 29 août 1902 ; Charles Benoît, *Annales de l'Est*, octobre 1891, pp. 488-9. — Les versions diverses du naufrage ne sont pas très concordantes. M. Benoît, doyen de la Faculté des Lettres de Nancy, reproduit dans son travail les notes d'une dame créole qui

La fin de Claude de Montendre ne fut guère moins dramatique, sauf qu'il eut le bonheur précieux pour un militaire d'être tué à l'ennemi. Petit-fils d'un capitaine de vaisseau, garde marine en 1734, lieutenant en 1751, Claude avait fait preuve dans sa carrière maritime d'autant d'intelligence que d'activité. Pendant l'année 1746, par exemple, où les Anglais se montrèrent très agressifs sur nos côtes et qui vit la déroute finale des Jacobites en Angleterre, sa feuille de services le montre commandant la *Dryade*, escortant des convois de Brest au Hâvre, de Saint-Malo à Brest, en différentes occasions, traqué par les frégates ennemies, leur tenant tête, relâchant dans les îles de Batz ou de Bréhat quand le mauvais temps accable ces navires, se battant contre un corsaire avec une ténacité de bon chien de garde ; et, sur la côte sud de la Bretagne qui est presque sans défense, signalant en sa qualité d'artilleur, les points à fortifier. Sa mort, à la fin de la guerre de Sept ans fut le digne couronnement de sa vie (1).

avait fort connu M. Mallet, le demi-frère de M^{lle} Caillou, dont les souvenirs, fréquemment ravivés dans sa famille maternelle, étaient encore très précis, bien qu'il n'eût que trois ou quatre ans à l'époque de l'événement ; et, de plusieurs témoignages écrits ou recueillis à part, il reste assez de détails vraisemblables pour permettre de se représenter la scène avec son triste dénouement. — Ce n'est assurément pas une descendante de la famille qui se fût permis, en 1872, cette raillerie à l'égard du comte de Chambord, hésitant à lancer la royauté dans des voies nouvelles : « Ce pauvre prince, avec son drapeau blanc, me fait l'effet de Virginie qui s'est laissée noyer plutôt que de laisser tomber sa chemise ». (Abraham Hayward, *Selected Essays* Londres, Longmans, 1878 ; t. II page 301). L'essai de Hayward avait paru dans la *Quarterly Review* à l'occasion des *Notes sur l'Angleterre*, de Taine, vers 1872 ; on trouvera dans cette même revue le mot, tout contraire, d'une autre grande dame en 1877 (octobre 1911, p. 356) ; et peut-être préférera-t-on s'en tenir, sur cette délicate casuistique à la conclusion prudente, mais récente et désabusée, du *Journal des Débats*, le 25 février 1925.

(1) Les détails complémentaires sur sa carrière ont, paraît-il, disparu depuis peu aux archives de la Marine, depuis le temps où nous les consultations, quoique déjà fort écrémés.

À la fin de mars 1760, le capitaine de Breugnon, commandant le *Diadème* de 74, l'un des officiers les plus énergiques et décidés de la marine française, fut avisé de la mission qu'on lui confiait de conduire à Saint-Domingue, malgré les croisières anglaises, le nouvel intendant Bernard de Clugny, conseiller au Parlement de Bourgogne, et qui devait plus tard devenir en France contrôleur général des finances.

Breugnon se mit aussitôt à ses préparatifs, passant « à pieds joints sur toutes les commisérations particulières », faisant « remuer toutes les personnes du vaisseau sans difficulté », dont était au premier rang Claude de Montendre, qui remplissait à bord le poste de second. « Je n'ai point mes provisions arrivées », écrivait Breugnon à un ami. « C'est une chose de conséquence pour tout autre. Pour moi, ce n'est rien. Cela ne valait pas la peine d'en parler. Le Roi doit être servi ; voilà tout ce que je sais ». Ne trouvant pas les vivres nécessaires dans les magasins de l'État qui manquent de farine et n'ont « que de très gros vins », Breugnon achète à un traitant le nécessaire, « à la triste condition de remettre dans la colonie un excédent ». — « Je ne sais ce que je deviendrai à mon retour. Ce sera pour le coup que je réclamerai votre bourse pour me parer de la prise de corps » (1).

Pendant ce temps, avec les ballots de l'Intendant, des complaisants embarquaient une pacotille énorme, surtout pour des gens de Cour, — puisque le commerce avec les Iles ne dérogeait point, — « pour MM. de Conflans, de Brancas, de Choiseul, Michel (2), M^{me} de Ségur et beaucoup d'autres », — le nom de M. de Choiseul étant écrit tout au long sur des ballots énormes. Le commissaire n'osait rien dire, pas même au Ministre. Mais cela alourdissait le navire

(1) 2 avril 1740 (*Arch. de la Marine*, B^h f^{os} 54-55).

(2) Sur M. Michel voir H. de La Rogerie, *Mémoire de la Société d'Hist. et d'Arch. de Bretagne*, VI, 253.

et enfonçait un peu la batterie basse. Enfin, le 15 mai le vaisseau mit à la voile ; mais dès le 16, la surveillance de la croisière ennemie ne s'étant point ralentie, les difficultés du voyage commencèrent (1).

« Sur les sept heures, nous avons dépassé l'île d'Ouessant ; le vent s'est un peu renforcé, cependant nous ne faisons pas tout-à-fait une lieue par heure ».

« Vers les neuf heures, on a découvert deux bâtiments sous le vent à nous, ce qui a fort alarmé toutes nos dames et tous nos passagers ».

Le *Diadème* portait en effet un assez grand nombre de voyageurs et fonctionnaires à destination de Saint-Domingue, y compris M^{me} de Clugny.

« On a braqué toutes les lunettes et chacun a fait sur cette rencontre des raisonnements à perte de vue, dont la plupart n'avaient pas le sens commun. A l'approche de ces navires, on a commencé à les distinguer et à respirer : ils ont été reconnus pour deux petits bâtiments incapables de nous attaquer. Aussitôt, la tranquillité a été rétablie, et chacun a repris son visage gai et content.

« Cette sérénité n'a pas été de longue durée : environ une heure après, nous avons découvert, fort près de nous, cinq bâtiments que la brume nous avait empêchés de voir plus tôt. On n'a pas tardé de les reconnaître pour des vaisseaux de guerre et on a distingué qu'il y en avait trois de ligne et deux frégates. Ils formaient une ligne circulaire qui nous entourait et nous fermait absolument passage.

(1) Les documents officiels nous avaient permis d'en tracer une esquisse suffisamment exacte, lorsqu'une communication obligeante nous a confié le Journal même de l'Intendant de Clugny, adressé à l'une de ses amies. Nous lui empruntons la partie relative à Claude de Montendre et au combat magnifique où cet officier fut tué, mais dont M. Lacour-Gayet ne parle pas dans la 1^{re} édition de sa *Marine Militaire sous Louis XV*.

« Aussitôt que leur force a été bien constatée par le moyen de nos longues vues, notre capitaine a fait revirer de bord pour porter sur terre et tâcher de gagner le Port-Louis, sur lequel les vents nous chassaient, dans l'espérance d'y arriver avant d'être joints par les ennemis. Ils se sont mis aussitôt à nous poursuivre à toutes voiles. Cette chasse nous a donné les plus vives inquiétudes ; elle nous annonçait un combat inévitable, et un combat à force inégale...

« A midi, nous avons mangé un morceau sans nous mettre à table. La *Providence* qui nous avait toujours suivis, d'un peu loin, étant près d'être jointe par la frégate qui nous chassait de plus près, a changé de route et a poursuivi son chemin. Les ennemis l'ont laissé faire, aimant mieux avoir affaire à nous, dont ils espéraient avoir bon marché, vu leur supériorité.

« Sur les trois heures après-midi, on s'est aperçu que la frégate nous gagnait considérablement. Le gros vaisseau paraissait rester à la même distance ; il était suivi d'assez près d'une seconde frégate. A l'égard des deux derniers bâtiments, nous en perdîmes un de vue, et l'autre fit route du côté du passage du Raz pour nous en barrer le chemin au cas que nous eussions voulu retourner à Brest.

« Toutes ces circonstances annonçaient un combat prochain. Notre commandant s'y prépara avec toute la présence d'esprit, le sang-froid et la prudence qui caractérisent un homme du métier. Sur les six heures, la frégate nous envoya sa hanche gauche ; on lui répondit par des coups de canon de retraite placé à l'arrière du vaisseau. C'est de cette façon que le combat s'engagea. Nous faisons toujours route pour le Port-Louis, où tous nos passagers, et surtout nos dames, désiraient fort d'être rendus. Mais les coups de canons que nous donnions et que nous recevions ralentissaient notre marche. Pour surcroît d'obstacle, le vent changea tout-à-coup et devint absolument contraire pour rentrer au Port-Louis. Cet événement engagea

M^r de Breugnon à prendre sur le champ son parti en grand capitaine. Il se détermina à retourner sur les ennemis, les attaquer malgré leur supériorité, et à s'ouvrir un passage pour continuer sa route. Cette résolution pouvait être d'une dangereuse conséquence. Le premier fruit qu'elle produisit fut de continuer le combat avec la frégate qui nous avait d'abord attaqués et de l'engager avec le gros vaisseau qui la suivait de près. L'un nous prit par le côté droit, l'autre par le côté gauche. Ce fut alors que l'on fit un feu terrible de part et d'autre. La frégate ne put soutenir la vivacité du nôtre et fut obligée de quitter la partie peu après. Le gros vaisseau tint plus longtemps et nous canonâmes jusqu'à une heure après minuit, qu'il fut obligé de nous abandonner.

« Nous commençons à respirer, et nous espérons en être quittes, lorsque, sur les deux heures, le troisième bâtiment qui nous poursuivait vint nous attaquer de nouveau ; mais il fut si fort maltraité de notre première bordée qu'il fut obligé de se retirer, apparemment pour se regréer. Cette manœuvre nous donna le temps de nous éloigner et de continuer notre route. Le même navire se remit à notre poursuite, mais il était si éloigné que nous avions tout lieu d'espérer qu'il ne nous joindrait pas.

— « Du 17. Le même vaisseau nous a poursuivis pendant toute la nuit et toute la matinée sans rien gagner sur nous. Sur les neuf heures, on a découvert, à environ six lieues de nous, une escadre de six vaisseaux croisant précisément sur notre passage. Aussitôt notre capitaine a fait revirer de bord pour éviter leur rencontre ; mais cette manœuvre nous ramenait précisément sur le bâtiment qui nous chassait et nous nous attendions à un second combat, ce qui nous déplaisait infiniment ; mais notre ennemi, craignant sans doute notre approche, et ne découvrant pas l'escadre qui nous obligeait à courir sur lui, prit le parti de retourner aussi sur ses pas et de fuir à son tour devant nous.

« Nous lui avons su très bon gré de cette manœuvre ; et, après avoir suivi notre bordée pendant environ deux heures, et après avoir perdu de vue l'escadre que nous avions laissée derrière nous, nous sommes retournés sur nos pas pour reprendre à peu près notre route. Le vaisseau qui fuyait devant nous s'est remis à nous chasser et a tiré quatre coups de canon, sans doute pour avertir ses camarades ; mais notre marche étant supérieure à la sienne, nous n'avons pas tardé à le perdre de vue (1).

« Nous avons perdu dans le combat M. de Longchamps Montendre, notre premier lieutenant, faisant fonction de capitaine en second ; il a eu la cuisse emportée d'un boulet ramé et il est expiré environ une demi-heure après. Sa mort nous a causé les plus vifs regrets. Il joignait à beaucoup de bravoure une intelligence singulière de son métier ; il était d'un caractère ferme sans être dur et qui le rendait d'un commerce fort sûr dans la Société. Il laisse une femme, des enfants, qui avaient grand besoin de lui. Il était persuadé en s'embarquant qu'il n'en reviendrait pas, et ce pressentiment ne fut malheureusement que trop vérifié. Nous avons, en outre, eu cinq hommes tués et plusieurs blessés (2). Notre vaisseau

(1) Le combat du *Diadème* justifie l'éloge que décerne à la France le Lieutenant-Colonel William Wood, président de la Société historique de Québec, dans son ouvrage sur les *Livres de Loch*, publié par la Société Champlain : « Certainement la maîtrise des mers par les Anglais, ne doit rien, pendant toute la guerre maritime, à la supériorité de son administration ni de son approvisionnement. Pas davantage ce ne fut le résultat de son matériel et de sa puissance navale. L'Angleterre n'était supérieure que par la quantité ; au point de vue du matériel, l'étranger avait décidément l'avantage ». *The Logs of the Conquest of Canada* Toronto, 1909 ; pp. 25-26). Nous rappellerons que Claude de Montendre était, par spécialité, lieutenant d'artillerie et que l'habileté de son tir dut contribuer fortement à désemperer l'ennemi.

(2) Dont un sergent, les deux jambes coupées aussi, qui mourut à la Corogne.

a eu une partie de la galerie emportée, les voiles percées en plusieurs endroits, une bonnette et sa vergue emportées, plusieurs manœuvres coupées, deux ou trois coups de canon à fleur d'eau et plusieurs autres dans les mâts et vergues. Sur les deux heures après-midi, les ennemis ne paraissant plus, la tranquillité a commencé à renaître. Nous avons mangé un morceau ; l'équipage en a fait autant et en avait grand besoin. Tout le monde était excédé de fatigue. Il y avait deux nuits que personne ne s'était couché et on avait eu une besogne considérable pendant le combat ».

« Le *Diadème* s'était donc tiré d'affaire grâce à sa supériorité de marche et de manœuvre, après avoir combattu pendant sept ou huit heures jusqu'à la nuit, sous la lumière fâcheuse de la lune, et tiré de 3 à 400 coups de canon. L'ennemi contrairement à son habitude, avait essayé de le dégrader plutôt que de l'atteindre en plein corps, tactique dont il nous faisait ordinairement reproche.

« Malgré vents et mer contraires, le vaisseau se hâta de poursuivre sa route, sans graves accidents sauf une alerte qui obligea de faire encore branle-bas et de renvoyer à fond de cale toutes les femmes qui se lamentaient de leur malchance. Le 20 mai, il entra finalement à la Corogne qu'il abandonna bientôt pour le Ferrol, où les vents promettaient d'être plus favorables. Les Espagnols lui rendirent tous les bons offices nécessaires ; mais les Anglais vinrent promptement l'y bloquer. C'était l'amiral Saunders, qui, passant avec 12 vaisseaux « destinés pour la Méditerranée » avait détaché de sa flotte une petite escadre composée de 4 vaisseaux de ligne et de deux frégates sous les ordres du commodore Augustus Keppel, fils de l'ancien Ambassadeur d'Angleterre en France, Lord Albemarle (1).

(1) Sur les Keppel d'Angleterre, famille d'origine hollandaise. Cf, *Quarterly Review*, « The Keppels : Earl of Albemarle », Avril 1876,

Le Commandant Keppel, vers la fin de juillet, sur le *Vaillant* britannique, entra même à la Corogne et y passa quatre ou cinq jours pour se ravitailler, invitant à sa table les officiers du *Diadème* qui refusèrent. — « Nous apprîmes, dans le même temps, par un déserteur de la flotte anglaise », matelot napolitain, « quelques circonstances de notre combat du 16 mai. Nous fûmes d'abord attaqués par la frégate *La Pallas*, de 36 canons, ensuite par le *Shrewsbury*, vaisseau de 74 canons. La première fut si maltraitée qu'elle fût obligée de s'en retourner en Angleterre pour se regréer. Le vaisseau reçut un coup de canon qui lui emporta son mât de beaupré. Ce fut ce coup heureux qui nous sauva, en l'obligeant de quitter prise. Le dernier bâtiment qui nous attaqua sur les 2 heures du matin, fut la frégate le *Nègre*, qui fut si maltraitée par notre première bordée qu'elle n'en voulut plus ». Le matelot napolitain avait ajouté : — « Si ce qu'il dit n'est pas vrai, il n'y aura pas grand mal », écrivait le commandant de Breugnon, mais les renseignements s'accordent assez bien, — que le 16 mai vers 5 heures du soir, le *Suffolk* et la *Mélampe*, appartenant, comme les autres navires engagés, à la flotte de l'amiral Boscawen, avaient entendu les coups de canon à l'Ouest de Belle-Isle et vu le combat de loin, entre 9 et 10 heures. A minuit passé, ils

pp. 448 et suiv., et les mémoires de la Margrave d'Anspach, Lady Craven.

Le vice-amiral Charles Saunders avait l'année précédente, 1759, commandé la flotte anglaise au siège de Québec, et détaché, devant Bougainville, en amont de la ville sur le Saint-Laurent, une escadre sous les ordres du contre-amiral Holmes, composée des navires le *Sutherland*, le *Squirrel* (l'Ecureuil), le *Lowestoffe*, l'*Hippocampe* (*Seahorse*) et le sloop le *Chasseur* (*Hunter*). Cette escadre, remontant à chaque marée avec le flot et descendant avec le jusant, tenait en haleine la petite troupe de Bougainville, que le capitaine Knox, dans son *Journal*, nous montre en mouvement nuit et jour, pour empêcher un débarquement ennemi qui eût coupé la communication de la ville avec l'intérieur de la colonie. (Edit. de la Société Champlain, t. II, p. 78).

avaient joint le *Shrewsbury* et la *Pallas*, dont le capitaine Clemens déclarait avoir trois pieds d'eau dans sa cale et ne pouvoir plus suivre. A la question du monde tué, il avait répondu qu'il le verrait demain et répondrait en conséquence. La *Mélampe* avait chassé jusqu'au 18, perdu de vue le *Diadème*, regagné Quiberon le 19. La *Pallas* était obligée de se regréer, « ses mâts de hune étant hors d'état de porter d'autres voiles » ; elle avait en outre « huit coups de canon à l'eau ». Les autres navires anglais mêlés à ces opérations étaient la frégate l'*Aventure*, le *Venise* (Vénus ?) et le *Royal Guillaume*, qui chassa le vaisseau français jusqu'à la Corogne et recommanda de le bien surveiller.

Le blocus fut ainsi maintenu pendant près de cinq mois, Breugnon s'intéressant parfois à suivre ses évolutions des hauteurs avoisinant le Ferrol. Au dire des Espagnols, qui se montraient toujours très accueillants, l'Angleterre y employait presque toute une escadre : le *Royal-Guillaume*, de 100 canons ; le *Neptune*, de 80 ; le *Somerset*, de 74 ; le *Ferme*, de 60 ; le *Preston*, de 50 ; la *Vestale*, de 32 ; le *Vaillant*, de 70 ; l'*Ordonnance*, de 34 ; le *Magnanime*, de 74 (1). Enfin le 3 octobre, échappant aux espions anglais répandus dans le pays, le *Diadème* reprit sa course vers Saint-Domingue, où il atterrit au Cap Français le 17 novembre, sans autre retard que 12 jours de calme, mais non sans souffrances pour les malheureuses passagères, obligées de se coucher et de vivre la nuit sans feu ni lumières, afin de ne pas éveiller l'attention de l'ennemi.

Lorsque la nouvelle du combat survenu le 16 mai fut connue à Brest, les autorités ne perdirent point de temps pour

(1) 11 juin 1760. — Ce fut pendant ce séjour au Ferrol que deux navires de guerre arrivant de la Martinique, d'où ils étaient partis le 12 juin, entrèrent avec des passagers : le *Vaillant* (français) de 64, et l'*Améthyste*. Le *Vaillant* portait une dame Renaudin, tante de la future impératrice, dont Frédéric Masson a raconté l'histoire dans *Joséphine de Beauharnais*, ch. III.

annoncer à la cour la perte de Claude de Montendre : « C'était un très bon officier qui servait dans la marine depuis 26 ans, pendant lesquels il a fait 17 campagnes et s'est trouvé à plusieurs combats : il laisse une veuve chargée de 3 enfants et sans bien, pour laquelle le commandant et l'Intendant de la marine de Brest sollicitent les bontés du Roi » (26 juin 1760). Dès le 1^{er} juillet, le Ministre Berryer répond à l'Intendant Hocquart qu'il a rendu compte au Roi de la triste situation dans laquelle cette veuve reste avec trois enfants ; « Sa Majesté a bien voulu y avoir égard et lui a accordé une pension de 1.000 francs sur le trésor royal ; ce qui fut ordonnancé le 12 août » (1). En 1777, les pensions furent révisées par Louis XVI. De 1.000 francs, la pension de M^{me} de Montendre fut portée à 1.300 par les arrérages capitalisés de cinq années en retard. Les deux filles encore vivantes de Claude de Montendre furent pourvues, l'aînée, Elisabeth déjà mariée à son cousin germain, enseigne de vaisseau, Philippe de Montendre (2), d'une rente reversible de 300 francs à prendre au décès de sa mère sur la pension de 1.300 francs ; la cadette, Flore, d'une pension de 300 francs à dater du 1^{er} juillet précédent (3).

(1) Le bon est en effet du 12 août 1760. « La pension d'un lieutenant se monte à 400 ou 600 francs, quelquefois à 800... Les veuves étaient pensionnées ; mais il semble qu'aucune règle ne présidât à la concession de leurs secours ». (Maurice Loir, *La Marine Royale en 1789*, Paris, Colin ; p. 95-96). — La demande des autorités portait 1.000 francs. Sur le brouillon on avait d'abord inscrit 800 francs, puis rayé ce chiffre et mis à la marge : « Laisser la somme en blanc ». — M^{me} de Montendre paraît donc avoir été traitée aussi généreusement que possible.

(2) Arch. du Finistère, B. 1660. Décret de mariage, 12 décembre 1776, Marie-Elizabeth-Hyacinthe de Montendre, (1755 — 14 décembre 1815), et Philippe, Marquis de Montendre, capitaine de vaisseau, (1751 — 5 septembre 1818).

(3) Le Ministre Sartine à M. de Laporte, intendant à Brest, 13 décembre. Nouvelle révision, le 1^{er} juin 1779, avec arriéré de comptes de 3.771 fr. 2^s 10^d ; mais la pension n'est plus que de 1.103 fr. 15^s.

Flore-Josèphe devint M^{me} de Bougainville, femme du navigateur (nov. 1780. Arch. du Finistère, B. 1680).

Mais, en 1769, M^{me} de Montendre avait épousé un autre lieutenant de vaisseau, Augustin Passerat de Silans, d'une vieille famille du Bugey, que l'on croit apparentée à Jean Passerat, l'auteur de la *Satire Ménippée*, né à Corbonod-sur-Seyssel, le 5 mars 1735 (1).

Nous n'essaierons pas de raconter la carrière du chevalier de Silans, qui se termina brutalement par un coup du sort vraiment immérité. Désigné par le « Général » d'Orvilliers d'après son rôle et son activité lors de l'expédition de 1778 sur les côtes d'Angleterre, comme l'un des futurs chefs d'escadre du service, Silans avait accepté et même sollicité par pur dévouement professionnel le commandement onéreux d'un navire, armé dans des conditions déplorables et hâtivement construit, ne possédant qu'un équipage entièrement novice, le *Pégase*, qui fut enlevé, par cinq vaisseaux anglais, avec tout le convoi qu'il escortait vers l'Inde au sortir de Brest.

Le *Pégase* fut pris nommément par le capitaine Jervis, le futur Lord Saint-Vincent, après un combat qui se livra longuement en pleine nuit et nous causa de lourdes pertes (2). Ce désastre survenant presque en même temps que la défaite sanglante éprouvée à la bataille des Saintes, exaspéra l'opinion de la cour et du public ; le chevalier de Silans fut rayé de la marine et se retira à Lyon où sa femme mourut en 1793 et où lui-même s'éteignit en 1801.

Les historiens de la marine conviennent que Silans n'était pas responsable des conditions déplorables où dut s'engager l'action ; mais ils lui reprochent d'avoir accepté ce commandement désastreux.

Or, lui-même avait exposé dans sa lettre de défense au Roi,

(1) C'est l'opinion qu'a bien voulu nous indiquer M. de La Rogerie.

(2) Le commandant Chevalier et M. Lacour-Gayet indiquent seulement 90 hommes hors de combat ; Silans, dans sa lettre au Roi, marque 120 hommes, dont 80 tués raides et l'équipage alors refusant de se battre.

que l'administration ministérielle savait parfaitement à quoi s'en tenir. Il ne convient pas à un officier de refuser un service commandé pour éviter des risques trop probables ou même certains. Le précepte de Talleyrand « surtout pas de zèle ! » n'est pas de mise en l'espèce : ce ne sont pas là des conseils et précautions qu'eussent acceptés Napoléon pour sa marine, ni Nelson pour sa direction (1).

Le chevalier de Silans et sa femme laissèrent une fille, Olympe, qui, élevée à l'Abbaye-aux-Bois, et mariée à un cousin germain du côté paternel, pareillement officier de marine, le marquis du Vivier de Fay-Solignac, devint la grand-mère du cardinal de Cabrières (2).

AVOCOURT et KERALLAIN.

(1) Sur la prise du *Pégase*, voir le commandant Chevalier, *Hist. de la Marine franç. pendant la guerre de l'Indépendance Américaine*, 530-4. — Lacour-Gayet, *La Marine militaire sous Louis XVI*, 379-380. — Tucker, *Memoires of Admiral Earl Saint-Vincent* ; Londres, Bentley, 1844, 70-77. — Silans, *Mémoire justificatif* (inédit), 43 p. in-f° (copie avec corrections autographes de l'auteur). Pour l'opinion de Napoléon, cf. Johannès Tramond, *Manuel d'Hist. maritime*, p. 799. Nelson déclarait qu'il n'eut jamais gagné la bataille d'Aboukir si l'amirauté lui avait cherché noise chaque fois qu'il risquait de mettre son navire à la côte.

(2) Sur la marquise du Vivier et son affection pour sa famille bretonne de Kerdrého, voir les souvenirs de son petit-fils, *Cabrières et Veannes*, Paris, Plon, 1917, p. 197, 202, 211.

AUTOUR DE R.-T.-H. LAËNNEC

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DE SON PÈRE ET DE SES ONCLES

La présente année verra célébrer le centenaire de la mort du génial auteur de l'*Auscultation médiate* et les admirateurs de Laënnec auront une nouvelle occasion de raviver les souvenirs qui se rapportent à notre illustre compatriote.

Nous avons pensé qu'il serait peut-être à propos de mettre au jour quelques lettres inédites émanant de son père et de ses oncles (1). Ces lettres écrites entre 1787 et 1793, jettent quelque lumière sur la famille Laënnec et sur la bourgeoisie quimpéroise, à l'époque de la Révolution. L'intérêt de ces lettres vient surtout de ce qu'elles révèlent chez leurs auteurs certains traits de caractère qui aident à mieux comprendre les dispositions innées du futur savant.

Des influences multiples et parfois contradictoires se sont exercées sur la formation intellectuelle et morale de Laënnec. Nous en discernerons quelques-unes qui, par des voies diverses, l'hérédité, l'éducation ou l'exemple, ont contribué à sa structure psychologique. Incontestable-

(1) Archives nationales, W. 304. Correspondances saisies, le 15 mars 1793, au domicile d'Alexandre de La Roque, à Quimper, et chez Victor de La Roque, à Lorient, et produites au tribunal révolutionnaire, à Paris, le 26 décembre 1793.

ment, Laënnec a subi la forte empreinte du milieu où il vécut ses premières années. Au physique, une santé délicate; dans les familles Laënnec, Huchet et de La Roque, les mères meurent jeunes, vers la trentaine. Au moral, on remarque la prédominance des vocations intellectuelles, l'amour de l'étude, le goût des choses de l'esprit qui font des avocats, des médecins, des prêtres, des religieuses.

Les deux grands courants du XVIII^e siècle, l'esprit philosophique, d'une part, l'esprit religieux et traditionnaliste, de l'autre, imprègnent fortement ces familles et les divisent d'opinions.

Jean-Baptiste-François de La Roque et Théophile Laënnec sont des épicuriens, jouisseurs et insoucians, libertins de mœurs et de croyance. Moins sceptiques, avec des dehors religieux même, Huchet de Kerourein, Guillaume Laënnec et Guillaume-François de La Roque seront, comme leurs cousins par alliance, les Charuel, les Le Déan, des Jacobins. Par contre, le médecin Alexandre de La Roque, deux de ses frères et leurs sœurs, Michel Laënnec, les Guesdon, les Audouyn de Keriner, les Duval de La Poterie demeureront fidèles à la double tradition catholique et monarchique. Il semble que les deux courants se soient rencontrés en Laënnec, ce qui expliquerait sa conversion à l'âge d'homme, conversion concordant d'ailleurs avec le réveil du sentiment religieux en France, à l'aurore du XIX^e siècle.



A l'époque de la Révolution, les familles Laënnec et de La Roque étaient unies par une double parenté. Jean-Baptiste-François de La Roque, né vers 1725, négociant, lieutenant de maire de la ville et communauté de Quimper, de 1783 à 1789, était fils de Marie-Corentine

Laënnec et cousin germain de Michel Laënnec, avocat, maire de Quimper en 1764. Les deux cousins épousèrent les deux sœurs Huchet de Kerourein : Michel Laënnec, l'aînée, Jeanne-Catherine, en 1746, et Jean-Baptiste de La Roque, la cadette, Marie-Françoise-Corentine, en 1751. Les époux Laënnec eurent trois fils : Théophile l'avocat, Guillaume le médecin, et Michel l'abbé.

Entre 1751 et 1764, les époux de La Roque eurent, au moins, huit enfants dont sept vivaient en 1790 : Alexandre, médecin à Quimper, Guillaume-François, maire de Châteaulin, Félix, capucin au couvent de Roscoff, Victor, officier de la marine marchande, Jeanne-Marie-Thérèse, religieuse au couvent du Calvaire, Floride et Françoise. Seul des enfants de La Roque, Guillaume était marié ; sa sœur Floride était fiancée quand elle fut appelée à comparaître devant le tribunal révolutionnaire.



Les charges de lieutenant de l'Amirauté et de sénéchal des Regaires ayant été supprimées en 1789 et celle de receveur des décimes du Clergé devant disparaître en 1790, Théophile Laënnec se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, espérant obtenir quelque faveur du nouveau régime. Eternel quémandeur, il sollicita diverses places lucratives, puis, las d'attendre, se rabattit sur une place de juge de district. Il fit sa cour aux élus des assemblées primaires des différents cantons. Comme il était bon vivant et gai compagnon, de nombreux amis le recommandèrent aux électeurs des districts. C'est ainsi qu'en octobre 1790, il fut élu presque simultanément juge au district de Pont-Croix et juge suppléant au district de Quimperlé. Prévoyant une vacance imminente au tribunal de Quimperlé, il opta pour ce siège où

l'un de ses amis, camarade de collège, J.-T.-M. Guermeur exerçait les fonctions de commissaire du roi. En janvier 1791, Laënnec est installé à Quimperlé.

A Victor de La Roque (1), à Port-Louis.

Quimperlé, 3 juin 1791.

MON CHER COUSIN,

« Je suis devenu votre voisin assez proche depuis le 1^{er} janvier où j'ai quitté Quimper. Ma triste affaire du clergé s'y est bien arrangée. Par un arrêté du 19 février, le directoire du département se contente d'être payé sur mes revenus (2). Cet arrangement, qui n'est malheureusement pas

(1) Victor de La Roque, né à Quimper, paroisse de Saint-Mathieu, le 18 juillet 1760, entra dans la marine royale en 1778, comme volontaire pour la guerre d'Amérique. Au cours de la campagne, Victor servit sur les frégates *La Concorde*, *L'Étourdie*, puis sur le vaisseau *Le Caton*, en qualité d'enseigne. Plusieurs fois blessé dans les combats, fait prisonnier en 1782, il passa une année de captivité en Angleterre. De 1786 à 1789, il navigua au service de la compagnie des Indes. Le 30 septembre 1789, il se fit recevoir capitaine au long-cours à l'Amirauté de Quimper. En 1791, les armements dans la marine marchande ayant été considérablement réduits, Victor de La Roque attendait vainement, à Port-Louis, une occasion d'embarquer. Son grade d'enseigne non entretenu lui eût permis de servir en qualité d'officier sur les vaisseaux de la Nation, mais déjà contrerévolutionnaire, à l'exemple de son frère Alexandre, il s'y refusa, malgré les conseils de son oncle Huchet de Kerourein.

(2) Le 17 février 1791, le directoire du département du Finistère examina et arrêta les comptes de Laënnec, receveur des décimes du Clergé de Cornouaille. Laënnec fut déclaré débiteur d'une somme de 33.069 livres. Rapport fait au Conseil du département du Finistère, Derrien, 1792, broch. in-4°, p. 17. Deux ans plus tard, la dette de Laënnec n'était pas encore acquittée. Le 6 janvier 1793, Belval, ancien procureur général syndic, écrivait, au sujet de Laënnec : « Ce débiteur dont la probité n'est pas douteuse, mais dont l'insouciance est connue, n'a pas fait depuis la vérification de son compte la moindre démarche pour son acquittement. Il fait espérer sur la liquidation de sa charge de lieutenant

encore agréé par l'Assemblée nationale et par le roi, le sera probablement et va me donner une grande latitude pour arranger mes autres affaires.

« Cet événement a un peu rétabli ma santé que les chagrins avaient fort délabrée, comme vous avez pu vous en apercevoir. J'en ai toutefois trouvé de nouveaux ici. Les préjugés que mon infortune avait donnés contre moi à Quimper m'avaient suivi ici. Mes nouveaux collègues et jusqu'au greffier dont j'étais devenu le commensal paraissaient s'accorder à m'envisager comme un de ces hommes faibles et mous que l'on croit bons parce qu'ils n'ont pas le courage d'être méchants, homme d'esprit, si l'on veut, mais d'un esprit léger, superficiel, peu propre aux affaires. Ils s'étaient, en conséquence, mis en mesure pour me berner, me balloter à qui mieux mieux.

« Je sais trop que ces indignités sont le tribut ordinaire que les infortunés recueillent dans la société. Je m'étais prêté loyalement dans ma patrie à payer ma dette au malheur et j'ai dû la croire acquittée. Après donc leur avoir prouvé que la renommée leur avait menti et sur mes distractions (1) et sur la dégénération de mes talents, je leur ai surtout bien montré qu'elle les avait trompés sur l'apathie de mon caractère. J'ai mis mes collègues à la raison.

« Mes collègues ? Je dois en excepter le président, M. Descourbes (2), excellent homme et jurisconsulte éclairé auprès

particulier de l'Amirauté. C'est à l'administration à prendre les mesures nécessaires pour assurer à la Nation l'hypothèque ou le remboursement de sa créance sur le citoyen Laënnec, puisqu'il ne s'en occupe pas lui-même ». *Rapport des opérations du directoire*, broch. in-4°, Brest, 1793, p. 13.

(1) A Quimperlé, les juges n'étaient pas seuls à trouver Laënnec léger et distrait. En 1795, Cambry en faisait le portrait suivant « L... toujours distrait, étourdi, dérangé, bête comme La Fontaine, qui fait des madrigaux et des épigrammes tournés, rimés comme ceux de Rousseau ». Cambry, *Voyage dans le Finistère*, édit. Fréminville, p. 373.

(2) Descourbes (Vincent-Julien), dit l'ainé, né à Pont-Aven en 1749, était avocat à Pont-Aven en 1789. Élu maire de Pont-Aven en 1790, il

duquel je m'estimerais heureux de passer le reste de mes jours.

« Le deuxième juge est un monsieur Horellou-Kergoz qui porta, quelques années, à Quimper, incognito, le titre d'avocat et qui, transplanté depuis à Quimperlé, n'y était guère plus connu. Homme, au reste, d'une incorruptible droiture et d'un esprit assez juste, mais qui a eu le tort de se faire l'écho des mauvaises plaisanteries de Sévène son commensal. Celui-ci est un avocat exercé, un homme de plaisir, un bon diable dont j'aurais fait mon camarade et peut-être mon ami, mais qui, soufflé sur mon compte par son beau-frère Le Breton et par mon très honoré frère l'abbé Laënnec, m'a reçu ici avec des goguenarderies qu'on pardonne moins que des insultes plus graves, parce qu'elles semblent tenir davantage du mépris. La manière dont je les ai reçues a inspiré de la circonspection à Lamarre, le quatrième juge, avocat, ci-devant à Quimper, où les gens du barreau rendaient justice à ses lumières, quoiqu'il n'en fît pas toujours un usage sans reproche. Ne pouvant plus avoir intérêt à mentir à sa conscience, il deviendra un membre très utile pour ce nouveau tribunal.

« Nos suppléants sont : M. Malherbe(1), avocat à Concarneau, qui ne me pardonnera point d'être venu prendre ici une place

représenta cette commune à la fédération de Pontivy. Le 15 juin 1790, l'assemblée électorale du Finistère le nomma administrateur du département. Il refusa de siéger au Conseil général où il fut remplacé par Lamarre, recteur de Moëlan. Quelques mois plus tard, il fut élu premier juge au tribunal du district de Quimperlé. Le 16 novembre 1792, il fut de nouveau élu membre du Conseil général et accepta cette fois. En mai 1794, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest, en même temps que ses collègues girondins de l'administration du département, il fut acquitté, ainsi que Bienvenu de Quimperlé, Le Cornec et Pruné. En l'an X, Descourbes président du Tribunal civil de Quimperlé et son frère, Descourbes jeune, notaire à Pont-Aven, figurent sur la liste des notabilités nationales du Finistère. Sous la Restauration, Descourbes fut maintenu au tribunal de Quimperlé.

(1) Malherbe (Charles-Marie de), né vers 1750, avocat, maire de Concarneau en 1789.

qu'il convoitait ; M. Billette, de Rosporden, que nous avons fait accusateur public sur le refus de M. Malherbe ; M. Le Guillou-Penanros, d'Elliant, et un M. Le Merer, de Rennes, qu'il faudra remplacer, parce qu'il était procureur au Parlement et par conséquent inéligible.

« Le commissaire du roi, M. Guermeur (1), de Tréboul, est un de mes amis de jeunesse. A des connaissances très étendues en législation et en littérature, il réunit un esprit juste et brillant, que toutes les connaissances du monde ne sauraient donner, mais malheureusement un cœur presque aussi bête que celui de son ami.

« La société de Quimperlé, aujourd'hui fort dévisée par les différences d'opinions sur la constitution nouvelle du royaume et surtout par l'impolitique réformation du clergé, par ce maudit serment qui menace de nous laisser sans culte, la société est ici ce qu'elle est, ce qu'elle sera longtemps partout ailleurs. Les cartes sont au reste le seul aliment de la plupart de nos cercles de petites villes et, de tous les insipides amusements qui bercent ces grands enfants qu'on appelle les gens du monde, celui-là m'a toujours paru le plus insupportable.

« Une douzaine, à peu près, de personnes d'esprit dont la plupart sont très aimables, la promenade et les devoirs de ma place ne me laissent guère le temps de m'ennuyer, sans compter le plaisir de voir renaître mon aisance et l'espoir plus vif que jamais d'être un jour placé dans ce Paris, où je retrouverai le bonheur si ce n'est la fortune. Je continue,

(1) Guermeur (Jacques-Tanguy-Marie), né à Quimper en 1750, procureur du roi à Quimperlé en 1789. Le 9 septembre 1792, l'assemblée électorale du Finistère, réunie à Brest, l'élut député à la Convention, par 277 voix contre 165 à Jean Le Noan, cultivateur et maire de Plouézoch. Guermeur vota la mort du roi, sans sursis ni appel au peuple. A deux reprises, en 1793 et en 1795, la Convention lui confia d'importantes missions en Bretagne. En 1795, l'Assemblée électorale de France l'appela à siéger au Conseil des Anciens. Éliminé par la voie du sort, le 20 mai 1797, Guermeur mourut l'année suivante à Quimper, où il exerçait les fonctions de président du tribunal criminel.

dans ce dessein, des études souvent interrompues mais jamais abandonnées. Le club de Quimperlé en voit de temps à autre des échantillons. C'est moi qui ai rédigé l'adresse d'affiliation au club des Jacobins. Vous avez, je crois, aussi un club à Port-Louis. En êtes-vous ?

« Je vais occuper un charmant appartement au monastère des Bénédictins. En attendant mes meubles que je ferai venir de Quimper, je me suis logé en chambre garnie chez M. Odeyé, maître chapelier, et père de la plus intéressante physionomie de Quimperlé.

« Vous ne connaissez pas cette fière Julie :

Tremblez de la connaître un jour ».

« Pour moi qui suis guéri de l'amour plus que je ne voudrais l'être, je suis entré chez la beauté de Quimperlé sans autre but que d'être logé commodément et je la quitterai sans regret pour être logé plus commodément encore.

« Je prends ma pension dans le voisinage de mon appartement futur et de mon appartement actuel, chez M^{me} Forget, veuve aimable, qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de conduite. Je me suis ménagé d'y inviter mes amis et j'espère que vous m'y viendrez voir quelque jour. J'ai pour co-pensionnaire un ci-devant Bénédictin (1), qui a de la douceur dans le caractère, qui a dans les mœurs plus de décence que ces bons moines ne s'en piquaient. Au demeurant, un peu vain, c'est-à-dire un peu sot, ce qui est un mérite de plus. Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

« J'y trouve des plaisirs d'un meilleur genre dans les entretiens d'une demoiselle Le Roch qui est aussi avec M^{me} Forget. M^{lle} Le Roch (on prononce Le Roque), a tout l'esprit des La Roque. Elle n'est plus très jeune ; elle est jeune

(1) Il s'agit de Pierre Daveau, ex-bénédictin de l'abbaye de Sainte-Croix. Agé de 40 ans, en 1791, Daveau prêta le serment. A la fin de 1792, il devint maire de Quimperlé ; à partir de l'an II, il se fit instituteur. En l'an X, Daveau figure sur la liste des notabilités départementales ; il exerçait à ce moment les fonctions de secrétaire de la sous-préfecture de Quimperlé.

pourtant par l'aménité de son caractère, par la dignité, par les grâces de son maintien. Elle ferait les délices de la meilleure société des plus grandes villes.

« Vient en quatrième une demoiselle de Chef-du-Bois. Aristocrate de naissance, démocrate par principes, jeune, fraîche et même assez jolie, moins instruite, moins spirituelle que M^{lle} Le Roch, M^{lle} de Chef-du-Bois n'est pas moins aimable.

« C'est là, chez M^{me} Forget, que je me suis rencontré avec un parent de M^{me} Forget, M. Mauger, votre concitoyen. Cette bonne fortune m'a donné l'idée de vous écrire une épître qui, devenue plus longue et m'ayant tenu par conséquent plus de temps que je ne m'y étais attendu, n'a pu partir par cette occasion.

« Présentez bien mes hommages à nos parents, M. et M^{me} Cordier, et surtout à l'intéressante veuve de notre malheureux ami, avec laquelle tout ce que j'ai vu d'elle m'a inspiré le plus grand désir de faire connaissance.

« Adieu enfin, mon cher cousin, mon métier m'appelle. Le vôtre va vous ouvrir une belle carrière sous un ordre de choses qui ne favorisera plus que les talents et le mérite ».

Votre cousin, bon ami et serviteur,

Théophile-Marie LAËNNEC

Juge de district au Tribunal de Quimperlé, chez M^{me} Forget
vis-à-vis les Bénédictins.

★
★★

Vers le 15 février 1791, des dénonciations parvinrent au club de Quimper contre Alexandre de La Roque, médecin. On l'accusait « d'avoir voulu soulever tout le canton de Quimper et l'armer contre la Constitution ». La dénonciation était peu fondée. Dans une lettre, Alexandre de La Roque avait mandé à M. Chevalier, recteur de Briec, une nouvelle déjà publiée par l'*Ami du roi* et la *Gazette de*

Paris, a savoir « que par une lettre du Cardinal de Rohan, il paraissait constaté que le Souverain Pontife désapprouvait formellement la constitution prétendue civile du clergé de France ». Certains soupçonnèrent Laënnec d'être l'auteur de la dénonciation ; le capucin Félix de La Roque, mal informé, adressa à son cousin de très vifs reproches.

Brest, 3 mars 1791.

« Sans gîte (1), sans état et presque sans espoir, vous daignâtes paraître citoyen, vous osâtes vous lancer dans le tourbillon régénérateur et, ce qui vous augure une immortalité superbe, vous réussîtes malgré votre inconséquence naturelle à captiver des esprits excellents, à surmonter paisiblement mille et cent mille et un obstacles.

« Voyageur, sédentaire, fugitif, clubiste et revenant, vous devintes, à titre justissime, l'objet des complaisances enchantresses de nos sublimes législateurs. Le peuple instruit de vos nombreux cantons, ravi de votre très laborieux patriotisme, exprima fortement son vœu, déclara sa volonté

(1) A la fin de 1788, après l'enquête faite à Quimper au sujet des manifestations outrageantes dirigées contre le marquis de Kersalaün et quelques-uns de ses collègues du Parlement, Théophile Laënnec fut, à juste titre, accusé d'être l'un des meneurs de la cabale antiparlementaire. Menacé d'arrestation, il prit la fuite, après avoir chargé son cousin le capucin de lui trouver un refuge. Le médecin, Alexandre de La Roque, prit courageusement la défense du fugitif. Laënnec ne reparut à Quimper qu'en février 1789, lorsque l'information faite à Quimper eût été close par un arrêt de non lieu rendu en Conseil du roi.

Le véritable dénonciateur du médecin de La Roque fut Bouriquen de Quénerdu, avocat et ancien sénéchal de Douarnenez, autre cousin des frères de La Roque. Or, coïncidence vraiment curieuse, le capucin avait rendu à Quénerdu le même service qu'à Th. Laënnec. Fin de juillet 1789, le sénéchal de Douarnenez s'était opposé à l'exportation des grains. Sommé par le Comité permanent de Quimper de venir s'expliquer et menacé d'arrestation, Quénerdu prit la fuite. Il alla demander asile au capucin qui se trouvait à ce moment à Brest. (Lettres d'Al. de La Roque, 21 février 1791, de Félix de La Roque, 21 juillet 1789).

suprême. Des zélateurs plus éclairés encore du mérite transcendant élurent pour juge de district à Pont-Croix celui qui, pareil à Brutus, épris d'amour pour la patrie, plein de reconnaissance au moins, a voulu dénoncer, et l'a fait, au club quimpérois, son ci-devant et presque unique libérateur !

« Qu'il est doux, qu'il est beau, qu'il est grand de surpasser en civisme impromptu l'Assemblée législative elle-même ! Qui ne verrait chez vous le coup d'œil de l'aigle, la candeur du lys, l'activité du serpent réchauffé ? Qui ne vous donnerait, dût-il vous l'accorder gratis, le surnom d'honnête et de grand homme ? »



La lettre suivante montre que la correction, le respect de l'usage et des règles et même le souci d'une élégance de bon aloi étaient de tradition dans l'ancienne bourgeoisie quimpéroise. Pour ceux mêmes dont les préoccupations dominantes étaient d'ordre matériel, gens de négoce et d'affaires, l'art de bien dire demeurerait la marque d'une éducation soignée. Ainsi Huchet de Kerourein, l'un des plus notables négociants de Quimper, tout absorbé qu'il fût par ses affaires, n'admettait pas qu'un homme bien élevé pût offenser sans vergogne les règles de l'orthographe ou de la syntaxe. Il écrit à son neveu Victor de La Roque, qu'il avait recommandé aux administrateurs de la compagnie des Indes :

Quimper, 25 novembre 1789.

« Je viens, mon cher La Roque, d'écrire à MM. Dodun et Jaffrai. Je souhaite, comme vous le pouvez croire, que mes sollicitations aient l'effet que vous désirez.

« Je vois avec plaisir, dans votre dernière lettre, que vous y avez fait beaucoup moins de fautes d'orthographe que dans vos précédentes. J'y vois cependant que vous n'êtes pas encore bien affermi sur ce point. Il arrive trop souvent que

ce défaut prévient contre nous les gens trop délicats et trop portés à juger par là d'une éducation négligée. Je vous inviterai à vous procurer, s'il était possible, quelque bonne grammaire française qui vous familiariserait à distinguer le masculin du féminin, le singulier du pluriel. Dieu vous garde surtout de ce mauvais amour-propre ou sotte vanité qui nous fait rougir de demander des conseils et des instructions.

« Puisque j'entame ici, vis-à-vis de vous, une espèce de petit sermon d'amitié, je vais encore attaquer une habitude prise dont vous ne vous déferez pas au premier instant et que je vous engage cependant à combattre et à surveiller : celle de la ricanerie en parlant et surtout en racontant. Je vous l'ai fait sentir, à Quimper, le plus honnêtement qu'il m'a été possible et je crois m'être aperçu de vos efforts pour réprimer cette mauvaise habitude qui donne un air niais aux meilleures choses racontées... »

KEROUREIN-HUCHET.



Alexandre de La Roque (1) fut, de 1790 à 1793, à

(1) Alexandre-Marie de La Roque, né à Quimper, le 23 octobre 1751, médecin, conseiller délibérant de la Communauté de Quimper de 1785 à 1789.

Nous nous bornons à transcrire ici quelques fragments de la correspondance des frères de La Roque se rapportant aux membres de la famille Laënnec. Nous nous proposons de retracer, plus tard, les agissements contrerévolutionnaires des frères de La Roque et des royalistes quimpérois sous la Révolution.

Alexandre de La Roque fut détenu à Quimper, du 22 août au 14 octobre 1792. Le 15 mars 1793, une lettre très compromettante ayant été saisie par le Comité de surveillance de Quimper, Alexandre et Victor de La Roque furent mis en arrestation, le premier à Quimper et le second à Lorient. Après une longue détention, tous deux comparurent devant le tribunal révolutionnaire de Paris, furent condamnés à mort et guillotins, le 26 décembre 1793. Quelques semaines plus tard, leurs deux sœurs, Floride et Françoise, également compromises par la correspondance de leurs frères, furent arrêtées, traduites au tribunal révolutionnaire et guillotines, à Paris, le 19 juillet 1794.

Quimper, l'auxiliaire le plus actif et le plus dévoué du clergé réfractaire. Quelques jours après la mort de Mgr de Saint-Luc, dont il avait été le médecin, il publia un opuscule où, après avoir fait le plus grand éloge du prélat défunt, il portait témoignage de l'authenticité de la protestation dictée par cet évêque quand on lui notifia la Constitution civile du clergé. Dès lors Alexandre de La Roque devint très suspect aux patriotes. Plusieurs fois dénoncé au club et à la municipalité comme le plus dangereux des conspirateurs, il jugea prudent de s'éloigner de Quimper. En juin et juillet 1792, il ne fut pas étranger à l'organisation de la révolte au pays de Fouesnant. Ce mouvement contre-révolutionnaire ayant échoué, il se réfugia à Roscoff, auprès de son frère, le capucin, et quelques jours plus tard, au château du Bot, où il fut l'hôte du président de Saint-Luc. C'est de là que, le 22 juillet 1792, il renouvelle à son frère Victor, sa profession de foi catholique et monarchique. A ce moment, Victor de La Roque cherchait à se procurer à Nantes un navire qui lui eût permis de conduire à Ostende des royalistes quimpérois résolus à rejoindre l'armée des Princes.

A Victor de La Roque, à Lorient.

Du Bot, 22 juillet 1792.

« ... Défiez-vous des monarchiens. Quoiqu'ils ne soient point aussi sanguinaires que les démocrates, ils forment cependant au rétablissement de l'autel et du trône le plus grand obstacle, en proposant des moyens et des accommodements perfides qui, s'ils étaient adoptés, en délivrant pour le moment notre patrie d'une partie des maux actuels, lui en prépareraient pour la suite et pour longtemps.

« Il ne nous faut qu'une religion dominante et qu'un roi, souverain unique et gouverneur suprême de tout l'empire.

Tenez à ces principes et, grâce au Ciel, j'espère que nous aurons la consolation de les voir triompher et que toutes assemblées nationales d'aristocrates ou monarchiens, de démocrates ou anarchiens seront proscrites pour toujours de notre gouvernement, qui ne sera jamais plus fort et plus heureux que quand il sera purement monarchique.

Vouloir qu'il n'y ait jamais d'abus parmi les hommes et croire que l'on peut les détruire tous est une vraie folie et des plus dangereuses. L'expérience que nous faisons de tant d'essais de réformes, depuis plus de trois ans, en est une preuve démonstrative.

« Mes compliments au médecin Laënnec, le démagogue, dont vous devez vous défier. Il cherchera à vous séduire en vous trompant. Tenez toujours ferme au bon parti, puisque vous y tenez depuis longtemps et malgré tous vos malheurs ».

DE LA ROQUE-TRÉMARIA, médecin.

★
★★

A diverses reprises, Guillaume Laënnec fit des démarches auprès des armateurs nantais, en faveur de son cousin Victor.

G. Laënnec, médecin, à Victor.

Nantes, 10 décembre 1789.

MON CHER COUSIN,

« ... Un autre désavantage pour se placer à Nantes est la nécessité de s'intéresser dans l'armement pour une somme quelconque. Il est ici tel lieutenant pour la Côte qui a placé 3.000 ou 4.000 livres sur le navire pour y être employé. Vous concevez bien que dans une ville de commerce où les officiers de mer fourmillent, les armateurs, maîtres du choix, préfèrent toujours ceux qui s'intéressent dans leurs expédi-

tions, et les officiers en état de faire cette avance ne sont pas rares ici. Je prévois donc de grandes difficultés pour vous trouver ce que vous cherchez.

« On m'a répondu par des promesses et de belles paroles : on n'en est pas plus économe ici qu'ailleurs. Mais je connais assez mes Nantais pour ne compter qu'à demi sur de si grandes protestations. Si vous étiez en état de prendre un intérêt (ne serait-il que de 2.000 livres), je crois que je serais assuré de réussir ».

LAËNNEC, D. M.

Victor de La Roque étant sans emploi, son cousin Guillaume, toujours généreux, lui offre l'hospitalité à Nantes, en attendant qu'il trouve à s'embarquer.

Nantes, 8 mai 1792.

MON CHER COUSIN ET BON AMI,

« ... Nous partagerons fraternellement avec vous notre pain, un pain que personne aujourd'hui ne gagne, vous le savez, sans inquiétude et sans peine.

« Mes bonnes compagnes et vos quatre neveux se recommandent à votre bon souvenir. Vous trouverez ailleurs, mon cher cousin, des égards et de l'affection, parce que vous êtes fait pour en inspirer, mais vous ne trouverez nulle part des amis plus vrais et qui vous soient plus sincèrement attachés ».

Ami, bon parent et serviteur,

LAËNNEC, D. M.

Guillaume Laënnec à Victor.

Nantes, 20 juin 1792.

« Tranquillisez-vous, mon cher et bon ami ; nous sommes à Nantes plus en sûreté que nous ne l'avons jamais été depuis trois ans. Le peuple n'a pas seulement eu l'idée de remuer.

C'est une nouvelle d'aristocrates dont on a voulu vous régaler à Quimper. J'imagine cependant que la méprise a pu venir de l'histoire d'un mouvement d'ivrognes et de paysans superstitieux qui s'est manifesté dans la petite paroisse de Saint-Joachim (1), près Montoir, à une lieue de Paimbœuf. Deux dragons tombés dans un marais ont été massacrés par cette bande de fanatiques. Mais leurs camarades revenus en force, le lendemain, ont incendié le village et fusillé quelques paysans. Seize officiers municipaux du canton et un maudit prêtre (car ces coquins-là se fourrent partout) sont dans nos prisons. Ils n'en sortiront qu'après avoir payé de leurs personnes et de leurs bourses les frais funéraires des deux dragons et la promenade de nos volontaires.

« Depuis cette petite leçon dont on a saisi le prétexte pour claquemurer au séminaire toute la huaille noire qui fourmillait ici, nous vivons dans la plus profonde paix. Il n'est pas plus question de prêtres à Nantes que si nous étions Quakers. Les dévotes mêmes paraissent déjà lasses d'aller leur porter leur chocolat. Il est vrai que ces huguenots d'habits-bleus ont l'insolence d'avaler d'un seul trait toutes ces saintes douceurs, à la barbe des pauvres prisonniers. Mais enfin on s'y fait et, comme les moutons de Panurge, nos bonnes femmes deviennent patriotes à force de les voir tous les jours.

(1) Des troubles ayant éclaté dans La Grande-Brière, dans la nuit du 2 au 3 juin, deux dragons nationaux furent massacrés à Saint-Joachim. Le 4 juin, des troupes venues de Paimbœuf et de Savenay se rendirent à Saint-Joachim pour réprimer l'émeute et saisir les coupables. La plupart des habitants avaient pris la fuite. « Les dragons, rendus furieux par la mort de leurs camarades, mirent le feu aux maisons désignées comme appartenant aux meneurs de la révolte, sans qu'il fût possible à leurs officiers de les arrêter ». Cependant, une vingtaine d'arrestations purent être opérées : le maire de Saint-Joachim, Guillaume Aoustin, l'abbé Glotin et quelques officiers municipaux du canton furent conduits au château de Nantes. Les frais occasionnés par l'insurrection, 1.203 livres, furent payés par la commune de Saint-Joachim. Cf. H. Quilgars, *L'insurrection du mois de juin 1792 dans le district de Guérande*, brochure in-8°, Vannes, Lafolye, 1905.

« Notre évêque (1) est revenu de Paris. Les cafards avaient bien juré que N.-D. de Bon-Secours lui tordrait le cou plutôt que de le revoir à Nantes. Point du tout. C'est que le voici, lui-même, en personne. Il a fait la procession de la petite Fête-Dieu en corps et en âme. Il y a de quoi dire des sottises à tous les saints. Déjà 12 ou 13 réfractaires en ont fait leur serment, de rage : vaut mieux tard que jamais.

« Je suis touché de la capture du pauvre jésuite Le Clerc (2). C'était un bon diable, qui n'avait d'autre défaut que d'être prêtre et de croire qu'avec une calotte et un petit collet on pouvait encore braver les lois ».

Ami LAËNNEC, D. M.

★
★★

Alexandre à Victor, à Port-Louis.

Quimper, 6 février 1790.

« ... Il y avait à Quimper deux cabales, dont l'une voulait un gentilhomme pour maire et l'autre M. Le Déan l'ainé : M. Kerincuff l'a donc emporté. C'est un honnête homme, capable, mais qui, je pense, a trop d'ennemis pour être en état de faire le bien avec facilité. M. Le Déan est le premier conseiller, MM. Lamarre, Coïc et Villeblanche sont du nombre des 7 autres. Parmi les notables on voit briller Elly, perruquier de M. Le Déan, Chevalier, ivrogne et boulanger, Cajean, ivrogne et menuisier, Armenou, ancien laquais d'un gentilhomme et le nommé Le Maire, ancien soldat, ivrogne, libertin, crapuleux et banqueroutier.

(1) Minée (Julien), curé de Saint-Thomas d'Aquin à Paris, élu le 14 mars 1791, évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure, installé à Nantes, en avril 1791. Minée abjura le sacerdoce en 1793.

(2) Le Clerc (Charles-César), recteur de Ploaré, oncle des frères de La Roque, fut arrêté à Quimper et conduit au Château de Brest, le 31 mai 1792.

« Et c'est à côté de pareils sujets que nos anciens maires, Le Gendre, Le Thou et Des Déserts ont accepté des places ! J'oubliais de vous dire que Girard père est destiné à suppléer une foule de gens nuls que contient cette municipalité et que le sieur Desnos en est le procureur-syndic (1).

« La section de Saint-Mathieu a été présidée par notre oncle Kerourein qui, trop sensible à cet honneur, a pleuré presque à chaque fois qu'il a parlé. Mon père, s'étant depuis deux mois retiré des districts et des comités, a perdu la faveur populaire. Quant à moi, je n'y ai point paru. Ce que vous connaissez de mes principes doit vous faire croire que je n'avais pu proférer le serment qu'on exigeait.

« Quant à l'argent que vous désirez de notre père, il m'a répondu être absolument hors d'état de vous satisfaire, vu que depuis six ans les carrières ne lui ont pas même produit l'intérêt de son argent et qu'il voudrait bien, lui-même, en retirer ses fonds. Dans le fait, je ne conçois pas comment il

(1) Les élections municipales eurent lieu à Quimper, les 26, 27 et 28 janvier 1790. La population de la ville étant inférieure à 8.000 habitants, il n'y eut que deux sections de vote : la première, en l'église du collège, présidée par M. de Kergariou, la seconde, en l'église de Saint-Mathieu, présidée par M. Huchet-Kerourein. Le nombre des abstentions paraît avoir été assez considérable. Quimper comptait, en 1790, 679 citoyens actifs (non compris Locmaria qui avait à ce moment une municipalité distincte). Le 26 janvier, il y eut 362 votants et seulement 335 le lendemain. Le maire fut élu, le 27 janvier, par 247 suffrages. Conformément à la loi du 14 décembre 1789, la nouvelle municipalité comprit un maire, un procureur de la commune, 8 officiers municipaux et 18 notables. Les élus furent, dans l'ordre des suffrages : maire, Le Guillou-Kérincuff, avocat, ex-député aux Etats Généraux et à la Constituante ; procureur de la commune : Desnos, procureur ; officiers municipaux : Le Déan aîné, frère du député à la Constituante, négociant, Le Breton de Villeblanche, avocat, Le Guillou-Penanros, avocat, Piriou, procureur, Kerilis-Calloch, notaire et procureur, Lamarre, avocat, Coïc, procureur, Charuel aîné, avocat ; notables : Elly, Cajean, Gelin, Debon, Bigot, Girard, avocat, Duval, Le Gendre aîné, Chevalier, Bonnaire, Danguy-Des Déserts, Tahon, Le Thou, Guermeur, avocat, Kergozien, Daniélou, Le Maire, Armenou. (Arch. municip. de Quimper, reg. des délib. 1789-90).

pourrait vivre sans ce qu'il gagne au jeu. Mais quand la fortune lui tournera le dos, il faudra bien que nous le nourrissions. Ces réflexions, qui m'occupent souvent, m'affligeraient si je ne comptais plus sur les soins de la Providence que sur toute autre chose.

« Nous avons eu le capucin à Quimper, avant Noël, pour faire ordonner prêtre l'un de ses étudiants.

« Crozon, Châteaulin et Douarnenez (1) sont en feu pour la formation de leurs municipalités ».

Victor à Alexandre.

Port-Louis, 30 avril 1791.

« Mon oncle Kerourein me boude, sans doute parce que je ne peux pas m'embarquer. Il doit s'en prendre à la Révolution qui anéantit le commerce, Révolution dont il est, à ce que je crois, grandement partisan, parce que ses intérêts n'en souffrent pas ou au moins peu de chose... ».

Alexandre à Victor.

Quimper, 9 mai 1791.

« Je ne suis pas fort étonné du silence de Tonton Kerourein. Ses affaires sont si multipliées, y compris toutefois celles qu'il prend sans nécessité, comme la direction de M. Expilly

(1) L'élection de la municipalité de Douarnenez eut lieu les 4 et 5 février 1790. L'assemblée électorale, présidée par M. Grivart de Kerstrat, comprenait 98 citoyens actifs présents. Pour l'élection du maire, la pluralité des suffrages se porta sur M. Halna du Fretay. Le président, « regrettant l'obstination d'une partie des citoyens à donner leur voix à un citoyen inéligible », leva la séance, ce qui provoqua une vive agitation. Conseil fut demandé d'urgence à la municipalité de Quimper ; les hommes de loi déclarèrent que M. du Fretay, non domicilié à Douarnenez, était inéligible. Le 5 février, l'effervescence se calma et les scrutins recommencèrent. Jérôme-Joachim Grivart de Kerstrat fut élu maire par 51 voix sur 98 votants et Louis-Jean-Marie Guillier du Marnay, procureur de la

et de M. Le Coz dans leurs brillantes carrières, qu'il n'est pas possible qu'il puisse vaquer également au spirituel et au temporel de la patrie, car vous savez que le bonhomme tout en philosophant ne se contente pas d'être démocrate et schismatique et qu'il voudrait aussi que tous ses amis pensassent comme lui et surtout les prêtres qu'il a toujours chéris par dessus les autres hommes. Ceci dit entre nous.

« Quant à la bouderie de Tonton contre le malheur que vous avez de ne pouvoir embarquer, il voudrait que vous eussiez pris parti pour la marine royale, au risque de vous faire couper la gorge journellement par la foule de démagogues dont les vaisseaux de Sa Majesté sont empoisonnés. Il disait que quand on n'a pas de pain, il faut aller le chercher partout où l'on trouve à le gagner, fût-ce comme pilotin.

« Je convenais que le commerce était préférable, mais qu'actuellement si la marine royale offrait aux roturiers de grands avantages, c'était en cas que l'Etat pût remplir ses engagements. C'est de quoi je doute et dont ne doute point notre cher oncle.

« Plusieurs ecclésiastiques se sont rétractés dans nos cantons. Nous avons déjà dans le département plus de 50 recteurs intrus. Ils sont presque tous ou libertins ou ivrognes ou ignorants. Nous avons ici pour troisième vicaire le célèbre Gomaire qui m'a l'air d'un fouilleur de filles. Le 1^{er} vicaire est M. Bourbria, et le 2^e, M. Le Franc qui, pour montrer qu'il n'est pas scrupuleux, mangea vendredi dernier de l'andouille. Voilà nos saints du jour.

« Les assignats ne perdent encore ici qu'un et demi pour cent : il y a même quelques personnes qui les ont pris au pair.

« Le capucin est ici depuis bientôt trois semaines et notre père y est depuis le 7 de ce mois. Nous vivons tous ensemble, de notre mieux, et tout ira passablement si Dieu me donne du travail et de la santé pour le faire. Le capucin restera chez moi jusqu'à nouvel ordre.

« La bulle du pape (1) circule malgré tous les empêchements lâches et criminels de nos ennemis ».

DE LA ROQUE-TRÉMARIA, médecin.

Victor de La Roque à Alexandre.

Nantes, 24 juillet 1792.

« ... J'ai trouvé le Docteur bien portant mais on ne peut plus enragé : il ne veut que tuer et massacrer.

« Voici l'opinion des Démocrates : que l'on mette en arrestation tous les ecclésiastiques, femmes, mères, sœurs et parents des émigrés et tous hommes soupçonnés d'aristocratie ; que toutes ces victimes, sans en excepter leurs enfants, seront massacrées au moment où l'armée doublera la première ligne de France ; que le roi soit également détenu prisonnier avec toute sa famille ; que la tête de la reine soit portée à l'armée aussitôt qu'elle sera rentrée ; mais le roi et le dauphin seront conservés parce que sans cela Monsieur se trouverait roi ».

Nantes, 30 juillet 1792.

« ... Si je ne puis faire aucune affaire ici, ou je partirai pour Paris ou je retournerai à Lorient, mon intention n'étant pas de rester ici plus longtemps. Guillaume est Jacobin et cela ne m'arrange pas. Les Jacobins disent bien ici qu'il faut aller tous aux frontières, mais pas un d'eux ne bouge. Les autres attendent les événements ».

Nantes, 10 août 1792.

« ... J'ai écrit à Guillaume pour prendre congé de lui ne l'ayant pas vu depuis quatre jours. L'esprit sanguinaire et

(1) Le bref du 13 avril 1791 circulait secrètement, mais il ne fut connu du public quimpérois qu'à partir du 18 mai.

pie-grièche de sa belle-mère (1) ne m'arrange point. Elle fut sur le point de m'arracher les yeux pour n'avoir point approuvé son désir qu'elle manifesta avec la plus grande force de faire une Saint-Barthélémy de tous les aristocrates, sans en excepter femmes ni enfants ».

Lorient, 21 août 1792.

« ... Il y avait 8 jours que je n'avais été chez Guillaume à cause d'une sottise insolente que me dit sa belle-mère. La veille de partir, je fus faire aux dames une visite dans le plus grand cérémonial, ce qu'elles sentirent parfaitement et je mordis la mère avec force. Elle sentit sa sottise et garda le silence. Je leur annonçai que je partais pour Paris, que je ferais en sorte de me joindre aux honnêtes gens qui réprimeraient les esprits sanguinaires ce qui fit pâlir la mère et je suis persuadé qu'elle en (ici un mot grossier) de peur ».

De La Roque-Trémaria, père, à Victor.

Quimper, 29 septembre 1792.

« Nous avons, depuis 8 jours (2), votre sœur la calvairienne qu'on a chassée de sa maison et probablement qu'elle sera sans pension : c'est ce dont on la menace, si elle ne fait pas le serment (qu'elle ne fera sûrement pas).

« Mercredi dernier [26 septembre], nous eûmes une grande cérémonie pour la publication du décret de l'Assemblée conventionnelle qui abolit la royauté et qui constitue l'Etat français en République (3). Il y eut beaucoup d'appareil.

(1) M^{me} de Gennes, belle-mère de Guillaume Laënnec.

(2) Les bénédictines du Calvaire furent expulsées le 14 septembre 1792.

(3) Le décret du 21 septembre 1792 abolissant la royauté en France fut envoyé aux départements par un courrier extraordinaire. Il parvint à Quimper dans la matinée du 25 et fut proclamé solennellement, le 26. Le même jour, les Quimpérois proclamèrent la République. Ce faisant,

Toute la garde nationale était en armes, la compagnie de canonniers avec ses canons. Carot en est le capitaine.

« Je finis en vous priant d'être prudent et très circonspect dans vos lettres. Le moment n'est pas favorable pour s'expliquer aussi franchement que vous le faites ».

DE LA ROQUE, père.

[P. S. de la main de l'une des sœurs de Victor].

« Tâche de te modérer et de prendre patience. Quand tu écriras, sois prudent, car toutes les lettres sont ouvertes. Le médecin est toujours détenu ».

Alexandre à Victor.

A la prison d'arrêt, Quimper, 29 septembre 1792.

« Depuis le 22 du mois dernier, je suis dans les prisons. Il nous est absolument défendu d'écrire sans communiquer les lettres qu'on nous écrit et que nous écrivons. C'est le comité de surveillance qui nous a fait mettre ici. Nous sommes au nombre de 34 aristocrates. Nous étions davantage mais on a conduit 7 ou 8 prêtres à l'hôpital. Deux autres ecclésiastiques se sont évadés et l'ami Flamant, huissier. Je n'ai pas voulu suivre ce dernier, parce que je ne puis prendre sur moi d'abandonner mes parents, mes amis. J'aime autant mourir ici (parce que je me crois à mon poste) que de courir inutilement les chemins en faveur d'une cause que je défends mieux par ma présence et mon exemple que par mes fatigues et mes courses.

« Guermeur est ici et Corre et Rabuteau boulanger et le jeune Saint-Alouarn arrêté en revenant de Paris. Tu sais que la religieuse est chassée de son couvent, il y a 15 jours ainsi que toutes les autres et qu'elle est chez moi. Le maire

ils anticipaient sur les événements, car le décret du 22 septembre, établissant la République, n'ayant pas été adressé par courrier extraordinaire, ne fut connu à Quimper qu'après le 28 septembre.

de Châteaulin, quoique monarchien m'a témoigné combien il était sensible à mon arrestation. Il m'a prêté 120 livres. Je suis écrasé si cela dure et peut-être pour jamais. Mercredi dernier, notre ami Carot (1) étant à la tête des canons a été brûlé par une gargousse. J'ai craint 24 heures pour ses yeux ; je les crois sauvés. Il sera défiguré.

« Tu sais sans doute les nouvelles de guerre. Il y a trois villes de prises dont Thionville est la dernière et l'armée des vengeurs est entre Châlons et Vitry-le-François (2).

« Le jeune Saint-Alouarn (3) qui vient de Paris dit que la journée du 10 a coûté à la France au moins 15.000 hommes, que tous les Suisses ont été massacrés, qu'il n'y avait que 1.800 hommes à faire tête à plus de 40.000 *grationaux*, que la garde nationale de Paris a livré le roi en ne le défendant pas et même en se tournant aux trois quarts contre lui, que depuis, il a été égorgé à Paris plus de 40.000 personnes dont plus de 500 prêtres, deux dames d'honneur de la reine qui ont été hachées, éventrées et presque mangées par les femmes.

(1) Carot, commis au directoire du département était fiancé à Floride de La Roque. Il faillit être inculpé de complicité avec les frères de La Roque, mais il avait quitté Quimper, à la fin de 1793.

(2) Investie, du 23 août au 16 octobre 1792, Thionville, bien défendue par le général Wimpfen, ne fut pas prise. Par contre, Longwy avait succombé le 23 août et Verdun, le 2 septembre. Alexandre de La Roque ignorait encore la bataille de Valmy (20 septembre).

(3) Aleno de Saint-Alouarn (Aimé-Louis-Marie) né en 1765, officier de la marine, à la veille de la Révolution, figure en 1788 au rôle de la capitation noble dans la paroisse de Guengat. Il avait épousé M^{lle} Marie-Josèphe de Kerret. Le chevalier de Saint-Alouarn se rendit à Paris, en juillet 1792, et participa à la défense du château des Tuileries, le 10 août. Témoin oculaire des événements du 10 août, et, peut-être, d'une partie des massacres de septembre, de Saint-Alouarn exagéra énormément le nombre des victimes. Les morts du 10 août furent au nombre de 1.500 environ dont un tiers du côté des assaillants ; quant aux victimes des massacres de septembre, leur nombre varie, selon les estimations des historiens les mieux informés, entre 1.100 et 1.400. Cf. J. Savina, *Les volontaires du Finistère et la prise des Tuileries*.

« Nous avons ici, en prison, le sieur Royou, cadet (1) qui se disait commissaire du pouvoir exécutif. Soit jalousie, soit prudence, les administrateurs l'ont fait incarcérer. Mais il ne tardera pas à être délivré par ses commettants de Paris. On le calomnie ; il n'était venu que pour intriguer et on l'a dit venu pour assassiner. Voilà comme les patriotes se caressent !

« Que je suis fâché de ne pas te voir hors de France ! car je crains plus pour toi que pour moi : la vivacité qui n'est pas toujours prudente peut t'exposer souvent et beaucoup (2).

« On dit ici que les Le Déan ont fait préparer leur fuite à Lorient. Tâche d'en savoir quelque chose. Le capucin est sauvé ; il est loin, Dieu merci ! Je le crois en Angleterre. Quand tu m'écriras, adresse ta lettre à Soizic ».

TRÉMARIA.

Alexandre à Victor, à Lorient.

Quimper, 18 octobre 1792.

« Je suis enfin hors de cage, depuis dimanche au soir, 14 de ce mois. Il ne restait plus que moi de la 1^{re} et de la 2^e fournée.

(1) Royou (Claude), dit Guermeur, né à Pont-l'Abbé le 2 octobre 1758. Royou-Guermeur, procureur-fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé de 1785 à 1787, était le frère de l'abbé Thomas Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*, et le cousin de Stanislas Fréron. Montagnard exalté, Royou-Guermeur fut chargé, le 4 septembre 1792, par la Commune de Paris, d'une mission de propagande en Basse-Bretagne. Dès son arrivée à Quimper, le 22 septembre, Guermeur distribua une violente proclamation du comité révolutionnaire de Paris. Ses « propos incendiaires » rapportés à la municipalité de Quimper et au directoire du département provoquèrent son arrestation immédiate. Sa détention dura 4 mois. Il voua une haine implacable aux administrateurs du Finistère et, avec acharnement, travailla à leur perte, en l'an II. Cf. J. Trévédy, *Royou-Guermeur*, broch. in-8°, Vannes, Lafolye, 1892.

(2) Trois passages de cette lettre ont été soulignés au crayon rouge par Fouquier-Tinville : « Je n'ai pas voulu suivre ce dernier... mes courses » ; « il a été égorgé à Paris... par les femmes » ; « que je suis fâché... souvent et beaucoup ».

On m'a fait sortir sans raison, comme j'y étais entré. Ma détention a duré 54 jours. Cela m'écrase car je n'ai eu de permission de sortir pour voir des malades que pour une heure par jour.

« De 48 que nous avons été dans cette maison d'arrêt, il ne reste plus que 10, dont Saint-Alouarn. Il était parti d'ici, avant la Fédération, pour Paris où il s'est montré en brave et bon Français. Après tous les massacres qui pendant près d'un mois ont inondé les rues de Paris de sang, il en est parti comme il a pu, à pied et déguisé (1), accompagné d'un sergent national de Quimper, lequel soldat dégoûté de la Nation voulait revoir sa famille et fut pris avec Saint-Alouarn, à une heure après minuit, par la patrouille, comme ils traversaient ensemble la ville pour se rendre à la campagne, près de Pont-l'Abbé.

« Vous savez que Flamant et Ruelle, Donard et Kerjean, chirurgien, sont émigrés pour éviter l'incarcération. Pour moi, je n'ai pas voulu fuir pour mille raisons.

« Le mariage du maire de Châteaulin avec M^{lle} de Kerguif-finec est manqué, malheur auquel je me suis toujours attendu. Quant au capucin, il est parti avec un passe-port de la municipalité de Roscoff, en conformité du décret de déportation ou d'expulsion. Je le crois à Jersey mais je n'ai pas encore eu de ses nouvelles et j'en suis inquiet ».

Quimper, 16 février 1793.

MON CHER VICTOR,

« Il est 10 heures passées du soir et je suis seul et tranquille auprès de mon feu. Margot tremble la fièvre quarte et je lui donne à boire. L'amoureux de Soizic s'est allé coucher et

(1) Ce passage concernant Aleno de Saint-Alouarn : « il était parti d'ici... à pied et déguisé » a été souligné au crayon rouge par Fouquier-Tinville qui y trouva une charge accablante contre Saint-Alouarn. Après la condamnation des frères de La Roque, cette lettre fut jointe à un autre dossier, celui de leurs prétendus complices. (Arch. nat. W. 423).

Jeannette est dans le bain pour ses yeux qui sont affligés de fluxion. Floride, toujours la même, est rarement en paix avec les deux autres et notre père, toujours plus heureux que sage, se couche bien pansé et bien lesté de vins et de liqueurs, malgré la cherté dont ils sont. C'est pour la cinquième fois de cette semaine qu'il se saoule. C'est une de mes croix que cette ivrognerie ; mais je ne la trouve pas encore aussi lourde que la coquetterie de ma filleule et la lichouiserie de la religieuse jointe à son inexpérience volontaire. Aussi je vous assure que je la voudrais ailleurs que chez moi, car depuis qu'elle y est, j'ai beaucoup plus de peine à diriger ma filleule.

« Quant à nos frères : le capucin est toujours à Jersey où sa petite santé a de la peine à se soutenir ; l'autre, encore maire de Châteaulin, a sur les bras une affaire assez grave pour une affiche mise par ordre du district et qu'il a fait déchirer. C'était pour affermer la pêcherie de Châteaulin et comme le gaillard a peur de ne l'avoir pas, craignant la concurrence, il fit arracher les affiches. Il a, je vous assure, une bonne secousse : puisse-t-il en être plus sage.

« Pour nos autres parents, ils sont mieux portants que mieux pensants. De toute la famille, le seul qui m'étonne toujours et qui m'afflige vivement c'est notre oncle Kerourein. A peine a-t-il été sensible à la mort du roi. A l'entendre, on le dirait convaincu que les patriotes assassins du roi l'emporteront partout et que les trois quarts des aristocrates ne sont que des scélérats. Il est impossible qu'avec les lumières et le jugement qu'il a il pense ce qu'il dit et cependant si, comme je le crois, il ne le pense pas quelle lâche duplicité !

« Croirez-vous, mon ami, que le neveu et les enfants de Marnet (1) vont à la chasse des prêtres et que, l'autre jour,

(1) Il s'agit du fils de Louis-Jean-Marie Guillier-Dumarnay et de son neveu Le Léal. Guillier-Dumarnay, négociant à Douarnenez était, à cette époque, membre du directoire du département et habitait Quimper. Dumarnay partagea le sort des administrateurs girondins et fut guillotiné à Brest, le 22 mai 1794.

ils en amenèrent un qui jadis avait été leur précepteur. A peine l'eurent-ils traîné dans la prison qu'ils demandèrent les 100 livres de salaire et qu'ils l'obtinent. Mais ils ont eu tous la douleur de le voir échapper, le même soir, de la maison d'arrêt, à travers deux barreaux de fer d'une petite fenêtre donnant sur l'escalier du côté de chez M^{me} de Kermorvan.

« A la Retraite, les malheureux prêtres vieillards qu'on y entasse (il y en a 55), y sont exténués de faim et de plus empoisonnés par l'infection de plus de 80 volontaires malades qui y sont et par la malpropreté qu'on laisse autour d'eux. Ceux du Château du Taureau sont un peu mieux pour la nourriture et pour les procédés de ceux qui les gardent, mais plusieurs ont la poitrine déchirée par l'air de la mer. Ce serait un bon tour à jouer aux patriotes finistériens que les Anglais enlevassent de cette prison toutes les malheureuses victimes qui depuis longtemps y gémissent. Cette action serait belle parce qu'elle serait généreuse, parce qu'elle serait utile au bon parti. Nous n'avons pas de vaisseaux de marine dehors : avec un peu de finesse, de force, une poignée d'émigrés sous pavillon national et sous l'uniforme patriote entreraient bientôt dans le Château. Quelle jouissance pour nous, si quelqu'un pouvait nous jouer ce tour-là ! (1).

« Autre affaire. Les dames Le Brun, la veuve et la fille du fameux peintre Le Brun, désireraient faire, au mois d'avril prochain, un voyage à Lorient pour y exercer pendant un mois ou six semaines le talent que mademoiselle a pour la peinture, surtout pour les portraits en miniature. Mais avant que d'entreprendre ce voyage, elles m'ont chargé de vous demander et de vous prier de tâter pour elles le terrain de la place. Avant de partir d'ici, elles voudraient être assurées de 5 ou 6 portraits ce qui leur donnerait tout lieu de penser qu'il en viendrait d'autres à la suite. Elles prendront

(1) Ce passage : « Ce serait un bon tour... jouer ce tour-là » a été souligné au crayon rouge par Fouquier-Tinville qui en fit état, le 4 nivose, an II, dans son acte d'accusation contre Alexandre de La Roche.

quatre louis par portrait. Si les choses s'arrangeaient, elles ne voudraient descendre qu'en maison bourgeoise, chez des personnes honnêtes et tranquilles et même vivant retirées. Elles y paieraient leur pension au prix convenu pour elles deux et la perruche. On admire ici le talent de cette jeune demoiselle pour cet art. Elle a peint en miniature plusieurs personnes, notamment les deux demoiselles de La Poterie, le fils de M. Kergoz, l'aîné, l'officier national. Tous ces portraits frappent par la ressemblance et par la fraîcheur du coloris. Ils sont d'ailleurs agréables aux intéressés parce qu'ils embellissent la ressemblance.

« Ces dames viennent de me dire que vu les circonstances, elles ne prendraient que trois louis par portrait. La jeune femme peint aussi au pastel et peut ainsi dans son art satisfaire les différents goûts ».

Adieu, ton frère et ami,
TRÉMARIA, médecin.

★
★★

Quimperlé, 3 vendémiaire an III.

[24 septembre 1794].

La Société populaire à la Convention nationale.

« [L'Assemblée Constituante avait fixé à Quimper le chef-lieu du département du Finistère. Une loi de circonstance, le décret du 19 juillet 1793, transféra le chef-lieu à Landerneau]. Il n'y eut contre Quimper que quelques administrateurs amoureux de popularité et l'établissement semblait cimenté pour les siècles. Des circonstances désastreuses le transférèrent momentanément à Landerneau ; elles ne sont plus (1).

« Interprètes du vœu bien prononcé et certes aujourd'hui

(1) La fixation du chef-lieu du Finistère provoqua, dès la fin de 1789, une longue et ardente querelle entre le Léon et la Cornouaille. Brest, appuyée par tout le Léon et le district de Morlaix, tenait pour Landerneau. Le 22 janvier 1790, conformément à l'avis de la majorité des députés

plus éclairé que jamais de toutes les parties du département, ses administrateurs actuels viennent de solliciter le rappel de l'administration dans son domicile premier et naturel et, si nous l'osons dire, dans ses foyers. Ce vœu du peuple ne saurait plus être travesti par l'art des orateurs. Nous ne saurions exprimer combien nous avons eu à souffrir du déplacement de notre administration supérieure.

« Landerneau est aussi opulent que Quimper est pauvre et nous ne rappellerons pas à nos frères de Brest et de Landerneau qu'on fit pour eux un argument de cette différence. Nous étions trop voisins alors de ce régime insensé qui donnait tout à celui qui avait déjà beaucoup et l'aristocratie des riches travaillait à remplacer l'aristocratie des grands.

« On a beaucoup écrit pour fixer à Quimper, pour fixer à Landerneau, pour fixer à Carhaix le centre géométrique du Finistère. Dans un pays montueux et irrégulier, le centre n'est nulle part ; mais il ne s'agissait point de chercher le centre des lieux : Quimper est le centre des relations.

« Paris n'est pas le point central de la France pour les géomètres ; il l'est pour les législateurs parce que c'est la ville des arts, la ville des sciences, le rendez-vous de tous les Français, parce que pour placer ailleurs le chef-lieu de la République, il faudrait y transporter Paris ».

BATAILLE, président.

Théophile-Marie LAËNNEC,
secrétaire (1).

bretons, la Constituante fixa provisoirement le chef-lieu à Quimper. Ce choix fut rendu définitif par le décret du 20 août 1790. Les districts de Brest, Landerneau, Lesneven et Morlaix ne se tinrent pas pour battus. Ils renouvelèrent, à partir du 12 novembre 1792, d'innombrables pétitions en faveur de Landerneau. La révolte girondine écrasée, les Montagnards jugèrent que la ville de Quimper s'était compromise dans le mouvement fédéraliste et, pour la punir de ses sympathies girondines, la Convention, par le décret du 19 juillet 1793, transféra le chef-lieu à Landerneau. Sous la réaction thermidorienne, le décret du 15 brumaire, an III, (5 novembre 1794), rétablit à Quimper l'administration du département. (Arch. nat. D. IV^{bis} 62).

(1) Arch. nationales D. IV^{bis} 62.



On sait que Laënnec, un peu sur le tard, le doctorat en médecine conquis, s'éprit d'une belle passion pour la langue bretonne et la littérature celtique. La même particularité s'était déjà rencontrée chez un de ses oncles, capucin, le frère Alexandre de Quimper, lecteur en théologie, au couvent de Roscoff. Avec une ardeur de néophyte et une ténacité toute bretonne, le capucin, vers l'âge de 35 ans, se jeta sur l'étude du breton. Et il ne s'agissait pas d'un caprice d'amateur cherchant de studieux loisirs ; le moine « suait sur le breton », pour en avoir une connaissance approfondie, car il entendait s'en servir pour la prédication. Il écrit à son frère, le médecin :

Roscoff, 26 décembre 1787.

« ... Je sue sur le latin, sur le français, sur le breton et, en conséquence, je déraisonne. Peut-être me demanderas-tu pourquoi en entreprendre tant ? Pourquoi mon ami ? Je lis le latin pour mon instruction et ma satisfaction particulière : je l'aime. J'étudie le français parce qu'il m'est nécessaire pour me faire comprendre à bien des gens, comme tu le sais. Enfin j'apprends le breton pour m'en servir en Basse-Bretagne et un peu aussi — il ne faut pas mentir — pour plaire aux moines (j'aurai de la peine, n'importe !) et pour faire mentir le proverbe capucin qui déclare que nous, capucins quimpérois, ne prêchons jamais breton.

« Vois-tu, bien cher frère, que l'amour-propre aussi bien que le fiel se glisse parfois *dans l'âme des dévots*. En vérité, je crois que c'est là le principe de mon étude bretonne. Je tâche de le rectifier autant qu'il m'est possible ».



La vie mondaine tenait une grande place dans la société quimpéroise au XVIII^e siècle. Nobles et bourgeois,

gens d'esprit, sans distinction de classes, aimaient à se réunir pour le seul plaisir de la conversation. A la Chambre littéraire, dans les salons, à la loge maçonnique, on se plaisait à parler de littérature, de sciences et de philosophie.

Épris de beau langage, avides du plaisir littéraire, à l'instar de Fréron, d'Olivier Morvan et de M^{me} de Pompery, nos Quimpérois applaudissaient, avec une égale chaleur, vaudevilles, nobles harangues, lettres bien tournées, chansons spirituelles, épigrammes, quatrains et inpromptus. Sans doute, ces exercices littéraires n'étaient que jeux ; mais les jeux d'argent et les jeux d'esprit passionnaient tout le monde ; la cartomanie et la métromanie sévissaient avec une étrange intensité dans cette heureuse petite ville. Les moines même ne pouvaient s'en défendre.

La manie de rimer paraît avoir été héréditaire dans la famille Laënnec. Le jeune Laënnec rima comme son père et son grand-père et comme son oncle le capucin.

Brest, 14 novembre 1788.

« Si j'avais eu à faire l'építaphe satirique de cet abbé Reymond (1), je me serais contenté, d'après l'idée que je

(1) L'abbé De Reymond, chanoine, conseiller au présidial, appartenait depuis 1775 à la loge « La parfaite union » de Quimper. Il fut vénérable de cette loge en 1776. Dans une lettre à l'intendant, le 3 avril 1789, Le Goazre l'appelle « une tête chaude qui depuis longtemps porte le trouble dans tous les ordres ». L'abbé De Reymond semble avoir joué un rôle actif lors de la convocation du clergé de Cornouaille, en avril 1789. Pour paraître à l'Assemblée du clergé de second ordre, « il se fit donner une procuration par l'abbesse de Kerlot et, de concert avec MM. de Kermorvan, chanoine, Quéré, l'un des vicaires de Quimper et Coroller recteur de Saint-Mathieu, il a d'abord essayé d'empêcher que l'assemblée se formât au lieu indiqué (le collège). Il est arrivé de cette manière que 50 recteurs ou environ se rendirent au séminaire, tandis que 49 autres

m'en suis faite, de la faire en style lapidaire et par conséquent de supposer la pierre tombale disant aux passants :

« Ci-gît un abbé Reymond
« Dieu vous garde d'un second ».

« Ou pour me rapprocher tant soit peu de l'idée première de notre nouveau matérialiste et pour satisfaire les amateurs de rimes croisées ;

« Ci-gît cet abbé Reymond
« Qui dépensa, dit-ton, sa vie
« A chercher un état fécond
« En singes de sa folie ».

« Je ne dis pas qu'il fut de tout état ; au contraire, je veux dire qu'il n'en eut jamais, qu'il en flaira opiniâtement un ou plusieurs, si l'on veut, qu'il ne convint à aucun et que, vice-versa, aucun ne lui convint parce qu'il lui fut comme impossible d'en trouver un qui eût quelque analogie, surtout par les membres, avec sa folie maniaque. Ceci posé, si ces épitaphes, dont la première quoique très réticente me semble la plus mordante, blessent les règles, sache que c'est par ma très grande faute. Au reste, elles n'attaquent que l'abbé à épitaphes, selon mon plan. J'ose espérer que si la pensée te plaît tu te garderas de nommer ton frère, le capucin, qui les fit et qui paierait très et trop cher quelques syllabes hasardées pour plaire à toi et à toi seul.

« Au moment où j'allais plier ma lettre, mon étudiant s'est trouvé si mal que j'ai oublié l'heure du courrier. Cet oubli m'a donné le temps de relire en plein jour cette besogne nocturne. Il m'a pris fantaisie d'expliquer la première strophe en disant :

se réunirent au collège. M. De Reymond pérora les recteurs qui s'étaient rendus au séminaire, les menaça de la Noblesse et du Haut-Clergé et du Parlement surtout. « Vous allez voir le Parlement, dit-il, s'élever sur les débris du Tiers et si vous ne vous joignez à lui vous ne serez point épargnés... ». (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1808).

« Ci-git Monsieur l'abbé Reymond
« En sottises si fertile
« Que des humains le plus fragile
« Ne saurait être son second ».

« Je crois le « Monsieur » du premier vers nécessaire pour faire image. J'ai aussi refait la seconde épitaphe parce que ces *pensa, sa* et *sa* des 2^e et 4^e vers me déplaisent :

« Ci-git Monsieur l'abbé Reymond
« Qui consuma fortune et vie
« A chercher un état fécond
« En singes de sa folie ».

« Je crois que singe et folie ne disent pas mal un fou maniaque ».

Du 15 novembre, après-midi.

Brest, 2 novembre 1790.

« ... Moi, capucin de cœur, d'esprit et de corps, moi qui tiens à gloire et à honneur d'être du nombre de ces citoyens que M. Le Coz (1) appelle *médiocrement instruits*, de ces ecclésiastiques qu'il taxe gratuitement et sans preuve *d'ignorance* et de *mauvaise foi*, moi, dis-je qui suis tout cela et qui pour tout au monde ne voudrais pas être M. Le Coz, encore moins ce qu'il voudrait sans doute bien être, je dis, soutiens et m'engagerais, s'il le fallait, à le démontrer en forme que, dans ses *Observations*, M. Le Coz ne sait ce qu'il dit, que s'il le sait il n'en est que plus coupable.

(1) Claude Le Coz (1740-1815), professeur au collège de Quimper de 1764 à 1778 ; principal de ce collège de 1778 à 1791 ; procureur-syndic du district de Quimper en 1790 ; évêque d'Ille-et-Vilaine et métropolitain du Nord-Ouest, le 28 février 1791 ; député à l'Assemblée législative, en septembre 1791 ; archevêque de Besançon, le 9 avril 1802. L'abbé Le Coz écrivit en 1790 des « *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la constitution civile du clergé* ». Cette apologie de la nouvelle organisation religieuse fut imprimée aux frais du département du Finistère et répandue à profusion avant l'élection d'Expilly.

« M. Le Coz pour ses observations mériterait au moins six mois de séminaire. M. Le Coz s'est rappelé qu'il fut jadis régent, faiseur de phrases, diseur de mots sans sens, facteur de vers illisibles ».

Et le brave capucin transporté par son ardeur combative ne résiste pas au désir de rimer quelque peu aux dépens de M. Le Coz :

« Par l'écrit scandaleux dont M** est l'appui
« Monsieur Le Coz ne s'est fait autre chose
« Que copiste effronté des sottises d'autrui.
« Monsieur Le Coz ne sera jamais lui
« Dût-il être syndic de la métempsycose ».

FR. ALEXANDRE.

Roscoff, 24 février 1792.

« ... L'épigramme et la satire entrent pour quelque chose dans mon règlement de vie. Si par ces mots tu entends mes études, non, mon ami ; je m'amuse tout simplement alors et je n'étudie pas. Je barbouille du papier, je le noircis parfois des sottises de nos intrus parce que j'aime mieux décharger ma bile sur ces monstres en politique et en religion que de murmurer contre eux sans rien dire. Ce n'est pas cependant pour le leur faire lire et, si tu le faisais, tu outrepasserais mon intention. M. Le Coz ne m'a pas plus échappé qu'Olitrault et une boutade m'a vengé de ses impiétés, de son républicanisme et de ses sornettes littéraires. M. Expilly est à présent sur le tapis et je le tapisserai du mieux qu'il me sera possible. Tout cela sera pour toi, si tu veux, et pour d'autres, si tu le juges à propos, parce que je ne vois pas qu'il soit défendu de badiner, de pincer même durement quiconque vous écorche et nous voudrait autant de Saint-Barthélémy ».

J. SAVINA.

Carhaix ou Châteaulin ?

Querelles et intrigues pour la possession d'un Sous-Préfet en 1818

Les réformes administratives et judiciaires récemment accomplies par le gouvernement de la République donnent une valeur d'actualité à tout ce qui concerne l'histoire de la formation des départements et arrondissements et des organismes divers qui correspondent à ces divisions territoriales. Cette réforme n'était pas la première qui eût été en projet durant cent vingt-cinq ans, mais elle est la seule qui ait abouti. Depuis le développement des moyens modernes de communication, la tendance générale allait à réduire en nombre les divisions et les organismes. Dans la première moitié du XIX^e siècle, au contraire, on songea de préférence à les multiplier; en 1808 fut ainsi créé le département de Tarn-et-Garonne avec des morceaux enlevés aux départements voisins. C'est dans le même esprit qu'il fut question en 1818 de remanier largement la carte du Finistère et de toute la Basse-Bretagne en faisant de Carhaix le chef-lieu d'un arrondissement. Le moment n'est-il pas opportun pour retracer les phases de cette affaire assez peu connue ? (1).

Les Carhaisiens ne se consolaient pas de la décadence où

(1) F. Taldir-Jaffrennou en a dit quelques mots dans son *Histoire anecdotique de Carhaix* (1924), p. 99. Pr. Hémon (*Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*, p. 467-473) avait publié (1912) de longs fragments, mais non les plus intéressants, des pétitions et mémoires.

l'œuvre de l'Assemblée constituante, aggravée en l'an III par la Convention et en l'an VIII par Bonaparte, avait précipité leur bonne ville. Avoir été, aux époques gauloise et romaine, la capitale d'une *cité* vaste et puissante (1) et se trouver réduite au modeste rang d'un chef-lieu de canton, quelle pitoyable chute ! (2). Les Carhaisiens n'en souffraient pas uniquement dans leur amour-propre ; la prospérité chez eux et dans leur région avait notablement diminué. Tenus au silence par la forte discipline impériale, ils profitèrent du retour des Bourbons pour essayer d'obtenir quelque amélioration à leur sort (3). A cet effet le Conseil municipal présenta une pétition aux Chambres des Pairs et des Députés lors de l'ouverture de la session de 1817. L'importance historique de Carhaix y était rappelée, les avantages de sa position naturelle y étaient énumérés avec complaisance. Dans l'élan de leur zèle, les rédacteurs se laissaient glisser à d'étranges hyperboles. Ils plaçaient Carhaix sur les rives de l'Aulne, célébraient avec emphase sa grandeur passée, du temps où « elle comportait plus d'une lieue et demie de circonférence », avant « les révolutions de 1500 et de 1600 », où elle « fut détruite, ainsi que l'apprend l'histoire de Bretagne » (4). Ils vantaient la salubrité des eaux, la succulence des fruits, des légumes, du beurre, du laitage, la juste renommée dont jouissaient, paraît-il, la perdrix et le bétail du pays. Ils citaient les

(1) *Vorgium*, chef-lieu de la *civitas Osismiorum*.

(2) En supprimant les districts avec leurs tribunaux, la Convention avait institué des tribunaux correctionnels ayant chacun un ressort dit *arrondissement*. Châteaulin devint le siège d'un tribunal correctionnel, mais pas Carhaix. Les autres *arrondissements* furent ceux de Quimper, Brest, Landerneau, Morlaix et Quimperlé.

(3) Tout ceci d'après un dossier conservé aux Archives du Finistère, série F, fonds Le Hars-Hémon.

(4) Allusion sans doute à la prise de Carhaix par les chefs royalistes La Tremblaye et du Liscoët en novembre 1590.

mines de Poullaouen et de Huelgoat comme « les deux établissements les plus précieux de la France ». Carhaix possédait, écrivaient-ils, « un superbe auditoire, des prisons, trois communautés, un hospice, des promenades agréables, un champ de foire magnifique, un beau champ de bataille, un grand nombre d'édifices propres à loger toutes les autorités administratives et judiciaires ». En conséquence, et, après avoir consciencieusement dénigré Châteaulin, « composé de deux rues, contenant le tiers de la population de Carhaix », ils proclamaient « l'urgence et la nécessité » de transférer d'une ville à l'autre les autorités administratives et judiciaires. Très habilement, ils avaient lié leur sort à celui de la France même. Leur infortune résultait d'événements que les hommes du nouveau gouvernement détestaient ; victimes de la Révolution abominable, ils estimaient pouvoir obtenir enfin justice en s'adressant à des députés qui, « amis de l'ordre et du bonheur de leurs concitoyens, entourent le trône du plus juste et du plus aimé des rois ».

Cette pétition, signée de tous les membres du Conseil municipal et, pour adhésion, d'un ancien sénéchal, Le Guilou de Stangalen, fut prise en considération par les Chambres et renvoyée au ministère de l'Intérieur le 27 février 1818 à fin d'examen par les autorités supérieures du département.

Elle fut soumise au Conseil général du Finistère dans sa session du mois de juin suivant. Entre temps, et dans l'intention « de mettre l'autorité à portée d'apprécier les motifs qui ont dicté la démarche du Conseil municipal », le maire, Henri de Kerampuil, composait un important mémoire où, avec de nombreuses précisions à l'appui, il reprenait en détail les arguments contenus dans la pétition (1). Sous l'ancien régime, observait-il, Carhaix, centre géographique d'un pays formant un tout distinct, était vraiment aussi un centre

(1) Imprimé à Morlaix, chez Lédan, in-4° de 22 pages.

administratif et judiciaire. Outre la cour royale, comprenant dans son ressort 42 paroisses (1) et 33 juridictions seigneuriales, on y trouvait une maîtrise des Eaux-et-Forêts et une direction des Devoirs. Le gouvernement y entretenait en temps de guerre « une nombreuse garnison et il y plaçait habituellement en temps de paix des dépôts de cavalerie ». Un hospice militaire y servait comme d'annexe et de succursale à ceux de Brest et de Lorient. Les trois grandes foires annuelles pour la vente et l'achat des gros draps, les marchés pour la vente des bestiaux y entretenaient la vie et le mouvement commercial ; des négociants de Tours, de Rouen, de Falaise, s'y rencontraient et, par les six grandes routes rayonnant vers toutes les parties de la Bretagne, accouraient tous les marchands des localités circonvoisines. Là-dessus, la Révolution survenant à tout changé. Abandonnée à ses propres ressources, la ville « a bientôt perdu la moitié de sa population ; ses marchés pour la vente du bétail sont devenus déserts, ses foires ont été abandonnées ». Ce qui est plus grave, l'appauvrissement a entraîné un accroissement du vagabondage et du brigandage, l'insécurité dans la campagne, le relâchement des mœurs. Qu'on transportât à Carhaix les administrations dont le siège était à Châteaulin et alors, certainement, comme par magie, tout allait s'arranger ; aussitôt cesseraient « les effrayantes calamités » qui, si on n'y remédiait, allaient vouer à une ruine « entière et irrévocable » une population de plus de cent mille âmes. Au surplus, s'il importait de réaliser immédiatement la translation, on pouvait faire mieux ensuite : les cantons du Faou, de Châteaulin et de Crozon étaient bien loin de Carhaix ; d'autre part le territoire dépendant naturellement de cette dernière ville avait été morcelé entre trois départements. Il fallait changer complètement la répartition

(1) Exagéré ; il n'y en avait pas plus d'une trentaine, dont plus de la moitié a été attribuée aux Côtes-du-Nord.

des cantons : ceux de Rostrenen, de Maël-Carhaix et de Callac, détachés tous trois des Côtes-du-Nord, celui de Gourin, détaché du Morbihan, seraient joints à ceux de Carhaix, Châteauneuf, Huelgoat et Pleyben pour former un arrondissement dont le chef-lieu se trouverait à Carhaix (1). Châteaulin, rendue à sa paisible médiocrité, dont elle ne méritait pas de sortir, serait rattachée avec tout son canton à l'arrondissement de Quimper ; de même pour Crozon. Le canton du Faou, dont les habitants ne voulaient pas avoir à se rendre à Carhaix (2), entrerait dans l'arrondissement de Brest.

Ce projet n'était vraiment pas mal conçu et n'avait guère d'autre tort — sans parler des inquiétudes qu'il inspirait aux Castellinois pour leurs intérêts privés — que d'accroître la superficie du Finistère au delà des proportions généralement admises pour les départements. En tout cas le Conseil général, dans son ensemble, ne pouvait lui faire grise mine. Il l'accueillit avec faveur. Voici pourquoi. La partie centrale de la Basse-Bretagne, correspondant grosso modo à l'ancien archidiaconé de Poher, n'avait pas très bonne réputation ; à l'écart de toute ville importante, elle demeurerait en quelque sorte le refuge de tout ce qu'il y avait de moins policé, certains disaient de plus barbare, dans toute la province. Il sembla désirable aux conseillers généraux qu'elle fût — les termes ici sont à citer — « vivifiée par les soins d'un sous-préfet et par les administrations qu'il entraîne après lui et que la population malheureuse qui la couvrait fût contenue par la présence d'un tribunal ». Le rapport du Préfet donnait même beaucoup à espérer des « connaissances agronomiques » que les magistrats et autres

(1) Et comptant une population de 94.700 habitants.

(2) Délibération du Conseil municipal du Faou en date du 25 mars 1848. Les principaux considérants sont fondés sur l'état affreux des chemins entre les deux localités, chemins « souvent impraticables, surtout dans les temps pluvieux » et sur le fait que la route n'offrait « pas de sécurité » (Archives communales).

fonctionnaires feraient pénétrer peu à peu dans les campagnes « où quelques-uns finiraient par devenir propriétaires ». L'opinion du Conseil général se montra « à peu près unanime » sur la nécessité d'installer un sous-préfet et un tribunal de première instance à Carhaix, mais à condition que la circonscription de l'arrondissement fût changée suivant les suggestions de M. de Kerampuil. Car, pour ce qui était de conserver tel quel l'arrondissement en se contentant d'une translation de chef-lieu, cette idée, presque unanimement aussi, il la déclara inacceptable : la position de Châteaulin était de beaucoup la meilleure, presque centrale. Restait donc à obtenir d'abord le consentement des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, puis l'autorisation gouvernementale.

C'est à ce point que l'affaire devenait ardue. Les habitants de Châteaulin qui, de toute manière, se voyaient sacrifiés, se démenaient avec énergie. Tout en reconnaissant le « ton sage », le « style spécieux » du mémoire de M. de Kerampuil, ils y relevaient sans peine, observaient-ils, des erreurs et des exagérations : le maire de Carhaix donne à son pays une importance qu'il n'a pas ; celui de Châteaulin, loin de lui céder en ressources, ne le surpasse-t-il pas du fait que Port-Launay, devenu port de mer, va devenir un point vital de communication entre Brest et Nantes après l'entrée en service du canal en construction ? Quand il déplore les mœurs violentes et sauvages des populations rurales voisines de sa ville, le même magistrat flatte assurément peu, trop peu, ses administrés, il ne se commet pas tellement plus de délits et de crimes dans cette région du département que dans les autres. Peut-être, certes, y a-t-on souffert plus qu'ailleurs des misères communes ; c'est que les cantons de Carhaix, de Châteauneuf et d'Huelgoat ne produisent pas de froment ; ils n'ont que du seigle et du sarrazin. Or ces deux espèces de grains ont manqué en 1816 et 1817 ; d'où une disette de subsistances d'autant plus sensible que la culture de la pomme de terre y est peu

pratiquée. Les mines de Poullaouen et de Huelgoat ont dû renvoyer une grande partie de leurs ouvriers. Ceux-ci se sont faits vagabonds, mendiants. Brigands ? Non pas. En tout cas, ce n'est pas un sous-préfet et son secrétaire, même flanqué d'un président de tribunal et suivi de deux juges et de quelques avoués, qui suffira à guérir ces maux. En vain le maire de Carhaix fait-il grand état de la commodité des édifices publics que sa ville possède ; Châteaulin possède les mêmes établissements, et, si sa population est un peu moindre que celle de sa rivale (1.000 contre 1.382), elle s'augmente, « On y bâtit tous les jours. Dans ce moment même de nouvelles maisons s'élevaient, mais M. le maire de Carhaix et son mémoire ont fait cesser les travaux ». Dans sa délibération en date du 6 avril 1818, le Conseil municipal assure que, si Carhaix compte peut-être quelques rues de plus que Châteaulin, du moins on n'y voit qu'un très petit nombre de maisons commodes et bien bâties. « Le reste n'est qu'une réunion mal ordonnée de maisons construites en bois, anciennes et mal éclairées, une infinité de cabanes couvertes en chaume, un amas de ruines qui, certes, ne rappellent nullement l'ancienne splendeur de la cité ». Donner suite au projet en question ce serait, afin de satisfaire à quelques intérêts particuliers, s'engager dans une voie pleine de périls pour la stabilité des institutions françaises.

Au mois de janvier 1819 le maire de Châteaulin adressa au Ministre de l'Intérieur un second mémoire pour se plaindre des « misérables intrigues » de la population « ambitieuse et turbulente » de Carhaix. « Une ligne, Monseigneur, écrivait-il, une ligne suffirait de votre part pour faire cesser l'état d'incertitude et d'anxiété dans lequel nous gémissons depuis trop longtemps ».

Tout cela était du pathétique inutile. En effet il semble bien que, dès le début, l'avis du ministre était arrêté. Le 16 mai 1818 il faisait observer au président du Conseil général que

le gouvernement se refusait à provoquer des changements à la circonscription des préfectures. Au demeurant, si beaucoup d'habitants du canton de Rostrenen avaient adhéré au projet des Carhaisiens, ni les cantons de Callac et Maël ne consentaient à se laisser détacher des Côtes-du-Nord ni celui de Gourin ne consentait à son rattachement à un arrondissement de Carhaix. De son côté, le Conseil général des Côtes-du-Nord, dans sa session d'août 1819, se déclarait résolu à ne jamais admettre les prétentions « ambitieuses et insidieuses » de la ville Finistérienne (1). Par dessus le marché, les gens du canton d'Huelgoat, également mécontents de dépendre de Châteaulin ou de Carhaix, demandaient à faire partie de l'arrondissement de Morlaix.

Dans ces conditions la sagesse voulait que les choses demeuraient en état. Les Carhaisiens se résignèrent à ne compter que sur leurs propres efforts pour rétablir leur prospérité compromise. Quant aux Castellinois, ils continuèrent à se laisser « vivifier » par les soins d'un sous-préfet ; la réforme accomplie 108 ans plus tard ne les a pas privés de ce précieux fonctionnaire et, plus heureux, avec leurs « deux rues », que les bourgeois de villes plus peuplées, ils n'auront eu à « gémir » que sur la suppression de leur tribunal (2).

H. WAQUET.

(1) D'après des renseignements fournis obligeamment par M. Fr. Merlet, archiviste des Côtes-du-Nord.

(2) En 1822, sous le couvert de « considérations sur les causes du dépérissement de l'agriculture et de l'industrie », les députés du Finistère tentèrent en vain de nouvelles démarches en faveur du projet qui tendait à l'agrandissement de leur département (Pr. Hémon, *Ouvrage cité*, p. 473).

CORRECTIONS ET ADDITIONS

- p. 4, *ate-gano*, lire *ate-gano-* ; *ad*, lisez *ad-azan*,
lire *Azan*.
- (3) l. 9, ajoutez après irlandais : *irl.* — *barran*,
lire *barrán* — *barrog*, lire *barróg* — *barroch*
à supprimer, ainsi que ce dernier sens.
à lire : le sens de barrière dans *barr*.
- p. 5, l. 9, *turch*, lire *twrch*.
note 2, l. 2, *moal*, lire *moel* ; vannetais *muel*, lire *mouél*.
- p. 6, **Esellan**, lire **Estellan**.
- p. 8, (29), l. 9, *scarnum*, lire *scamnum*.
- p. 9, (36), l. 8, *Ethin*, lire *ethin*.
- p. 10, l. 2, *barcbarc*, lire *barr*, plur. *berri* ; ajoutez :
on devrait avoir dans ce cas : *banazal*.
- p. 11, (7), l. 4, *châteauea*, lire *château a*.
(9), l. 2, après nombreux, ajouter ;
(10), l. 4, *tuon*, lire *tuou*.
- p. 13, (19), l. 2, *Tezguel*, lire *Fezguel*.
(20), l. 2, *framwal*, lire *Framwal* ; *ffravo*, lire *ffraw*.
- p. 14, (24), l. 4, *rentrat*, lire *kentrat*.
(25), l. 2, *cercle a*, lire *cercle*, à.
- p. 15 (34), majuscule initiale à *Mat-vezoe* et *Madezou*.
- p. 16 (38), (*a*)*n*, du, lire (*a*)*n*, article et
(45), l. 8, supprimer *mall-leut* ; *mall-dracth*, lire
mall-draeth.
- p. 17. (46), l. 3, *mynydoc*, lire *mynyddog*.
- p. 18, l. 3, ajouter : *Diquentel* (*kentel*, nouvelle), existe
comme nom propre et a pu devenir *Du-*
guentel ; voir page 13 *Ker-dugazel*, plus
anciennement *Ker-digazul*.
- (53), l. 4, *solli-genor*, lire *sôli-genos* ; supprimer

- exemple avant *soligenos* — l. 3, vieux-gallois *sulgen*, lire vieux-gallois *Sulgèn*.
- p. 19, l. 17, (*mac-neill*), lire (*Mac neill*).
- p. 20, l. 5, *Pauvrit*, lire *Panvrit*.
- p. 21, l. 29, *plèbes*, lire *plêber*.
- p. 22, (66), l. 2, (*apprenti*), lire (*apprentis*).
(20), l. 6, *Benegnus*, lire *Benégnus* ; l. 7, *Benèn*, lire *Benén*.
- p. 23, (74), dernière ligne : *maceria*, lire *macéria*.
-

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LIII

PREMIÈRE PARTIE

Tableau des procès-verbaux des délibérations
et de la chronique de la Société archéologique en 1926

	PAGES
LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.	3
ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS	16
SÉANCE DU 28 JANVIER.	III
Décès de M ^{lle} Cornic et de MM. Louis Le Guillou de Penanros et Paul Le Pennec. — Annonce et présentation de publications diverses. — Publi- cations reçues.	
NÉCROLOGIE : Le professeur Alfred Rouxeau, par le D ^r Ch. Picquenard	V
SÉANCE DU 25 FÉVRIER	IX
Don de M ^{lle} de Gontaut-Biron. — Réédition de la <i>Chanson du cidre</i> . — Les ruines romaines de Kerandraon en Poullan. — Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments histo- riques. — La correspondance de M ^{me} de Pompery avec M ^{me} de Silguy. — Présentation d'un album d'Hippolyte Violeau. — Publications reçues.	
CHRONIQUE : Saint-Hervé, La Fontenelle et Penmarc'h, d'après de récentes publications, par H. W. . . .	XII
ANNEXE : Rapport financier annuel.	XVI

SÉANCE DU 25 MARS.	XVII
Décès de MM. le comte du Laz, Le Bourhis et le commandant Devoir. — Classement des tapisseries de Keriolet et inscription du tombeau du chevalier du Louët de Quijac sur l'Inventaire supplémentaire. — Présentation de photographies de vitraux exécutées par M. Couffon et de dessins de M. Surel. — MM. Le Bolloch et Le Pennec élus membres de la Commission de comptabilité.	
NÉCROLOGIE : Le commandant Devoir, par H. Waquet.	XIX
SÉANCE DU 29 AVRIL	XXI
Décès de M. Barbe. — Appel pour la conservation des anciens journaux locaux. — Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Les réparations de l'église du Folgoët. — Présentation de diverses vues de monuments et d'une généalogie manuscrite et enluminée de la famille de Sanzay, datant de 1569. — Souscription pour l'achat du tombeau de Troïlus de Mondragon, liste supplémentaire.	
SÉANCE DU 27 MAI	XXV
Décès d'Anatole Le Braz. — Découvertes de statues anciennes au Folgoët. — Les « armoiries » roturières de l'ancien cimetière de Penmarc'h. — Les chambres souterraines de Nestavel-Bihan en Brennilis. — Vœux relatifs à la conservation des arbres autour des chapelles et à la sauvegarde du pittoresque des rives du Steïr.	
ANNEXE : Les ruines romaines de Kerandraon en Poullan, par Emm. Delécluse. — Publication d'un inédit de Laënnec, par le Dr Lagriffe. — Marché pour la confection d'un retable en 1675 [par les Le Déan pour Cavan], par L. Le Guennec.	XXVII

SÉANCE DU 23 JUIN XXXIII

Décès de M. le chanoine Abgrall. — Mutilations d'arbres à Saint-Hernin et Pleyben. — Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Présentation d'une brochure de M. Le chanoine Pérennès sur la chapelle de Coadry en Scaër. — Communication par M^{me} Parc-Chancerelle d'extraits de la correspondance de Julien Furic. — La croix de Croaz-ar-Born en Saint-Coulitz. — La croix processionnelle de Lannédern. — Publications reçues.

NÉCROLOGIE : Le chanoine J.-M. Abgrall, par H. Waquet XXXVII

SÉANCE DU 29 JUILLET. XLI

Promotion de M. le général Dizot. — Inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — L'assemblée générale de la Société d'Histoire de Bretagne. — Le Maréchal d'Aumont et les Anglais à Crozon en 1594. — Le pont Sainte-Catherine en Plouguer. — Le poste gaulois de Ménez-Castel en Esquibien. — Présentation de dessins de M. Surel. — La restauration de la « noce bretonne » au musée. — Publications reçues.

ANNEXE : La statue tombale d'Auffray du Châtel par H. W. — Note sur le jansénisme à Quimper par H. W. XLIV

SÉANCE DU 28 OCTOBRE. XLIX

Décès de MM. Pocquet du Haut-Jussé et Largillière. — Dons au musée par M. et M^{me} Saint-Just-Péquart. — L'allée couverte de Ty-ar-Boudiquet en Brennilis. — Le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*. — Publication à Besançon d'une lettre de La Tour

d'Auvergne. — Les versements de papiers judiciaires dans les Archives départementales. — Présentation par M. Savina d'une monnaie royaliste de 1793 ; par M^{lle} Bablet d'un bas-relief en terre cuite, d'aspect gallo-romain, découvert à Lambézellec. — Publications reçues.

ANNEXE : Le diocèse de Cornouaille en 1789 [d'après une récente publication de J. Savina] par H. Waquet. • LIII

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE. LVII

Décès de Frédéric Le Guyader et de M. le chanoine Kerjean. — Les fouilles de M. René Bolloré à l'île du Loch aux Glénans. — L'église de Loc-Éguiner-Landivisiau. — Présentation du livre posthume du D^r Rouxau sur Guillaume-François Laënnec. — Remarques concernant Lothey et Landremel. — Communications diverses.

CHRONIQUE : Le Musée breton de Quimper par L. Le Guennec. — Extrait, relatif à Mgr de La Marche, des mémoires du chanoine Le Sage (de Saint-Brieuc). LIX

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE. LXI

Décès de M. Chenadec. — Classement de la place de Locronan. — Vœu relatif à l'enclos des Ursulines de Quimperlé. — Une émeute à Kernilis en 1666. Le centenaire de Laënnec. — Étymologie du nom de Laënnec. — Découverte de haches de bronze à Lanénoret en Trégunc. — Présentation de diverses brochures. — Élections du bureau.

CHRONIQUE : Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. LXIII

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1926

	PAGES
I. Première contribution à l'étude des noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun, par DANIEL BERNARD et J. LOTH.	3
II. En marge de l'histoire d'une vieille famille bre- tonne, par AVOCOURT et KERALLAIN.	26
III Autour de R.-T.-H. Laënnec. Quelques lettres inédites de son père et de ses oncles, par J. SAVINA.	73
IV. Carhaix ou Châteaulin. Querelles et intrigues pour la possession d'un sous-préfet en 1818, par H. WAQUET.	108
Additions et corrections.	116

QUIMPER — IMPRIMERIE M^{ME} J. BARGAIN
